

## Débats au Parlement européen sur la réalisation par étapes d'une Union économique et monétaire (18 novembre 1970)

**Légende:** Échange de vues, du 18 novembre 1970, entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la réalisation par étapes d'une Union économique et monétaire européenne.

**Source:** Journal officiel des Communautés européennes (JOCE). Novembre 1970. [s.l.].

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/debats\\_au\\_parlement\\_europeen\\_sur\\_la\\_realisation\\_par\\_etapes\\_d\\_une\\_union\\_economique\\_et\\_monetaire\\_18\\_novembre\\_1970-fr-daea206f-55dd-4f3d-8952-f3cbff48310f.html](http://www.cvce.eu/obj/debats_au_parlement_europeen_sur_la_realisation_par_etapes_d_une_union_economique_et_monetaire_18_novembre_1970-fr-daea206f-55dd-4f3d-8952-f3cbff48310f.html)

**Date de dernière mise à jour:** 05/11/2012

## PRÉSIDENCE DE M. SCELBA

(La séance est ouverte à 10 h 35)

M. le Président. — La séance est ouverte.

## 1. Adoption du procès-verbal

M. le Président. — Le procès-verbal de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

## 2. Composition des commissions

M. le Président. — J'ai reçu une demande de nomination de M. Fabbrini comme membre de la commission des finances et des budgets en remplacement de M. Scoccimarro.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Cette nomination est ratifiée.

## 3. Dépôt de documents

M. le Président. — J'ai reçu les documents suivants :

a) du Conseil des Communautés européennes une demande de consultation sur :

— la communication et les propositions de la Commission des Communautés européennes au Conseil relatives à l'institution par étapes de l'union économique et monétaire (doc. 181/70),

ce document a été renvoyé à la commission économique pour examen au fond et, pour avis, à la commission des finances et des budgets et à la commission politique.

b) des commissions parlementaires les rapports suivants :

— rapport de M. Aigner, fait au nom de la commission des finances et des budgets, sur le projet de budget supplémentaire n° 2 des Communautés européennes pour l'exercice 1970, établi par le Conseil (doc. 179/70),

— rapport de M. Cointat, fait au nom de la commission des finances et des budgets, sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à un règlement prévoyant un acompte complémentaire sur les dépenses éligibles du FEOGA, section garantie, au titre de la période de comptabilisation « deuxième semestre 1969 » (doc. 180/70).

4. *Echange de vues entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur l'union économique et les perspectives d'une union monétaire au sein de la Communauté — Réalisation par étapes de l'union économique et monétaire de la Communauté*

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'échange de vues entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission des Communautés européennes sur l'union économique et les perspectives d'une union monétaire au sein de la Communauté ainsi que la discussion du rapport intérimaire de M. Bousch, fait au nom de la commission économique sur la réalisation par étapes de l'union économique et monétaire de la Communauté (doc. 148/70).

La parole est à M. Schiller que je salue cordialement au nom de l'Assemblée et en mon nom personnel.

M. Schiller, président en exercice du Conseil des Communautés européennes. — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les relations entre le Conseil et l'Assemblée au cours de ces dernières années ont connu une évolution que je considère comme particulièrement heureuse. Nous avons pu arrêter le projet de traité modifiant les dispositions de caractère budgétaire et conférant de nouveaux pouvoirs à l'Assemblée, traité qui est actuellement en cours d'approbation devant nos parlements nationaux.

Nous avons en outre sensiblement amélioré la pratique de consultation et nous avons intensifié les contacts entre le Parlement et le Président en exercice du Conseil à l'occasion de vos sessions plénières et au cours de nombre de débats auxquels le Conseil a participé. Je me félicite de cette évolution et de la tâche agréable qui m'incombe aujourd'hui de participer à cet échange de vues dont l'importance et l'actualité n'échapperont à personne.

La proposition de choisir comme thème de l'échange de vues d'aujourd'hui « l'union économique et les perspectives d'une union monétaire dans la Communauté » apparaît particulièrement heureuse pour diverses raisons. Elle offre l'occasion de faire porter l'échange de vues d'aujourd'hui sur un thème essentiel pour la Communauté et permet une discussion politique avec le Parlement à un moment où le Conseil n'a pas encore exprimé d'avis et pris de décision. En effet, c'est le 23 novembre 1970 que le Conseil procédera pour la première fois à un débat de fond sur le rapport final déjà transmis au Parlement et qui a été élaboré sous la direction de M. le président Werner. Du fait de la date choisie, le Conseil pourra, lors de ses prochaines délibérations, tenir compte des opinions exprimées au sein du Parlement ainsi que des impulsions susceptibles de se dégager du débat d'aujourd'hui.

Cette procédure représente cependant un handicap pour le Président du Conseil. Le rapport final ne

**Schiller**

reflétant — comme il est dit dans l'introduction — que les avis personnels des membres du groupe Werner, cela impose par la nature même des choses certaines limites au président du Conseil. Il n'est donc pas possible à celui-ci de prendre pour l'instant position au nom du Conseil sur les questions en suspens. Cela n'exclut pas que les problèmes fondamentaux tels qu'ils se posent au Conseil soient mis en évidence. Il est clair que cela ne préjuge pas pour autant la décision du Conseil.

Le rapport du groupe Werner permet, grâce à la manière remarquable dont les problèmes sont présentés, de se faire une idée d'ensemble des questions à résoudre. Ainsi tous ceux à qui incombe une part de responsabilité pour l'avenir sont appelés à prendre position. Ces questions revêtent une grande importance pour l'avenir de la construction européenne et elles ont suscité un profond intérêt dans nos pays et au sein des institutions communautaires. C'est pourquoi d'ailleurs le Conseil a jugé indispensable de transmettre ce rapport, immédiatement après sa parution, au Parlement de même qu'au Comité économique et social, et de le porter ensuite à la connaissance de l'opinion publique, en le publiant au Journal officiel des Communautés européennes.

Au nom du Conseil, je tiens tout d'abord à remercier le président Werner ainsi que tous ceux qui ont participé ou contribué aux travaux du groupe.

*(Applaudissements)*

Le rapport de ce groupe représente un compromis réalisé à partir d'opinions initialement très divergentes. Cela devrait être un heureux présage pour le déroulement ultérieur des travaux sur la réalisation d'une union économique et monétaire. Le fait que ce document ait été mis au point et transmis en temps voulu devrait permettre au Conseil de prendre avant la fin de l'année une décision relative au plan par étapes, ce qui serait conforme au paragraphe 8 du communiqué de la Conférence de La Haye.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous lire en entier ce paragraphe 8. Il y est dit :

« Les chefs d'État ou de gouvernement ont réaffirmé leur volonté de faire progresser plus rapidement le développement ultérieur nécessaire au renforcement de la Communauté et à son développement en une union économique. Ils sont d'avis que le processus d'intégration doit aboutir à une communauté de stabilité et de croissance. Dans ce but, ils sont convenus qu'au sein du Conseil, sur la base du mémorandum présenté par la Commission le 12 février 1969, et en étroite collaboration avec cette dernière, un plan par étapes sera élaboré au cours de l'année 1970 en vue de la création d'une union économique et monétaire. Le développement de la coopération monétaire devrait s'appuyer sur l'harmonisation des politiques économiques. Ils sont convenus de faire examiner la possibilité d'ins-

tituer un Fonds de réserve européen auquel devrait aboutir une politique économique et monétaire commune. »

Voilà le texte du paragraphe 8 du communiqué de La Haye.

Dans ce contexte, je remercie également la Commission qui, par la transmission au Conseil de son mémorandum du 12 février 1969, et par ses actions ultérieures a joué un rôle particulièrement important. Je rappelle à ce sujet que deux des quatre propositions formulées par la Commission dans son mémorandum, à savoir la mise en place d'un mécanisme de concours financier à moyen terme ainsi que la définition en commun d'orientations chiffrées à moyen terme sont à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil, les deux autres propositions, c'est-à-dire l'établissement d'un système de soutien monétaire à court terme entre banques centrales et le renforcement des procédures de consultation préalable en matière de décisions sur le plan économique, ont déjà été mises en œuvre.

A ces propositions sont venues s'ajouter le 30 octobre 1970 une communication et des propositions de la Commission relatives à l'institution par étapes de l'union économique et monétaire. Le Conseil consultera encore le Parlement sur ces textes de la Commission.

Les décisions à prendre par le Conseil impliquent la fixation de l'objectif à atteindre et de la voie susceptible d'y conduire.

L'objectif de l'union économique et monétaire est de permettre de réaliser une zone « à l'intérieur de laquelle les biens et les services, les personnes et les capitaux circuleront librement et sans distorsions de concurrence, sans pour autant engendrer des déséquilibres structurels ou régionaux »... Au contraire, « la politique communautaire devra tendre à réduire les disparités régionales et sociales et à assurer la protection de l'environnement ».

« Une union monétaire — est-il dit ensuite dans le rapport — implique à l'intérieur la convertibilité totale et irréversible des monnaies, l'élimination des marges de fluctuation des cours de change, la fixation irrévocable des rapports de parité et la libération totale des mouvements de capitaux. »

La réalisation de cet objectif implique la création d'un véritable marché intérieur communautaire. Nos États s'associent en vue d'une Communauté dans laquelle joue une solidarité totale des risques en matière économique et monétaire. Je crois moi aussi, comme il est dit dans le rapport Werner, que cette union économique et monétaire doit servir à renforcer la division internationale du travail. Il est essentiel que notre Communauté continue à être une Communauté ouverte sur le monde, comme cela ressort du rôle qu'elle a toujours joué dans les relations internationales visant à accroître et à faciliter les échanges.

**Schiller**

Ne s'agit-il pas dans ce cas de questions importantes et décisives pour nous tous. L'union économique et monétaire accroîtra-t-elle le bien-être au sein des États membres ? Sera-t-elle un pôle de stabilité ? La conférence au sommet de La Haye avait déjà pris une décision à ce sujet : l'objectif poursuivi est celui d'une communauté de croissance et de stabilité. La réponse donnée par le rapport Werner est encore plus claire lorsqu'il y est énoncé que cette union économique et monétaire doit permettre d'assurer la stabilité, et à la fois un haut degré d'emploi et une croissance satisfaisante à l'intérieur de la Communauté, de renforcer la contribution de cette dernière à l'équilibre économique et monétaire du monde et d'en faire un pôle de stabilité.

C'est à juste titre que, sur le plan politique, on se préoccupe au premier chef également de la question de savoir si l'objectif d'une union économique et monétaire pourra encore être atteint au cours de la présente décennie. D'importantes décisions ont déjà été prises à ce sujet. Lors de la Conférence de La Haye il a été décidé de faire progresser la Communauté sur la voie d'une union économique et monétaire. D'autre part, lors de sa session des 8 et 9 juin 1970, le Conseil a fait siennes les conclusions du rapport intérimaire qui vous a été soumis. Au cours de cette session, le Conseil était déjà convenu que l'union économique et monétaire était un objectif réalisable dans le courant de la présente décennie, à condition de bénéficier d'un appui politique permanent des gouvernements. On sait que depuis plusieurs années le Parlement a souligné à maintes reprises l'importance fondamentale d'une politique économique et monétaire commune pour le développement politique de la Communauté ; il est donc compréhensible que cette Assemblée se réjouisse de voir la question de l'union économique et monétaire, non plus comme un problème à résoudre dans un avenir éloigné, mais comme une perspective réaliste que le rapport final évoque lorsqu'il dit que l'union économique et monétaire apparaît ainsi comme un ferment pour le développement de l'union politique sans laquelle elle ne pourra, à la longue, subsister.

A cet égard, le Conseil a déjà fait siennes, lors de sa session des 8/9 juin 1970, les conclusions suivantes du rapport intérimaire transmis par le groupe présidé par M. Werner :

« L'union économique et monétaire signifie que les principales décisions de politique économique seront prises au niveau communautaire et donc que les pouvoirs nécessaires seront transférés du plan national au plan de la Communauté. Son aboutissement pourra être l'adoption d'une monnaie unique qui garantira l'irréversibilité de l'entreprise. »

Ce problème a été traité de façon approfondie dans le rapport final, notamment quant aux modifications de structure à apporter au processus de prise des décisions politiques qu'une telle union implique. D'autre part, les partenaires sociaux auront également

un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de cette union.

Pour la phase finale se pose en conséquence la question de savoir quels organes communautaires il conviendrait de prévoir pour prendre les décisions nécessaires en matière de politique économique et monétaire et quelle devrait être leur composition. Il conviendrait aussi de préciser à qui devra échoir la responsabilité politique sur le plan communautaire. Quelle que soit en définitive la forme que prendront les décisions communautaires nécessaires, il est d'ores et déjà certain qu'un tel transfert de pouvoirs entraînera des modifications correspondantes dans d'autres domaines qui, par leur nature même, intéressent également ce Parlement. Étant donné la complexité politique et l'interdépendance de ces problèmes, leur solution ne demande pas seulement perspicacité, courage et sens des responsabilités, mais aussi de la patience.

Il convient maintenant de se demander quelle serait la voie qui permettrait d'atteindre l'objectif d'une union économique et monétaire. Quels progrès pourront être réalisés au cours des années à venir dans les domaines de la politique économique générale, conjoncturelle, budgétaire et monétaire ? A cet égard, le rapport final du comité Werner préconise, tout comme la communication de la Commission, une série de mesures pour la première étape. Évidemment, celles-ci n'épuisent pas tous les problèmes que pose la construction de l'union économique et monétaire, car il convient de ne pas perdre de vue que la première étape ne peut être considérée comme un objectif en soi ; elle est indissociable du processus complet d'intégration économique et monétaire. Elle doit donc être engagée avec la détermination de parvenir à l'objectif final.

La réalisation de ces mesures dans un délai de trois ans représenterait déjà un pas considérable en avant. L'expérience des années passées nous enseigne précisément qu'il faut progresser pas à pas, avec une ferme persévérance. C'est pourquoi il convient d'établir des bases concrètes et solides au cours de la première étape. Je pense qu'à cet égard les propositions formulées dans le rapport sont d'une grande utilité.

La question se pose également de savoir s'il faut définir exactement, dès le départ, le contenu et les différentes étapes du processus, comme le fait le traité de Rome. Le rapport final du groupe Werner marque sa préférence pour une méthode plus souple. Dans le cadre de la décennie au cours de laquelle il est prévu de réaliser l'union économique et monétaire, seul serait précisé en détail le contenu de la première étape qui couvre une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 1971 au 31 décembre 1973. Quelle que soit l'utilité d'un calendrier prédéterminé pour l'ensemble du plan par étapes, l'union économique et monétaire constitue une entreprise d'une telle envergure que nous ne pouvons renoncer ni à une certaine souplesse, ni aux expériences faites au fur et à mesure de sa réalisation.

**Schiller**

Mesdames, Messieurs, l'œuvre que nous entreprenons est sans aucun doute difficile et non sans risques. C'est un défi qui nous est lancé, à nous tous, mais c'est un défi qui vaut la peine d'être relevé. Cette œuvre demandera dans les années à venir un travail assidu de la part non seulement de toutes les institutions communautaires : le Parlement, le Conseil et la Commission, mais également de nos gouvernements et de nos Parlements nationaux. Elle demandera surtout le maintien de cette volonté politique qui a été à la base des décisions de La Haye et qui devra continuer à nous soutenir tout au long du chemin que nous nous sommes tracé. Mais une chose est certaine, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, si nous parvenons à surmonter tous les obstacles, nous aurons vraiment jeté les bases les plus solides pour le parachèvement du processus d'unification européenne.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — Je remercie le président en exercice du Conseil.

La parole est à M. Barre.

**M. Barre, vice-président de la Commission des Communautés européennes.** — Monsieur le Président, Monsieur le Président en exercice du Conseil, Mesdames, Messieurs, le Parlement examine aujourd'hui l'un des aspects les plus importants, sinon le plus important, du développement des Communautés au cours de la présente décennie. La construction d'une union économique et monétaire sera, en effet, notre grande tâche au cours de ces prochaines années.

Au seuil de ce débat, après l'exposé de M. le Président en exercice du Conseil, la Commission souhaite présenter au Parlement les propositions formelles qu'elle vient d'adresser au Conseil, et en préciser l'esprit. Il ne lui paraît pas inutile de le faire, compte tenu de certaines interprétations qui en ont été données. Avant d'en venir au contenu de ces propositions, je voudrais procéder à un bref rappel historique, qui permettra de mieux situer, dans le déroulement des idées et des faits, la position de la Commission.

Le point de départ est le communiqué de La Haye, son point 8, que je ne citerai pas puisqu'il vient de vous être rappelé. Immédiatement après la réunion de La Haye se tenait à Paris, à la fin de février 1970, une réunion des ministres des finances de la Communauté. J'y ai présenté, au nom de la Commission, le point de vue qui a été développé, quelques jours plus tard, dans la communication de la Commission au Conseil en date du 4 mars 1970.

La Commission suggérait alors de retenir trois étapes permettant de parvenir, en 1980, à la mise en place des éléments essentiels d'une union économique et

monétaire. Il fut fait observer, à cette réunion de Paris, qu'il fallait autant que possible éviter de fixer des dates, écarter les automatismes quant au passage d'une période à une autre et adopter une méthode plus souple. C'est ce qui explique certains développements ultérieurs.

Le 6 mars 1970, le Conseil, en plein accord avec la Commission, décida de créer un groupe de travail qui, présidé par M. Pierre Werner, serait chargé d'élaborer un rapport permettant de dégager les options fondamentales d'une réalisation par étapes de l'union économique et monétaire sur la base des suggestions présentées par divers États membres et de la communication de la Commission.

A la fin du mois de mai 1970, une importante réunion des ministres des finances se tint à Venise sous la présidence de M. Colombo. Grâce à l'autorité et à la sagesse de celui-ci, auxquelles vous me permettrez de rendre ici hommage, de grands pas furent effectués : l'accord se fit sur la notion de « parallélisme garanti » — c'est l'expression utilisée par M. Colombo lui-même — dans les progrès sur le plan économique et sur le plan monétaire.

Ainsi se trouvait tranchée la vaine querelle entre « monétaristes » et « économistes », querelle que la Commission, pour sa part, a toujours essayé d'écarter. En dépit de tout ce que l'on a pu dire, je rappelle au Parlement que c'est la Commission qui a demandé le renforcement des procédures de consultation préalable en ce qui concerne la coordination des politiques économiques ; c'est sur sa proposition qu'a été adopté le principe d'un projet de troisième programme de politique économique à moyen terme contenant des orientations chiffrées. Je ne crois pas que l'on puisse contester l'intérêt et l'importance que la Commission a toujours attachés aux aspects économiques de la construction dans laquelle nous entrons, car de ces aspects économiques dépendent pour une grande part les conditions d'une Communauté de croissance et de stabilité telle qu'elle a été envisagée à La Haye.

Les 8 et 9 juin 1970, le Conseil se réunissait, prenait connaissance du rapport intérimaire du groupe présidé par M. Werner et faisait siennes les conclusions communes de ce rapport. Comme une divergence de vues s'était manifestée au sein du groupe sur certains problèmes et, notamment, sur l'instauration d'un régime de change spécifique à l'intérieur de la Communauté, le Conseil demandait au groupe de poursuivre ses travaux de manière à aboutir à un rapport final à la fin de septembre.

C'est le 15 octobre que le groupe Werner a remis au Conseil et à la Commission son rapport définitif. Ce rapport était accompagné d'une annexe contenant l'avis du Comité des gouverneurs des banques centrales, annexe extrêmement importante où les gouverneurs indiquent, et je cite le rapport, « que l'instauration d'un régime de change spécifique à la Com-

**Barre**

munauté consisterait pour les banques centrales, agissant de concert, à limiter « en fait » les fluctuations entre leurs monnaies à l'intérieur de marges plus étroites que celles résultant de l'application des marges en vigueur pour le dollar, à l'époque de la mise en place du système ».

La Commission ne peut, sur ce point que se réjouir de voir reconnaître par le Comité des gouverneurs un principe qu'elle avait soutenu depuis un certain temps : le principe de la réduction des marges de fluctuation entre les monnaies de la Communauté. Ce principe avait été longtemps tenu pour irréaliste, pour inacceptable ; et voici que ce sont les gouverneurs des banques centrales eux-mêmes qui déclarent que la mise en œuvre d'un tel système n'est pas impossible, ni improbable.

Le rapport du groupe qui a été présidé par M. Werner n'engage que les membres du groupe. Il est dit en effet dans le rapport qu'il reflète les vues personnelles des membres du groupe. Il est donc important de se rappeler qu'il n'engage ni les États membres, ni la Commission qui était représentée au sein de ce groupe. Je tiens cependant à dire que la Commission considère le rapport Werner comme une contribution essentielle aux travaux que mènent les institutions de la Communauté pour fixer le plan par étapes, prévu par les chefs d'État ou de gouvernement à La Haye.

Permettez-moi, Mesdames, Messieurs, de rendre ici hommage au président Werner et aux membres de son groupe. Le président Werner n'a cessé de marquer, depuis de nombreuses années, son intérêt pour la construction d'une Europe monétaire. Je ne saurais pour ma part oublier que, depuis 1968, la Commission a toujours bénéficié de son entier soutien à un moment où elle s'efforçait de promouvoir des progrès sur les plans économique et monétaire au sein de la Communauté, à un moment où l'union économique et monétaire n'était pas à la mode et ne comptait pas de partisans aussi enthousiastes et aussi zélés que ceux qui se manifestent depuis quelques mois. Cet appui et ce soutien du président Werner, nous ne pouvons pas l'oublier. Quant aux membres du groupe, la Commission connaît leur compétence et leur dévouement à la cause des Communautés puisqu'ils sont les présidents des comités qui apportent régulièrement à la Commission et au Conseil le fruit de leurs réflexions et de leurs avis.

A tous, je voudrais exprimer la gratitude de la Commission.

Après ce rappel historique, j'en viens aux propositions par lesquelles la Commission entend demander au Conseil de mettre en œuvre la réalisation par étapes d'une union économique et monétaire.

Les propositions présentées par la Commission au Conseil se fondent sur quatre éléments :

- 1° la communication de la Commission au Conseil, en date du 4 mars 1970 ;
- 2° les conclusions de la réunion du Conseil des 8 et 9 juin 1970, qui figurent d'ailleurs en annexe du rapport du groupe Werner ;
- 3° le rapport définitif du groupe Werner ;
- 4° le rapport annexe du Comité des gouverneurs des banques centrales.

Sur cette base, la Commission a présenté un document intitulé : « Communication et propositions de la Commission au Conseil relatives à l'institution par étapes d'une union économique et monétaire de la Communauté. »

Ce document contient un projet de résolution qui comprend trois parties : une définition de l'objectif final, un programme d'action pour la première étape, un engagement pour la fin de la première étape.

Examinons d'abord la définition de l'objectif final à atteindre dans le courant de la présente décennie. La Commission demande au Conseil de reconnaître que le processus dans lequel nous nous engageons doit être commandé par trois principes, dont la réalisation devra être obtenue, si possible, au terme de la présente décennie, à condition, comme le dit le rapport Werner, que la volonté politique des États membres se manifeste en ce sens.

Le premier principe est celui de la constitution d'un espace économique unique, sur lequel puissent circuler sans obstacles les biens, les services, les personnes, les capitaux, circulation des facteurs de production qui doit se réaliser sans qu'en découlent des perturbations d'ordre social ou d'ordre régional à l'intérieur de la Communauté.

Le deuxième principe est celui de la formation d'un ensemble monétaire individualisé au sein du système monétaire international, ensemble monétaire qui ne ferait point sécession par rapport au système monétaire international, mais qui apporterait sa contribution à un fonctionnement efficace de la coopération monétaire internationale. Cet ensemble monétaire devrait être régi par un système communautaire des banques centrales ; c'est une idée qui était exprimée dans la communication de la Commission du 4 mars 1970 et qui a été reprise dans le document du groupe Werner.

Le troisième principe est celui de l'attribution à la Communauté, dans le domaine économique et monétaire, de compétences nécessaires pour assurer une gestion de l'union qui soit efficace et qui soit soumise à un contrôle démocratique au niveau communautaire.

Je voudrais sur ce point indiquer que le point de vue de la Commission est celui du transfert de compétences à la Communauté, car bien avant le problème des organes, se pose le problème des compétences.

**Barre**

A quoi serviraient des organes s'ils n'avaient pas de compétences ? Or, nous savons bien qu'un certain nombre de compétences se trouvent à l'heure actuelle hors du champ de responsabilités de la Communauté. Si nous avançons dans la voie de l'union économique et monétaire, la Communauté devra détenir davantage de compétences. Ces compétences devront être définies en fonction des objectifs à poursuivre, c'est-à-dire en vue d'assurer une cohésion de l'union et une gestion efficace de l'union. La formule que nous avons d'ailleurs utilisée dans notre document est celle qui se trouve dans le rapport Werner, elle indique que les transferts ne doivent pas être illimités, mais limités à ce qui est nécessaire au fonctionnement de l'union.

Une fois que le problème de l'attribution des compétences se trouve ainsi posé, un autre aspect de la question est celui de la répartition des compétences entre les institutions de la Communauté. Nous avons estimé que ce problème ne pouvait encore, en l'état actuel des choses, être préjugé, faute d'études approfondies — que demande d'ailleurs le rapport Werner lui-même — et parce que nous pensons que le fonctionnement final de l'union économique et monétaire dépendra, pour une large part, des conditions dans lesquelles se seront réalisés les progrès vers cet objectif.

Ce sont les principes que la Commission a retenus dans son document et qui commandent l'œuvre à entreprendre. Si la Commission a fait figurer ces principes en tête de son projet de résolution, c'est parce qu'elle estime que nous devons avoir une perspective au sein de laquelle doivent s'intégrer les actions qui, d'étape en étape, doivent conduire à l'objectif final.

Quant aux modalités d'application des principes, je le répète, elles devront faire, à la lumière de l'expérience, l'objet d'études approfondies.

Nous avons d'autre part retenu le délai de la décennie ; nous nous réjouissons que le rapport Werner ait retenu pour sa part ce délai qui figurait dans la communication de la Commission.

Pourquoi ce délai ? Nous savons bien qu'il est difficile de tirer des plans sur la comète et que les obstacles que nous aurons à surmonter seront considérables, mais nous pensons également qu'il est sage de se fixer un certain horizon dans le temps de manière à pouvoir organiser de façon cohérente l'action en vue des résultats que l'on désire atteindre. C'est en fonction d'une certaine échéance que l'on peut agir d'une façon plus efficace.

Telles sont les idées, simples, je le reconnais, mais qui ne sont pas, je crois, dépourvues de signification, sur lesquelles repose la première partie de la résolution de la Commission, c'est-à-dire l'esquisse de l'objectif final.

La deuxième partie de la proposition de la Commission contient un programme d'action pour une première étape de trois ans. On me dira : pourquoi trois ans ? Parce que c'est un délai qui paraît convenable pour réaliser un certain nombre de progrès qui sont à la fois utiles et nécessaires. D'autres pourraient dire deux ans ou cinq ans ; on aurait pu, par exemple, imaginer que la première étape soit une étape de cinq années liée à l'application du programme de politique économique à moyen terme, de manière à pouvoir dresser un bilan des progrès économiques réalisés dans la Communauté. Mais dans la mesure où le rapport Werner suggérait une période de trois ans, nous n'avons pas pensé qu'il convenait de modifier ce délai, qu'il était beaucoup plus important d'essayer de définir avec précision les actions qui devraient être menées dans cette période de trois années. Je dois dire que sur ce point nous avons intégralement repris les suggestions du rapport Werner, d'autant plus facilement que les actions qui y sont préconisées sont celles-là même que depuis un certain nombre de mois, pour ne pas dire d'années, la Commission a non seulement préconisées, mais déjà formalisées dans des documents qui se trouvent sur la table du Conseil et qui n'ont pas encore été discutés.

Ce programme d'action pour la première étape comprendra des mesures tendant à une coordination plus efficace des politiques économique et monétaire, des mesures tendant à une plus grande harmonisation des fiscalités, des mesures tendant à la création progressive d'un marché européen des capitaux, enfin, des mesures tendant à l'instauration d'un régime de change spécifique à l'intérieur de la Communauté. Sur ce dernier point la Commission, comme d'ailleurs le groupe Werner, s'en est tenue aux conclusions du Comité des gouverneurs des banques centrales, car il ne pouvait y avoir de meilleurs orfèvres pour nous conseiller.

Pourquoi n'y a-t-il dans les propositions de la Commission qu'une seule étape ? Parce que, comme il vient d'être dit et comme cela figure dans le rapport Werner, l'opinion s'est très rapidement dégagée, dans les instances communautaires, qu'une méthode souple était nécessaire et que, par conséquent, il fallait s'efforcer de concentrer la réflexion et l'action sur un certain nombre de mesures qui définiraient un programme cohérent et efficace pour la première période.

Nous proposons une première étape parce qu'il faut commencer et que si nous ne commençons pas, nous n'avancerons pas.

Je m'excuse de cette lapalissade, mais M. de La Palisse était plein de bon sens.

Ensuite, parce que des études approfondies doivent être menées en vue de la première étape.

Si nous nous reportons au rapport du groupe présidé par M. Werner, nous constatons qu'en une page et

**Barre**

demie des indications générales sont données sur la deuxième étape. Nous constatons, par exemple, qu'il est dit dans cette partie consacrée à la phase de transition, que la Communauté pourrait créer, dans la deuxième étape, un Fonds européen de coopération monétaire, mais que, si certaines conditions étaient remplies, le Fonds pourrait être créé dès la première étape.

Or, nous ne savons pas très bien ce qu'est ce Fonds. Nous ne connaissons pas grand-chose de sa nature ni de ses fonctions. Est-il possible de prendre une décision — nous demandons en effet au Conseil de prendre une décision — sur des éléments qui ne sont pas soigneusement étudiés ?

C'est pourquoi nous avons préféré nous limiter à des actions qui peuvent être réalisées dans le cours de la première période, mais nous avons demandé dans le projet de résolution au Conseil que le Conseil donne mandat au Comité monétaire et au Comité des gouverneurs des banques centrales d'étudier, dans les 18 mois à venir, les conditions dans lesquelles pourrait fonctionner un Fonds européen de coopération monétaire.

Voilà quelques réflexions que je voulais présenter en ce qui concerne le programme d'action pour la première étape.

J'en viens maintenant à ce que j'ai appelé l'engagement de la Commission pour la fin de la première étape.

Cet engagement est triple.

En premier lieu, la Commission s'engage à dresser un bilan des actions qui auront été menées à bien sur la base du programme qui aura été adopté par le Conseil et sur la base de l'évolution économique à l'intérieur de la Communauté ; car, je tiens à le dire, nous ne construirons rien de solide si l'infrastructure économique n'est pas solide.

En second lieu, la Commission s'engage à présenter, sur la base de ce bilan et sur la base des études ultérieures qui devront être faites, les mesures qui devront être mises en œuvre au cours d'une deuxième étape.

Enfin, la Commission s'engage à présenter les propositions d'amendements au traité qui pourraient s'avérer nécessaires pour la mise en œuvre de certaines actions ne pouvant être menées sur la base des dispositions actuelles du traité.

Là encore, nous ne sommes pas en mesure, *à priori* et dans l'abstrait, de dire comment il faut changer le traité, ni sur quels points il faut le modifier. C'est en fonction des progrès à effectuer, c'est à la lumière de l'expérience acquise que nous serons en mesure de présenter des propositions. Je le répète, sur la base de l'article 236 du traité, la Commission s'est engagée à présenter, en fonction des progrès à effec-

tuer, les amendements qui pourraient s'avérer nécessaires.

Enfin, à côté du projet de résolution, deux propositions de décision ont été présentées, car il importe que dès la fin de l'année, nous puissions avoir des décisions pour mettre en œuvre une meilleure coordination des politiques économiques entre les États membres. Par ailleurs, pour mettre en œuvre un renforcement de la collaboration entre les banques centrales et les États membres de la Communauté, je me permets de signaler en passant au Parlement que sans la proposition que nous faisons — et qui reprend l'idée, présentée dans le rapport du groupe Werner, d'un rapport annuel sur la situation économique de la Communauté, rapport qui serait adressé aux États membres à la fin de chaque année —, la Commission demande au Conseil que ce rapport puisse être arrêté par le Conseil sur proposition de la Commission, *après avis* du Parlement, et non pas adopté par le Conseil sur la proposition de la Commission et *communiqué* au Parlement comme cela a été dit dans le rapport du groupe d'experts.

Le Parlement voudra bien reconnaître l'intérêt que nous avons manifesté dans beaucoup de domaines, et notamment dans le domaine de la politique conjoncturelle, à ce que de meilleurs échanges de vues s'effectuent entre la Commission et le Parlement, avant que la Commission présente au Conseil l'état définitif de ses propositions sur le développement de la politique conjoncturelle ou de la politique économique et monétaire.

Mesdames, Messieurs, j'en viens à la conclusion. Pour terminer cet exposé, dont vous voudrez bien excuser qu'il ait été peut-être un peu long, mais dont le sujet présente une grande importance pour la Commission et pour la Communauté, je voudrais vous présenter trois observations.

Il est très important, et c'est ma première observation, d'aboutir à un résultat à la fin de cette année. C'est la raison pour laquelle nous avons fait des propositions précises, car il nous reste moins de deux mois pour aboutir à des décisions du Conseil. Il est indispensable que nous aboutissions à des décisions, d'abord parce qu'il faut répondre à l'attente de l'opinion publique dans la Communauté qui a été sensibilisée à ces problèmes, non seulement par le communiqué de La Haye, mais aussi par la prise de conscience des difficultés qui peuvent survenir à la Communauté lorsque des crises monétaires secouent le Marché commun.

Il est aussi indispensable d'aboutir à des décisions parce qu'il faut montrer à l'opinion publique internationale que le fait communautaire existe et qu'il existe autrement qu'en paroles.

Ma deuxième observation sera que la crédibilité de l'opération que nous entreprenons, dépendra moins de décisions ambitieuses pour l'avenir que de déci-



**Barre**

sions concrètes dans les prochains mois. La Communauté a souvent souffert de la discordance entre la générosité excessive des intentions et la parcimonie des réalisations.

En troisième lieu, la construction d'une union économique et monétaire est une grande affaire politique. Qui peut nier que l'économie et la monnaie, c'est d'abord de la politique ? Il faut être attentif aux difficultés techniques, aux difficultés politiques, aux difficultés sociales et aux difficultés internationales que nous allons rencontrer sur notre chemin. C'est pourquoi la construction de l'union économique et monétaire devra se faire avec ténacité, avec mesure et avec raison.

Telle est, dans cette grande affaire politique, je le répète, l'inspiration politique de la Commission, car la vraie politique, c'est l'appréciation exacte des réalités, c'est une action continue, et c'est le souci de l'efficacité au service de la cause que l'on entend servir.

(Applaudissements)

M. le Président. — Je remercie M. Barre.

La parole est à M. Lange.

M. Lange, *président de la commission économique*. — (A) Monsieur le Président, Monsieur le Président du Conseil en exercice, Mesdames, Messieurs, sans vouloir empiéter sur l'exposé que nous présentera M. le Rapporteur de votre commission parlementaire, je crois néanmoins devoir faire quelques observations au sujet de la procédure à suivre pour la suite de la séance d'aujourd'hui et pour la prochaine session.

Comme il ressort de l'ordre du jour, l'échange de vues actuel présente quelques aspects ou, si l'on préfère, quelques éléments nouveaux. Issu des colloques de caractère plus ou moins formel qui avaient lieu autrefois entre le Conseil, la Commission et l'assemblée, il porte sur une question bien précise, à savoir l'union économique et monétaire, qui fait l'objet d'un rapport intérimaire de votre commission parlementaire. En outre, la Commission a présenté toute une série de propositions qui contiennent les conclusions qu'elle tire du rapport Werner mais que l'Assemblée doit encore soumettre à un examen. La commission économique est partie du principe que la session d'aujourd'hui sera certes consacrée à un débat général sur l'union économique et monétaire, mais que tant elle-même que l'Assemblée auront encore l'occasion de discuter en détail, lors de l'examen de la version définitive du rapport Werner et compte tenu de celle-ci, de la position que le Parlement adoptera à l'égard des propositions que la Commission a présentées au Conseil.

Monsieur le président en exercice du Conseil vient de nous dire que le Conseil tenait à arrêter des déci-

sions sur ces questions dans le courant de ce mois encore, et ce non seulement au sujet de l'union économique et monétaire, mais aussi à l'égard du programme économique à moyen terme ou, si l'on préfère, des propositions relatives à une politique économique à moyen terme que la Commission a présentées au Conseil. La commission économique estime de son devoir de suggérer au Parlement qu'il réponde à ce vœu. A cette fin, il serait donc opportun qu'il examinât ces deux questions lors de sa session de décembre. La commission économique est entièrement disposée à lui soumettre les propositions de résolution et les rapports nécessaires afin de se conformer au vœu du Conseil et de la Commission et de permettre au Parlement de se prononcer en temps voulu, bien qu'au moyen d'une procédure accélérée, sur les propositions soumises à son examen.

A mon avis — qui correspond, je crois, également à celui de votre commission, Monsieur le président — il serait inconcevable que cette assemblée ne puisse se prononcer sur des questions aussi capitales qu'au moment où le Conseil aura déjà arrêté ses décisions. C'est pourquoi je tiens à vous prier, Monsieur le Président, de veiller à ce que la procédure proposée puisse réellement être suivie.

Nous sommes reconnaissants à tous les orateurs qui ont exprimé leur opinion, et en particulier à M. Barre, qui a présenté et exposé les propositions de la Commission au Conseil. Ces contributions apporteront certainement une aide précieuse à la commission parlementaire lorsqu'elle aura à formuler son avis. Toutefois, nous devrions renoncer à prendre aujourd'hui définitivement position sur la réalisation de la première étape de l'union économique et monétaire. J'en arrive ainsi à la prière que je tiens à adresser à M. Cousté et à son groupe. En effet, je voudrais lui demander de renvoyer à la session de décembre toutes les propositions d'amendement qu'il a présentées au sujet de la première étape et de les considérer comme nulles et non avenues pour aujourd'hui, étant donné qu'elles tendent à transformer le rapport intérimaire de M. Bousch en un rapport définitif. Telle est ma requête et je le prie de l'accueillir favorablement car sinon, nous n'aurons plus la possibilité de soumettre les propositions de la Commission au Conseil et le rapport définitif de M. Werner à un examen approfondi d'abord au sein de la commission parlementaire, puis en assemblée plénière. Il est plus que probable que le rapport définitif ne sera guère différent de la version actuelle, mais nous ne pourrions pas nous prononcer sur les propositions de la Commission.

Nous avons procédé à un premier débat dépourvu de caractère formel lors de la dernière réunion que la commission économique a tenue les 8 et 9 novembre et nous examinerons de nouveau cette question officiellement les 23 et le 24 novembre, lorsque nous aurons été chargés d'en faire rapport. De cette façon,

**Lange**

nous aurons terminé notre travail en temps voulu pour la session plénière.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de faire encore une observation de caractère général et ici encore, je n'entends nullement me substituer à M. le Rapporteur sur ce point. Je prie instamment tous les intéressés, et en particulier cette haute Assemblée, de ne pas se laisser entraver indûment par le traité de Rome. Vous vous souvenez certes tous qu'en 1963 ou 1964, cette Assemblée avait fait constater, pour son propre usage, par sa commission juridique que le traité de Rome instituant la Communauté économique européenne autorisait toutes les actions qui n'étaient pas expressément interdites dans ses dispositions. Nous ne devrions pas adopter une interprétation plus étroite et ne compléter les dispositions du traité — je dis sciemment « compléter » et non « modifier » — qu'au moment où nous aurons atteint ses limites. Personnellement, je considère le traité de Rome comme un cadre qui est loin d'être rempli, et qui ne l'est certes pas encore dans un domaine bien précis sur lequel il ne s'étend guère. M. Müller me regarde d'un air interrogateur : je veux parler de la politique sociale. Ce domaine offre encore de nombreuses possibilités d'appliquer le traité. Par la suite, nous devons effectivement nous demander à quel moment il conviendra de lui apporter des dispositions complémentaires.

A mon avis, il faut insister dès le départ sur un autre point encore : dans nos débats sur la poursuite et l'achèvement de la Communauté et sur la réalisation d'une union économique et monétaire, nous devrions nous libérer de tout égoïsme national et veiller à ce que le transfert des pouvoirs nationaux de contrôle à des organes supranationaux se fasse de façon équilibrée. Je m'insurge en connaissance de cause contre les égoïsmes nationaux, car je ne puis m'empêcher de constater parfois — permettez-moi de le dire ici à titre d'opinion et d'impression personnelles — que les déclarations passionnées en faveur de l'Europe sont liées à des conditions qui s'opposent au principe même de l'intégration de l'Europe ou qui la reportent en tout cas dans un avenir extrêmement lointain. Nous avons tous à nous abstenir de pratiques de ce genre...

**M. Schwörer.** — (A) ... et à balayer devant notre propre porte !

**M. Lange.** — (A) Je n'ai nul besoin de balayer devant ma propre porte, Monsieur Schwörer. De ce point de vue également — et M. Bousch y reviendra de façon plus détaillée que je ne puis le faire dans cette brève intervention — je serais très reconnaissant de ce que l'on tienne compte de cette considération tant dans les débats sur l'union économique et monétaire et sur la réalisation par étapes de la Communauté que dans les discussions relatives au programme économique à moyen terme.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — La parole est à M. Triboulet.

**M. Triboulet, président du groupe de l'UDE.** — Monsieur le Président, j'interviens pour une motion d'ordre parce que le président de la commission économique vient d'adresser un appel à M. Cousté et à son groupe. J'ai l'honneur d'être président de ce groupe et je voudrais être bien sûr de ce qu'il nous demande. En effet, il appartient à la présidence et, sans doute, au président de la commission et au rapporteur, de nous dire exactement dans quel cadre nous allons débattre aujourd'hui.

S'il s'agit d'un débat général, fort intéressant si j'en juge d'après les deux premières interventions, et d'après la vôtre, Monsieur le président Lange, s'il s'agit, je le répète, d'un débat général sur l'union économique et monétaire, nous y participerons, M. Cousté y participera et M. Bousquet également, au nom de notre groupe.

Mais il y a une proposition de résolution déposée par la commission économique et il y a une proposition — que nous connaissons déjà — présentée par la Commission européenne.

D'autre part, devant la commission politique qui s'est réunie la semaine dernière, j'avais déjà fait valoir, avec l'assentiment, je crois, de beaucoup de nos collègues, que la proposition de résolution de la commission économique nous paraissait un peu dépassée. Elle porte sur le rapport intérimaire. Or, chaque fois que M. Bousch est intervenu, notamment devant la commission économique, bien entendu il n'a plus parlé du rapport intérimaire ; il a été amené à parler du rapport définitif, puisque nous le connaissons maintenant, et, même, des propositions présentées par la Commission européenne.

Si bien, nous semble-t-il, que voter sur cette proposition de résolution de la commission économique ne présente pas d'intérêt aujourd'hui. Et les amendements qui ont été déposés par M. Cousté sont des amendements destinés à actualiser cette proposition de résolution. Il me semble, à première vue — et j'aimerais connaître le sentiment du président de la commission et du rapporteur — qu'il serait beaucoup plus intéressant de faire un grand débat général aujourd'hui et de préparer une proposition de résolution définitive pour la session des 3 et 4 décembre, dans laquelle nous tiendrions compte du rapport définitif de la commission et de la proposition de résolution présentée par la Commission européenne. Bref, nous voterions un document tout à fait en l'état.

Aujourd'hui, voter sur ce texte, même après nos amendements, ne me paraît pas très intéressant : il n'est pas assez élaboré, il n'est pas assez mis à jour et la discussion n'en serait pas actuelle.

**M. le Président.** — La parole est à M. Lange.

**M. Lange.** — (A) Comme M. Triboulet m'a expressément posé une question, il est peut-être utile que j'y réponde immédiatement. Je souhaiterais que l'on considère les propositions d'amendement n<sup>os</sup> 1, 2, 3, 4, 5 et 6 comme une contribution à l'étude des propositions que la Commission a présentées au Conseil et qu'elles ne soient pas discutées aujourd'hui, puisque la commission parlementaire doit encore examiner les propositions du Conseil à la Commission. J'ai ainsi répondu à une partie de votre question, Monsieur Triboulet.

En deuxième lieu, il va de soi que nous devons consacrer aujourd'hui à l'union économique et monétaire un débat général à l'issue duquel nous adopterons, sur la base du rapport intérimaire, une position provisoire que nous compléterons lors de la session des 3 et 4 décembre. A l'heure actuelle, je ne saurais dire si le rapport intérimaire subira des changements importants. Pour autant que je puisse en juger, je crois que la commission émettra sur la version définitive du rapport Werner un avis semblable à celui qu'elle a exposé dans son rapport intérimaire.

Je vous serais très reconnaissant, Monsieur Triboulet, si vous pouviez vous rallier à une procédure de cet ordre : votre contribution faciliterait ainsi le travail de la commission économique, qui ne dispose que d'un temps assez limité. Je songe ici en particulier à la proposition de résolution relative aux propositions de la Commission au Conseil qu'elle aura à élaborer et à l'appréciation définitive du rapport Werner. Je serais très heureux que nous puissions nous mettre d'accord là-dessus, Monsieur Triboulet.

**M. le Président.** — La parole est à M. Triboulet.

**M. Triboulet.** — Monsieur le Président, je voudrais, bien entendu, entendre le rapport de M. Bousch et voir sur quel point il porte, s'il porte sur la proposition de résolution de la commission économique ou s'il porte sur ce qui s'est passé depuis.

Comme je suis persuadé que M. Bousch sera obligé de parler, comme il l'a fait devant la commission politique, du rapport définitif et des propositions de la Commission, je ne vois pas pourquoi nous voterions sur un texte précis qui est complètement dépassé.

Je crois qu'il serait plus raisonnable que la commission économique établisse un texte définitif sur lequel il nous serait possible de discuter des problèmes en général. Il est certain que les déclarations qui ont été faites par M. Schiller et par M. Barre sont intéressantes en tant que débat, mais voter paragraphe par paragraphe sur une proposition de résolution qui n'est plus actuelle, je ne vois pas quel intérêt cela pourra présenter.

**M. le Président.** — La parole est à M. Lücker.

**M. Lücker.** — (A) Monsieur le Président, j'ai demandé la parole parce qu'il me semble que nous ne devrions pas poursuivre ce débat en ce moment.

(*Applaudissements*)

La discussion qui s'est ouverte entre M. le président de la Commission économique du Parlement, M. le rapporteur Bousch et M. Cousté, qui a déposé au nom de son groupe une série d'amendements au rapport, est certes fort intéressante, mais nous ne sommes absolument pas en mesure de juger de ces textes qui nous ont été remis il y a cinq minutes à peine.

C'est avec la plus grande attention que j'ai écouté les explications que vous avez données, Monsieur Triboulet, et selon lesquelles ces propositions d'amendement tendraient à modifier le rapport intérimaire de façon qu'il tienne compte de l'avis que la Commission a émis au sujet du rapport Werner. Dès lors, la question commence à revêtir un intérêt général.

Je me fonde sur le passage de la déclaration que M. le président en exercice du Conseil a faite aujourd'hui et où il a dit — certes non sans de bonnes raisons — que le Conseil saisira l'assemblée de l'avis de la Commission sur le rapport Werner. C'est à ce moment-là que la commission économique et les autres commissions qui, participent à ces travaux ou qui s'y intéressent pourront étudier ces questions.

Nous venons d'entendre le brillant exposé de M. Barre et nous avons la possibilité d'appliquer la procédure habituelle pour l'examen du rapport et de l'avis que la Commission vient de nous exposer ici.

C'est pourquoi il me semble que nous ne devrions pas essayer dès aujourd'hui, en quelque sorte par surprise, de nous prononcer au sujet de l'avis de la Commission sur le rapport Werner. Aussi voudrais-je vous prier de ne pas poursuivre cette discussion. Lorsque nous mettrons le rapport de M. Bousch aux voix cet après-midi, nous aurons à décider de la suite qu'il convient de donner aux amendements. Si les circonstances devraient être telles que je le suppose, je pencherais moi aussi pour que ces amendements soient retirés.

Je vous comprends parfaitement, Monsieur Triboulet, lorsque vous dites qu'il est dépourvu d'intérêt de voter un rapport déjà dépassé par les événements. Dans ces conditions, il n'aurait à vrai dire pas fallu le présenter, mais attendre que l'on puisse traiter de la question dans son ensemble.

Je vous prie de mettre fin à ce débat et de décider cet après-midi seulement de la suite qu'il convient de donner aux amendements relatifs au rapport de M. Bousch et que M. Cousté a présentés au nom de son groupe.

(*Applaudissements*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Vals.

M. Vals. — Monsieur le Président, je voudrais appuyer la proposition qui vient d'être faite par M. Lückner et en même temps adopter la position du président de la commission économique. Il est certain que les arguments avancés par M. Triboulet sont des arguments très valables, mais nous nous sommes trouvés plusieurs fois dans des circonstances analogues, et nous sommes tenus, de plus, par le calendrier. Je pense donc, puisque lui-même est d'accord, qu'un avis doit sortir de la discussion générale d'aujourd'hui. Et pourquoi ne profiterions-nous pas de l'occasion pour discuter du rapport intérimaire et examiner la proposition de résolution, étant entendu que vos amendements seront examinés par la suite d'une manière plus sérieuse que ce qui pourrait être fait à l'heure actuelle.

Je crois qu'il faut suivre le déroulement normal de ce qui a été prévu dans l'ordre du jour.

M. le Président. — La parole est à M. Berkhouwer.

M. Berkhouwer. — (N) Monsieur le Président, je crois que nous devons distinguer deux choses. Nous avons aujourd'hui un débat général sur ce que nous ont dit le président du Conseil et le vice-président de la Commission européenne, M. Barre. Or, voici que notre collègue Cousté vient de déposer un certain nombre d'amendements. Je les considère évidemment avec la meilleure volonté possible, mais il me semble malgré tout qu'ils constituent une sorte d'hiatus. Avec ses amendements, M. Cousté tente en effet d'actualiser ce qui ressort du débat général et ce dont nous avons été informés par les déclarations et les propositions de la Commission au Conseil.

Je dois dire en toute franchise, Monsieur le Président, que ces déclarations et ces propositions sont pour moi quelque chose d'entièrement nouveau. J'ai sous les yeux le rapport de M. Werner qui fait maintenant l'objet d'une étude générale. Et c'est de ce rapport que devraient traiter les interventions des divers orateurs inscrits. Je crois que nous devons engager maintenant ce débat général sur l'union monétaire et l'union économique. Ensuite nous devons, à mon avis, — et je suis prêt à me rallier sur ce point à l'avis du président de la Commission économique et de M. Triboulet — émettre dans les plus brefs délais, en tant que Parlement, l'avis que nous demandons d'exprimer les propositions que la Commission a soumises au Conseil. Mais nous ne devons pas le faire aujourd'hui. Il faut que nous distinguions ces deux étapes.

Aujourd'hui, nous menons donc un débat général sur l'union monétaire et l'union économique proprement dite. L'adoption des conclusions du rapport intérimaire de M. Bousch pourrait éventuellement être différée et avoir lieu dans les formes requises au mois de décembre, lorsque nous disposerons du rapport contenant l'avis sur les propositions que la Commission a formulées *in concreto* sur la base du rap-

port Werner à l'adresse du Conseil. Je crois qu'ainsi nous agirions de manière cohérente et vous proposez donc de décider en ce sens.

M. le Président. — Pour ma part, je puis seulement dire que nous nous en tiendrons strictement à l'ordre du jour. Au moment voulu, nous déciderons s'il y a lieu ou non de procéder à un vote sur la proposition de résolution.

La parole est à M. Bousch qui l'a demandée pour présenter son rapport.

M. Bousch, rapporteur. — Monsieur le Président, je vous remercie de me donner enfin la parole, parce que j'ai eu le sentiment qu'on allait discuter du sort de mon rapport et de ma proposition de résolution sans m'avoir entendu, ce qui aurait été un fait unique dans les annales de ce Parlement.

Certes, l'entreprise devant laquelle nous nous trouvons est de grande envergure, elle touche le bien-être de tous les citoyens de la Communauté. Sa portée est considérable, elle marquera sans nul doute la décennie à venir. M. le ministre Schiller en a rappelé tout à l'heure les données, M. le président Barre a insisté sur l'importance du problème politique qui se posait à ce sujet et a bien dit que cette entreprise ne pouvait être menée à son terme sans une volonté politique bien affirmée.

En effet, si l'on en revient aux données du problème, on se rappelle qu'au paragraphe 8 du communiqué final de La Haye, il était bien précisé que le processus d'intégration devait aboutir à une Communauté de stabilité et de croissance et que, dans ce but, il était convenu que serait établi au sein du Conseil un plan par étapes à élaborer au cours de l'année 1970 en vue de la création de l'union économique et monétaire. De même était affirmé que le développement de la coopération monétaire devait s'appuyer sur l'harmonisation des politiques économiques.

Il était enfin convenu que l'on examinerait la possibilité d'instituer un fonds de réserve européen auquel devait aboutir une politique économique et monétaire commune.

Voilà les principes posés ; ils sont considérables par leurs effets. Depuis lors et dès le 6 mars, les ministres ont donné un mandat à un groupe dénommé « groupe Werner », du nom de son président, premier ministre et ministre des finances du Luxembourg, composé de tous les présidents des cinq comités spécialisés de la Communauté européenne et d'un haut fonctionnaire de la Commission. Ce groupe a travaillé ; dès le 20 mai, il a déposé un rapport intérimaire qui depuis lors a été complété par un rapport définitif remis le 8 octobre au Conseil et à la Commission.

La nécessité de poursuivre la construction européenne, les motifs qui ont conduit à proposer la création de l'union économique et monétaire précèdent, dit le

**Bousch**

groupe Werner, de deux données essentielles, à la fois, de la réussite du Marché commun et aussi de ses insuffisances.

En effet, l'achèvement de l'union douanière, la création de la politique agricole commune ont été les principales tâches de la décennie passée. Mais cet achèvement, la mise en œuvre des politiques communes ont fait que les déséquilibres économiques qui se produisent dans un pays se répercutent de plus en plus rapidement et de plus en plus complètement sur l'ensemble de la Communauté et réduisent d'autant l'autonomie des États membres en matière de politique conjoncturelle. C'est là une constatation qui va nous conduire à un certain nombre de conclusions.

Les conséquences de l'unification économique progressive, le développement de sociétés multinationales, l'apparition des marchés d'eurodevises et d'eurodollars ont rendu de plus en plus difficile la maîtrise de l'évolution économique par les États membres. Malgré les progrès réalisés, harmonisation et coordination des politiques économiques sur le plan communautaire sont, il faut le reconnaître, insuffisantes.

En matière de politique régionale et de politique des transports, les réalisations sont des plus modestes.

Enfin, la Communauté n'a pas encore réussi à affirmer sur le plan des relations extérieures sa personnalité propre, bien que dans ce domaine il y ait eu, au cours de négociations récentes, des progrès sensibles.

C'est dans ces conditions que l'union économique et monétaire est apparue comme un moyen de servir la cause de l'unification européenne et de créer, selon la Commission, un espace économique sans frontières dans lequel les produits s'échangeraient librement, les prestations de services ne rencontreraient pas de restrictions, les facteurs de production humains, intellectuels et financiers, auraient une mobilité effective, tant parce qu'ils disposeraient d'une liberté de mouvement très étendue que parce que cette mobilité pourrait être l'objet de certaines incitations.

A l'égard de l'extérieur, la Communauté doit devenir progressivement un ensemble économique et communautaire individualisé et organisé; le rythme de la construction de cet ensemble doit tenir compte de la rapidité des transformations qui interviennent dans les relations économiques internationales et donner à l'Europe la possibilité d'apporter à la coopération économique internationale une contribution positive.

Ce double objectif doit être réalisé par l'effet combiné des forces du marché et par des politiques conçues et consciemment mises en œuvre par les autorités responsables au niveau national et au niveau communautaire.

Ainsi, conformément aux vœux des chefs d'État et des chefs de gouvernement pourrait être réalisée cette communauté de stabilité et de croissance.

Conséquence immédiate de ces décisions de principe, les politiques économiques et les politiques monétaires des États de la Communauté doivent être coordonnées et harmonisées.

La question de savoir si priorité doit être donnée à l'unification monétaire ou à l'unification économique est, à notre avis, et le président Barre vient de le rappeler, un faux problème.

Il existe en effet une telle interaction entre les mesures d'harmonisation économique et les mesures d'harmonisation monétaire que l'on peut affirmer, sans risque d'être contredit, que l'harmonisation des politiques monétaires n'est pas possible sans politiques économiques harmonisées.

Inversement, l'harmonisation des politiques monétaires impose une discipline communautaire en matière de politique économique.

Cette interdépendance étroite entre politiques économiques et politiques monétaires a pour conséquence que toutes les mesures prises dans le domaine monétaire ne feront progresser notre Communauté que si ces mesures s'appuient sur une évolution suffisamment convergente des économies de nos États membres.

Votre commission estime donc que, parallèlement à l'harmonisation des politiques économiques, les marges de fluctuation des cours au sein de la Communauté devront être réduites, ce qui vaudra aux États membres d'occuper, dans le système monétaire international, une position particulière.

A cet égard, nous avons noté avec satisfaction que, lors de l'Assemblée générale du Fonds monétaire international à Copenhague, en septembre dernier, tous les avis exprimés allèrent dans le sens d'un resserrement des liens monétaires entre les États membres.

Mais, si tout le monde reconnaît maintenant la nécessité du parallélisme entre l'harmonisation des politiques économiques et l'harmonisation des politiques monétaires, encore faudra-t-il un jour préciser ce que l'on entend par ce « parallélisme ». A cet égard, il faut bien reconnaître d'une part que la coordination des politiques économiques de nos États est à peine entamée, d'autre part que les autorités responsables de la politique économique dans nos États membres ne maîtrisent que très partiellement l'évolution de nos économies.

La Commission européenne a pris conscience de cet état de choses et, dans cet esprit, elle a présenté, dès décembre 1969, un mémorandum sur les orientations globales à moyen terme de la Communauté.

Le 9 juin dernier, le Conseil a décidé d'adopter cette année encore les propositions de la Commission relatives à la mise en place d'un mécanisme de concours financier à moyen terme, ainsi que le projet de règlement relatif à la coordination des politiques économiques à moyen terme. Par là, les gouvernements s'en-

**Bousch**

gageront à faire converger leur politique à moyen terme et, dans le même temps, à coordonner étroitement leurs politiques conjoncturelles.

Mais la maîtrise de l'évolution économique, il faut bien le dire, se révèle toujours difficile, les pouvoirs publics n'ayant qu'une emprise limitée sur l'évolution de l'activité économique. Aussi la Commission a-t-elle proposé des orientations chiffrées pour les principaux indicateurs de l'évolution économique. Grâce aux pouvoirs dont disposent les organes publics dans nos États, ces derniers devraient pouvoir ainsi corriger ou, du moins, partiellement canaliser l'évolution des économies.

Aussi, votre commission économique a-t-elle estimé que l'harmonisation des politiques économiques devait s'accompagner de mesures concrètes dans le domaine de la politique régionale et structurelle, pour éviter, plus encore que par le passé, que tous les capitaux n'aient tendance à se déplacer vers les seules grandes régions industrielles existantes.

Dès le départ donc, nous demandons que soient renforcés les moyens d'action du Fonds social européen et ceux de la Banque européenne d'investissement.

Le projet d'union économique et monétaire n'est, selon nous, viable que si la réalisation en est progressive et accompagnée d'une vigoureuse action sur le plan social. A cet égard une condition du succès de l'entreprise nous paraît être l'association aussi étroite que possible des partenaires sociaux à l'élaboration des objectifs de la politique commune à moyen terme. A ce sujet, il appartient évidemment d'abord au Parlement de se prononcer. Ensuite et en tout état de cause le Comité économique et social devra donner son avis.

Mais nous avons pensé qu'il fallait tenter d'aller plus loin encore et organiser, comme il est proposé, des consultations régulières avec les représentants des partenaires sociaux, afin de les entendre sur les dispositions de la politique préconisée et de recueillir un assentiment aussi large que possible, faute de quoi la mise en œuvre des politiques se heurterait à des difficultés insurmontables.

La réalisation de l'union économique et monétaire pose à terme, et je rapporte ici le point de vue de la commission, le problème du transfert de certains problèmes du plan national au plan de la Communauté, question qui a été mentionnée tout à l'heure par M. Schiller aussi bien que par M. Barre. Les ministres en ont convenu lors de leur seizième session, les 8 et 9 juin dernier. Mais là encore, il s'agit bien de progresser sans poser de préalable qui retarderait le démarrage de la première étape.

La mise sur pied d'une politique coordonnée et, à la limite, d'une politique économique commune appellera par la suite l'harmonisation des procédures de décision commune. La Commission européenne pro-

pose la fixation en commun des lignes directrices de la politique économique globale, de la politique conjoncturelle et de la politique budgétaire.

La question des pouvoirs des institutions au stade final de l'union devra être abordée — dit votre commission économique — à la deuxième étape, sans esprit de doctrine, mais dans un souci de réalisme et avec la volonté constante de progresser. Certes, des responsabilités nouvelles pour la Communauté ou pour ses organes ne se conçoivent pas sans un contrôle démocratique véritable. A l'approche du stade final se posera donc la question des pouvoirs du Parlement européen. Mais, comme je l'ai déjà dit, une meilleure coordination des politiques économiques et monétaires est possible sur la base des traités actuels.

La préparation des étapes ultérieures posera probablement des problèmes institutionnels. A ce moment, il faudra examiner si le traité de Rome doit être modifié, comme disent les uns, ou complété, comme vient de le rappeler M. Lange, président de la commission économique. Il a rappelé que ce traité offrait beaucoup de possibilités non encore épuisées. Vous me permettrez cependant de dire que ce problème, s'il se pose à terme, ne devrait pas faire obstacle maintenant à la mise en œuvre d'une première étape sur la vie de l'union économique et monétaire.

En ce qui concerne la coordination de la politique budgétaire qui se révélera nécessaire, votre commission n'a pas étudié — et M. Barre vient de le dire, lui aussi — pour quelle partie de la politique budgétaire une harmonisation peut suffire et pour quelle autre partie l'harmonisation ou la centralisation sont indispensables. Avec le groupe Werner nous disons que, si transferts de responsabilités il doit y avoir, ceux-ci doivent être maintenus dans les limites strictement nécessaires à l'efficacité de l'action communautaire et ne concerner que l'ensemble des politiques concourant à la réalisation d'un équilibre général.

La coordination des politiques économiques nécessite évidemment une certaine synchronisation des procédures budgétaires et une concertation communautaire plus intense, aux différents stades de leur élaboration. La Commission a fait, dans ce domaine, des propositions concrètes sur lesquelles, on vient de le dire, votre commission économique se prononcera ultérieurement. M. Barre les a rappelées brièvement : il s'agit, en particulier, de faire trois examens annuels de la politique conjoncturelle, de la politique à moyen terme, de la politique budgétaire et de la politique monétaire, puis de présenter un rapport, lequel serait adopté par le Conseil, après consultation préalable du Parlement européen. Quant aux organes institutionnels, il est question d'un centre de décision de la politique économique, qui sera d'ailleurs, vraisemblablement, le Conseil de ministres, et d'un système communautaire des gouverneurs des banques centrales. Je n'insiste pas sur ce point. Ces questions ont été abordées par notre commission, mais sans

**Bousch**

donner lieu à un débat ou à une prise de position. J'estime qu'avant de prendre position à leur sujet, il convient de prendre le temps de la réflexion.

Enfin, nous pensons, comme la Commission européenne, que l'harmonisation fiscale doit être menée de pair avec les autres mesures tendant à instaurer l'union économique et monétaire. Cette harmonisation n'impose pas une uniformisation de toutes les charges fiscales des six pays. La possibilité d'une appréciation différente d'un pays à l'autre doit demeurer. Certes, un certain degré d'harmonisation est nécessaire, particulièrement en ce qui concerne les impôts sur les capitaux, pour que les mouvements de capitaux ne soient pas influencés par des facteurs fiscaux.

Enfin, en ce qui concerne la TVA, ses taux et leurs assises, les écarts actuels devront être réduits avant que les cours de change ne soient fixés définitivement. Mais ici encore l'harmonisation complète ne s'impose pas, et il est vraisemblable que l'on pourra abolir progressivement les frontières fiscales intérieures de la Communauté tout en gardant un certain écart entre les taux.

Enfin, votre commission a examiné la question de la livre sterling et les problèmes que pose l'entrée de la Grande-Bretagne et des autres États candidats dans le Marché commun. Dans ce domaine, votre commission considère que les États candidats doivent accepter la décision de principe des chefs d'État ou de gouvernement de transformer la Communauté en une union économique et monétaire, mais elle estime qu'ils doivent être tenus au courant des décisions prises et qu'ils doivent pouvoir formuler des observations. Ces consultations ne devraient pas ralentir le déroulement des négociations sur l'adhésion, mais plutôt les faciliter, à condition qu'il soit déjà tenu largement compte des intérêts des États candidats lors de la fixation plus précise des modalités de la réalisation de l'union économique.

En ce qui concerne l'avenir de la livre sterling comme monnaie de réserve, mon rapport a mentionné le problème, mais il n'est pas temps de le traiter aujourd'hui, comme vous le pensez bien, car cette question mériterait, à elle seule, tout un rapport.

L'objectif final de la Communauté n'est pas de créer une monnaie de réserve nouvelle, mais une monnaie commune forte et considérée. Les besoins de liquidités internationales supplémentaires doivent être satisfaits par la création de nouvelles liquidités indépendantes des disponibilités en or ou en monnaie de réserve. Votre commission économique a déjà défendu cette position en 1968, lorsqu'elle se déclara favorable à la création des droits de tirage spéciaux dans le cadre du Fonds monétaire international.

Voilà, pour l'essentiel, les observations qu'appelle, de la part de votre commission économique, l'état actuel des problèmes que posent les nécessaires coor-

dination et harmonisation des politiques économiques et la progression par étapes vers l'union économique et monétaire.

Nous n'avons pas la prétention, dans ce rapport intérimaire, d'avoir évoqué, ni surtout épuisé, tous les sujets qu'il faudra aborder.

M. Schiller a fait appel au concours de tous pour arriver, encore avant la fin de l'année, à prendre, conformément au désir exprimé par les chefs d'État ou de gouvernement à La Haye, les décisions nécessaires à la mise en œuvre de la première étape vers une union économique et monétaire à créer. Votre commission économique vous soumettra, pour la prochaine session, des propositions concrètes concernant les mesures préconisées par la Commission et tenant compte du rapport du groupe Werner, que nous n'avons pas encore étudié à fond. Mais, d'ores et déjà, nous avons voulu affirmer que le projet ambitieux formulé à La Haye était du domaine des réalisations possibles au cours de la décennie à venir, et que, si l'on était d'accord sur l'objectif final, les multiples difficultés qui ne manqueront pas de jaloner le chemin à parcourir, pourraient être surmontées, à condition de faire preuve de la volonté politique nécessaire. Vouloir cerner dès maintenant tous les problèmes, vouloir définir avec précision toutes les mesures qui s'imposeront au terme du processus, c'est retarder inconsciemment ou consciemment la mise en œuvre du projet le plus ambitieux de la construction européenne depuis la réalisation de l'union douanière et de la politique agricole commune.

Aussi, après avoir évoqué franchement les problèmes qui allaient se poser dans un délai plus ou moins proche, votre commission économique a estimé que, malgré les difficultés de la tâche, une première étape couvrant trois années pouvait dès maintenant être définie et les actions à entreprendre précisées, à condition évidemment que l'on eût toujours à l'esprit l'objectif final.

Dans cet esprit, nous avons, dans notre rapport intérimaire, posé un certain nombre de principes qui, à notre avis, devraient permettre à la Commission européenne d'orienter son action et au Conseil de ministres de prendre dès maintenant la mesure de la volonté politique de ce Parlement.

Le dépôt du rapport définitif du groupe Werner, les propositions de la Commission, les projets de directive qui nous ont été communiqués depuis la diffusion de notre rapport n'ont pas modifié notre première prise de position.

À la lumière du débat d'aujourd'hui nous ferons rapport à l'Assemblée sur le processus envisagé, et sur les modalités pratiques proposées. Aujourd'hui il nous appartient d'affirmer solennellement que nous sommes d'accord sur un certain nombre de principes posés, que les nuances, et je pèse mes mots, qui

Novembre 1970

Parlement européen - Séance du mercredi 18 novembre 1970

113

**Bousch**

inévitavelmente marqueront les positions des uns et des autres ne doivent pas nous empêcher de prendre acte et de nous féliciter du travail considérable accompli au cours des dix mois qui se sont écoulés depuis la rencontre de La Haye.

Dans le même temps, nous marquerons notre volonté d'inciter le Conseil et la Commission européenne à poursuivre leurs efforts pour arriver encore à une décision concrète avant la fin de l'année, après avoir pris connaissance de notre avis sur ces propositions.

Vous savez, Monsieur Schiller et Monsieur Barre, que le concours de notre commission et du Parlement, vous est acquis.

A la lumière du débat d'aujourd'hui, nous précisons notre position sur les modalités de la première étape et sur les décisions proposées.

C'est dans cet esprit, mes chers collègues, qu'au terme de ce débat, je demande à votre Assemblée d'approuver le rapport intérimaire de votre commission économique, et, après avoir présenté vos observations, de donner aussi votre accord sur les principes et sur les premières propositions qui figurent dans la proposition de résolution soumis à votre approbation.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Boersma, au nom du groupe démocrate-chrétien.

**M. Boersma.** — (N) Monsieur le Président, prenant la parole au nom du groupe démocrate-chrétien, je me bornerai à traiter, dans le cadre de l'étude du problème de l'union monétaire et économique, quelques-uns des éléments principaux. Il me sera d'autant plus facile de le faire que M. Bousch vient déjà d'énumérer, dans son excellente introduction, un certain nombre de points importants. Je tâcherai de laisser de côté dans mon exposé tous les points qu'il a déjà évoqués.

Quelques mots tout d'abord sur le point de départ de mon intervention. Une union douanière est évidemment une affaire importante et la mise sur pied d'une intégration partielle, notamment d'une intégration dans le domaine agricole, est aussi extrêmement importante.

Cela n'est cependant pas suffisant pour assurer le progrès nécessaire pour aboutir à de véritables États unis d'Europe. Nous avons nettement pu nous en rendre compte à l'occasion des diverses crises monétaires que nous avons traversées, crises qui sont symptomatiques en soi pour la naissance et l'existence de déséquilibres entre les diverses économies nationales et qui ont permis de nous rendre compte que dans bon nombre de domaines l'intégration en Europe se poursuit avec une lenteur inquiétante. Je citerai notamment à ce propos la politique économique et la politique conjoncturelle. M. Bousch a

eu raison de dire tout à l'heure qu'en raison de l'interdépendance croissante entre les États membres cet état de choses risque de devenir funeste à la longue. Pour ma part, j'ajouterai encore qu'il ne faut pas perdre de vue certains phénomènes tels que les entreprises multinationales qui se développent à un rythme si rapide que les hommes politiques sont pris de vitesse. Je songe aussi aux mouvements de capitaux à caractère spéculatif dont il convient de signaler la gravité, ne serait-ce que du point de vue social, ensuite au problème du marché des euro-devises qui laisse nettement entrevoir que le contrôle national s'exerçant sur les phénomènes économiques et monétaires ne peut pas, pour diverses raisons, être aussi efficace que l'exige une croissance dans la stabilité et l'équilibre.

Je tiens en même temps à rappeler l'effet stimulateur qui est parti, à temps, comme nous l'espérons, de la Conférence au sommet à La Haye. Il faut maintenant que tous en tirent parti afin de prévenir la stagnation ou un retour en arrière.

Nous sommes maintenant entrés dans une phase où il est possible que les choses prennent un tour favorable. A ce propos je ne voudrais pas manquer d'exprimer toute l'estime que j'éprouve pour les divers plans qui ont été élaborés, en premier lieu par la Commission européenne, afin de donner réellement cette fois-ci l'élan dans la bonne direction. Je tiens aussi à adresser mes éloges au Comité Werner, un groupe qui, M. Barre l'a dit, lui aussi, par un remarquable travail d'orfèvre, a réussi à mettre sur pied, sur la base de ce qui existait déjà, un compromis extrêmement important.

Monsieur le Président, dans les grandes lignes nous approuvons le rapport Werner ; notamment en ce qui concerne l'objectif final provisoire nous pouvons nous associer sans réserve aux propositions dont nous avons d'ailleurs déjà eu connaissance par le memorandum de la Commission européenne et par ce qu'on appelle le plan Barre. Il s'agit bien entendu d'un objectif final provisoire afin de garder toute la souplesse nécessaire pour pouvoir nous adapter, au cours de la période de dix ans dont il s'agit pour l'instant, à d'éventuelles possibilités et exigences nouvelles. Cet objectif final devra en tout cas comporter, en ce qui concerne l'union économique, la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux, ce dernier point étant notamment indispensable pour remédier aux divergences structurelles et régionales.

Il ne saurait être question d'une libre circulation des capitaux dont l'objet serait de maintenir un rendement maximum, comme la Commission européenne le pose d'ailleurs en principe, à juste titre, car la libre circulation des capitaux doit avoir pour but un rendement optimal du fait qu'elle implique aussi la nécessité de mettre en œuvre une politique sociale et non seulement une politique unilatérale capitaliste



**Boersma**

qui tend à tirer le maximum des investissements de capitaux.

Les efforts tendant vers une union économique devront comporter comme élément important une politique budgétaire coordonnée, problème auquel je reviendrai à la fin de ma déclaration.

En ce qui concerne l'union monétaire, on peut affirmer, que celle-ci devra avoir pour résultat qu'il y aura un seul ministre européen des finances et en même temps une monnaie européenne unique. En somme, cela revient à dire qu'il y aura unité sur le plan intérieur et unité vers l'extérieur. Ainsi donc automatiquement, non pas l'intégration politique globale, mais une partie de l'intégration politique se réalisera.

Je m'associe également très volontiers, en tenant compte notamment de ce que M. Bousch vient de dire au sujet des différentes étapes, à ce que nous lisons dans le rapport Werner à propos de la première étape. Il s'agit avant tout de l'intensification des consultations et des échanges d'informations qui sont nécessaires si l'on veut s'acheminer progressivement vers une politique coordonnée. Cela, il faut que nous le réalisions au niveau le plus élevé possible.

Il va de soi, bien entendu, que des consultations et une amélioration de la procédure, c'est-à-dire des mesures dans le domaine juridique, ne suffisent pas à elles seules pour parvenir à une véritable union monétaire et économique. C'est cependant là le point de départ qui devra progressivement se concrétiser dans les divers secteurs de la politique dont M. Bousch a déjà évoqués un certain nombre. Je ne reviendrai pas sur cette partie de son exposé. Les divers rapports indiquent ces secteurs aussi bien dans le domaine des impôts que dans le domaine budgétaire et en ce qui concerne la politique monétaire intérieure et extérieure. Les points les plus importants sont la croissance économique, l'emploi, les prix et l'équilibre extérieur.

C'est là évidemment la partie la plus importante de cette entreprise, c'est cela qui compte en dernier ressort. Quelque bonnes que soient nos procédures et quelque bonnes que soient nos informations, c'est en définitive vers cet objectif que nous devons tendre, et cela sur la base de deux principes : progressivité et parallélisme. En soi, ce dernier principe constitue déjà un progrès car tout récemment encore on pouvait noter des tendances qui reposaient sur l'idée que l'union monétaire devait être le point final de l'ensemble du processus d'intégration. Je suis heureux de constater que l'on est maintenant unanime à estimer que le domaine économique et le domaine monétaire peuvent se développer parallèlement.

Ceci étant dit, Monsieur le Président, je voudrais encore passer en revue un certain nombre de points tout en exposant notre manière de voir en ce qui

concerne aussi bien l'évolution à court terme que l'évolution à plus longue échéance.

Une remarque tout d'abord au sujet de la proposition que nous trouvons dans le rapport Werner selon laquelle il conviendrait de créer en temps voulu un centre de décision en matière économique et financière. Certes, on pourra dire : mieux vaut ne pas encore en parler pour le moment, c'est une question dont on aura à s'occuper plus tard seulement. Je crois néanmoins qu'il est utile de faire dès à présent quelques remarques à ce sujet.

Il importe en effet de savoir quelle sera la situation d'un tel centre de décision en matière économique et financière par rapport aux organes communautaires existants, notamment par rapport à la Commission européenne. A mon avis il n'est guère concevable que l'on songe à placer à côté des organes communautaires existants une nouvelle institution entièrement autonome qui, dotée d'un statut particulier, sera responsable, en tant qu'institution, devant « un Parlement européen » comme nous pouvons le lire dans le rapport Werner. Il n'y est pas question « du » Parlement européen mais d'« un » Parlement européen. Je n'approfondirai pas maintenant cette question. Mais on ne peut pas avoir l'intention, à mon avis, de s'engager dans cette direction.

J'imagine certes que l'on puisse être amené à une nouvelle répartition des responsabilités telles qu'elles existent actuellement, et que celles-ci puissent effectivement aboutir, compte tenu de l'objectif final de l'union monétaire et économique, à une revalorisation des organes existants, je ne crois cependant pas qu'il serait opportun de créer un organe tout à fait indépendant. Je ne pense d'ailleurs pas que le développement à venir le rende nécessaire et j'espère que la Commission pourra nous dire quelque chose à ce sujet bien que cette question ne soit pas encore d'actualité.

Ma deuxième remarque se rapporte au système de banques centrales calqué sur le *Federal Reserve System* américain que propose également le rapport Werner. Il importe de savoir dès à présent, à mon avis, si l'on considère qu'un pareil système bancaire communautaire devra être subordonné à un gouvernement européen éventuellement à venir ou s'il bénéficiera de l'autonomie dont disposent déjà la plupart des banques centrales. Je crois qu'il faut mettre l'accent sur ce dernier aspect, à savoir sur la nécessité de conférer dans une large mesure un caractère autonome à ce système.

En troisième lieu, je voudrais dire quelques mots au sujet des projets de décision qui nous ont été transmis. Dans l'intervalle j'ai compris que ceux-ci devaient néanmoins être discutés au Parlement européen bien qu'à l'origine cela n'était manifestement pas prévu — car au début du texte ne figure pas la formule : Vu la proposition de la Commission et ayant entendu le Parlement européen.

**Boersma**

Je suis donc libéré de l'obligation de m'y attarder longuement, je me contenterai de faire une seule remarque propre à apporter quelque éclaircissement dans la suite de la discussion sur les projets de décision. Il me semble, par exemple, qu'il est déjà question, en fait, dans le deuxième projet d'un début de transfert de compétences, ou bien pour exprimer cet état de fait dans un sens négatif, d'une certaine restriction des pouvoirs des Parlements nationaux. On est donc immédiatement amené à se demander comment la Commission européenne conçoit, au moment présent, la position du Parlement européen dans ce contexte. C'est là un des points que j'ai cherché en vain dans les propositions de la Commission européenne et pour cette raison j'aimerais bien obtenir des éclaircissements à ce sujet. Pour ma part, je m'en tiendrai cependant là, car nous reviendrons encore à cette question.

En quatrième lieu je voudrais faire une remarque concernant les aspects techniques de l'intégration monétaire. Nous estimons particulièrement important que des progrès soient réalisés en ce qui concerne la mise sur pied d'un concours réciproque. En effet, il va de soi que l'on ne pourra éviter, surtout à brève échéance, que des déraillements se produisent çà et là. En pareils cas il est nécessaire que nous disposions d'un concours réciproque à court terme et sans doute aurons-nous souvent besoin d'un concours réciproque à moyen terme. Nous estimons que ce point est important, et pour cette raison je le mets particulièrement en relief.

En un certain sens ma cinquième remarque se rattache à la précédente. Il s'agit de la réduction des marges de fluctuation. Je ne considère pas ce point comme étant le plus caractéristique d'une union monétaire mais il révèle très nettement dans quelle direction on entend se diriger. Lorsqu'on aura finalement éliminé complètement les marges de fluctuation, cela signifie que les États membres se prêteront en commun une assistance illimitée au cas où l'équilibre serait perturbé. En effet, il n'y aura alors au fond plus qu'une seule balance de paiement communautaire. C'est là une question très importante que le groupe Werner a abordée avec une extrême prudence. On a dit : au cours de la première étape nous pourrions peut-être tenter un essai. J'aurais aimé que l'on fusse un peu plus précis à ce sujet parce que je crois que l'on pourrait dès à présent supprimer en partie les marges existantes d'autant que l'on n'épuise pas toujours pleinement, depuis longtemps déjà les possibilités qu'offrent ces marges.

Si l'on supprimait pour un tiers les marges actuelles on ne porterait aucunement atteinte, à mon avis, à la liberté d'action des gouverneurs des banques centrales dans les divers États membres.

Ma troisième remarque a trait au problème angoissant de l'inflation. Je tiens à dire quelques mots à ce sujet, non pas parce que l'union monétaire et

économique en tant que telle serait un remède parfait contre le fléau social que constitue l'inflation. Hélas, ce n'est pas le cas, il faut bien nous garder de cette illusion. A l'heure actuelle les moyens dont nous disposons pour lutter contre ce phénomène que j'appelle un fléau social ne sont pas très efficaces. Nous ne sommes parvenus ni dans le domaine de la politique des revenus, ni dans le domaine monétaire, ni sur le plan budgétaire à porter remède définitivement, chacun de son côté — et c'est là le problème qui nous occupe — à ce fléau.

J'estime que l'union économique et monétaire est en fait un instrument très important pour atteindre cet objectif. Vraisemblablement elle aura seulement pour effet de poser des limites à l'inflation mais elle freinera en tout cas l'évolution vers l'inflation qui échappe en ce moment pratiquement à tout contrôle et qui, cela est irrémédiable, mènera très bientôt à des désordres sociaux, à un accroissement du chômage. C'est là un argument de plus pour nous convaincre de la nécessité de nous attaquer avec énergie à l'organisation effective de notre union économique et monétaire.

J'en arrive maintenant à mon septième point. Je souscris pleinement à ce qu'a dit M. Bousch au sujet de la participation des partenaires sociaux. Nous vivons en effet dans une Communauté dans laquelle on attache beaucoup de prix à ce qu'on appelle le libre jeu des forces sociales, même s'il faut reconnaître que celui-ci subit une influence corrective considérable de la part des autorités centrales. Cela signifie cependant automatiquement que l'emprise exercée sur l'économie ne peut, pour cette simple raison déjà, être que limitée. Si l'on veut néanmoins que les choses évoluent, plus ou moins, selon un certain plan dans le domaine social et économique, on ne saurait se passer de la coopération des partenaires sociaux. Je ne veux pas dire par là que les partenaires sociaux doivent nous dire ce que nous avons à faire, à nous, hommes politiques, mais que l'on doit plutôt s'efforcer, dans le cadre de consultations périodiques bien organisées, tel que le propose le groupe Werner, de parvenir à un *communis opinio* afin de définir en commun les objectifs souhaitables. Si l'on y parvenait on aurait déjà fait un pas considérable dans la voie d'une véritable intégration, également en ce qui concerne l'union économique et monétaire.

Voici maintenant mon huitième point. Il est certains aspects de la politique — je renoncerai à les énumérer tous parce que M. Bousch l'a déjà fait — que je tiens néanmoins à traiter en particulier. Il y a tout d'abord la politique économique à moyen terme. Je mentionne ce point parce que nous devons en tout cas, au cours de la session de décembre à Luxembourg, nous occuper du plan concret qui nous a été soumis. Il s'agit en effet d'une partie importante, voire indispensable dans l'édification de l'union économique. Je songe notamment aussi à la politique régionale et à la politique des structures car

**Boersma**

les écarts considérables que l'on note actuellement entre les États membres, mais surtout aussi à l'intérieur même des États membres, font obstacle à une parfaite libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux. Il manquerait ainsi une pierre de voûte très importante pour l'intégration finale. Je songe évidemment plus particulièrement à certaines parties de la Communauté où une telle politique est particulièrement urgente. Cela signifie nécessairement aussi — voilà encore une conclusion à laquelle je souscris pleinement — que la politique régionale devra revêtir en partie un caractère supranational.

Mon dernier point, et c'est le plus important, se rapporte enfin au transfert des pouvoirs des Parlements nationaux à l'Europe unie et aux organes communautaires, et notamment au Parlement européen. La pierre angulaire de tout ce processus est la politique budgétaire. La coordination des politiques budgétaires doit en tout cas être réalisée avant que l'on puisse même songer à parler d'une union économique et monétaire. Cela veut dire que les Parlements nationaux devront abandonner une partie de leurs pouvoirs. Mais il faut aussi que cela se fasse en temps utile. L'une et l'autre de ces actions doivent aussi être préparées à temps, car je ne crois pas que l'on puisse affirmer : nous avons une première étape au cours de laquelle il ne se passera rien dans le domaine des compétences relatives au contrôle parlementaire, et à l'étape suivante nous examinerons ce qu'il convient de faire afin d'éviter que naisse une lacune. C'est dès la première étape qu'il faut s'efforcer d'éviter une telle lacune.

J'espère que nous parviendrons en commun à convaincre nos Parlements nationaux qu'il est nécessaire qu'ils se déclarent d'accord avec un pareil transfert de compétences. Après avoir entendu l'exposé de M. Bousch, j'ai l'impression qu'il ne subsiste plus la moindre difficulté du côté du Parlement français, tellement il s'est exprimé en termes enthousiastes.

D'un autre côté il faut aussi que nous convainquions les divers organes communautaires que cette tâche ne pourra être accomplie que si nous parvenons vraiment à imprégner les Parlements nationaux de l'idée qu'une rupture dans le domaine des compétences relatives au contrôle parlementaire ne peut et ne doit s'établir.

Monsieur le Président, tout le problème de l'union économique et monétaire implique qu'il faudra apporter une solution à un nombre presque infini de questions. Des efforts considérables seront requis de la part de la Commission réduite numériquement, mais non pas qualitativement, à neuf membres. Je songe aussi aux décisions politiques très importantes qui devront être prises en ce domaine.

Une chose est certaine : nous ne pouvons pas nous permettre un échec. Si cette entreprise échouait, il me semble inévitable que les journaux publient

l'annonce mortuaire de l'intégration européenne. Il faut que nous réussissions. C'est pourquoi le groupe démocrate-chrétien est prêt, en collaboration avec les autres groupes politiques, à contribuer à ce succès.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — Nous allons suspendre nos travaux jusqu'à 15 h 30.

La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à 12 h 45, est reprise à 15 h 30)*

## PRÉSIDENCE DE M. SCALBA

**M. le Président.** — La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion sur l'union économique et les perspectives d'une union monétaire au sein de la Communauté.

La parole est à M. Oele, au nom du groupe socialiste.

**M. Oele.** — (N) Monsieur le Président, j'avais l'intention de commencer mon exposé en rendant hommage non seulement au rapporteur mais également au membre de la Commission européenne responsable du projet qui nous occupe. A mon regret, je constate cependant que M. Barre n'est pas présent dans la salle. Je propose donc que nous attendions que le vice-président soit présent, cela ne pourra que faciliter le dialogue.

**M. le Président.** — Monsieur Oele, je comprends votre position mais je ne peux cependant pas suspendre la séance parce qu'un membre de la Commission est absent, d'autant plus que le président de la Commission est à son banc et qu'il pourra lui faire part des observations que vous avez l'intention de présenter.

Lundi matin le Parlement s'est à juste titre plaint du retard avec lequel nous avons commencé nos travaux. C'est là une raison de plus de respecter l'ordre du jour établi.

**M. Oele.** — (N) Monsieur le Président, je saisis le problème. Je suis très heureux que le président de la Commission européenne, M. Malfatti, soit présent. Je suppose qu'il est mieux au fait des problèmes que moi qui ne suis qu'un simple ingénieur et qui éprouve toujours quelque difficulté à m'occuper de problèmes économiques.

Néanmoins, si je pose certaines questions, j'aimerais les adresser à M. Barre personnellement parce que je pense qu'ainsi nous en retirerions le plus de fruits pour la discussion. C'est pourquoi je voudrais savoir

**Oele**

s'il est possible que M. Barre soit présent dans un temps relativement court. Si cet espoir ne nous est pas permis, il me semble en effet nécessaire, à mon très vif regret d'ailleurs, de poursuivre notre débat.

M. le Président. — Monsieur Oele, j'insiste pour que vous interveniez maintenant sur le sujet en discussion. A défaut, je devrai donner la parole à l'orateur suivant.

Il est évident que si nous devons nous en tenir au principe selon lequel un orateur ne devrait parler qu'en présence du membre de la commission auquel il veut s'adresser, le Parlement ne pourrait plus travailler.

En outre, il n'est pas possible de prévoir l'heure à laquelle M. Barre va arriver et enfin, comme je l'ai déjà dit le président de la Commission est parmi nous et il pourra répondre aux questions qui seront posées au collège de la Commission.

M. Oele. — (N) Monsieur le Président, vous avez raison de dire que les travaux du Parlement doivent suivre leur cours et pour cette raison je suis prêt à commencer mon intervention.

Comme je l'ai déjà dit, le groupe socialiste exprime sa gratitude non seulement au rapporteur mais également à tous ceux qui se sont occupés intensément, dans les derniers mois, à préparer les plans relatifs à l'union économique et monétaire. Pour ce qui est du travail de M. Bousch, je dois lui adresser des éloges pour avoir exposé dans son rapport cette matière très complexe de manière à la fois si claire et condensée. Ce n'est certainement pas une tâche facile. Mais je dois dire que les multiples aspects du problème y sont traités avec une extrême clarté.

Je ferai remarquer en même temps que la Commission européenne, de son côté, n'est pas demeurée inactive. Immédiatement après la publication du plan du comité Werner nous avons reçu un certain nombre de propositions de la Commission européenne dont il ressort qu'elle a relevé le défi que comporte ce vaste plan. Elle est montée dans le train en marche — pour reprendre l'image dont je me suis servi hier — et si elle déploie une telle activité, il n'est du moins pas exclu qu'elle entrevoie une chance d'accéder à la locomotive.

Je ne puis m'empêcher de rappeler que j'ai eu l'occasion hier de parler de la politique de la Communauté en matière de recherche et de la situation délicate dans laquelle se trouve toujours le Centre commun de recherche. Si nous constatons que l'on n'a pas fait grand-chose dans ce domaine par comparaison au terrain dans lequel nous nous apprêtons à nous engager et où l'on aborde de manière positive toutes sortes de plans très ambitieux, cela veut dire au fond que l'on accorde aux problèmes de la coopération monétaire et aux exigences et problèmes de la coopération

économique à court terme qui s'y rattachent, une importance telle que l'on désire les traiter en priorité. J'aimerais qu'il en soit de même pour les problèmes structurels à plus long terme qui se posent dans le domaine de la recherche et de la technologie, car ces facteurs jouent dans la croissance économique un rôle pour le moins aussi important que celui de la coordination des politiques économiques à court et à moyen terme. Je voulais profiter de cette occasion pour exposer en quelques mots cet état de choses. Pour la discussion de ce jour nous ne manquons vraiment pas de documents. Il y a non seulement le rapport Bousch mais encore le rapport Werner, et depuis quelque temps nous avons aussi les propositions de la Commission au Conseil. Je sais qu'il importe avant tout, notamment aussi selon le désir exprimé par le président de la Commission européenne, de nous attacher au problème de l'union économique et monétaire à plus long terme, tel que nous pouvons le lire dans le rapport Bousch. Nous ne pouvons cependant pas nous soustraire à la nécessité de parler aussi des aspects politiques actuels que renferment les propositions plus récentes, notamment celles de la Commission.

Auparavant, je voudrais cependant dire quelques mots au sujet de l'objectif final de cette entreprise. De toute part on note une vive volonté de parvenir à cet objectif et l'on constate que ce projet recueille l'adhésion d'un grand nombre.

Le président en exercice du Conseil, M. Schiller, a laissé entendre ce matin, que cet assentiment existait également du côté du Conseil. Il est donc clair que si nous témoignons de notre côté notre adhésion au plan d'une union économique et monétaire, nous adoptons à cet égard une attitude qui ne se prête guère à la controverse. Cela se comprend, car les problèmes politiques et les options politiques en cause apparaîtront naturellement à propos de la décision concrète, et la discussion sur ces décisions sera ouverte lorsque nous parlerons de la première étape.

Je dirai néanmoins quelques mots au sujet du plan général d'une union économique et monétaire avec lequel mon groupe peut d'ailleurs, lui aussi, se déclarer d'accord. Nous tenons cependant à formuler en même temps quelques observations qui expriment peut-être autant de réserves quant à notre adhésion à ce plan.

Notre première remarque est que l'union économique et monétaire se rattache en soi logiquement au marché commun mais qu'elle n'est pas le parachèvement de l'intégration européenne. Cette union ne nous vaudra pas le paradis sur la terre européenne qui ne se réalisera évidemment jamais en politique; les citoyens eux-mêmes doivent y contribuer. Il est cependant bon de préciser que l'on envisage un objectif limité dont les conséquences politiques sont certes d'un très grand poids mais demeurent néanmoins limitées. En soi, cette union renferme de nets avan-

**Oele**

rages. Tout d'abord elle renferme la promesse d'une plus grande stabilité de la conjoncture, d'une plus grande stabilité des taux de change et d'une atténuation du danger qu'ils impliquent d'un développement économique et monétaire divergent. C'est là un bénéfice non seulement en faveur de ceux qui sont directement touchés par une activité économique, les chefs d'entreprise, par exemple, mais aussi — nous devons le reconnaître — en faveur des plus faibles économiquement car l'inflation, la dévaluation et les fluctuations subites du taux de change se traduisent souvent par une atteinte inattendue portée aux revenus des couches les plus faibles économiquement. Il est bon que l'on puisse éviter cela à l'avenir. De plus, il est utile que l'on puisse ainsi combattre efficacement la spéculation car l'union monétaire est le seul moyen efficace de lutter contre l'enrichissement par la spéculation liée aux mouvements de capitaux à l'intérieur de la Communauté. Je dois cependant constater en même temps que l'union monétaire, bien qu'elle offre tous ces avantages, n'est pas pour autant une source d'inspiration directe pour les nouveaux Européens, pour les Européens de demain. Mais il se pourrait qu'elle devienne une source d'inspiration. Il n'est pas impossible qu'elle acquière une telle envergure politique, mais alors il faut que cette stabilité et cette expansion que nous espérons atteindre en commun, servent à quelque chose. Il faut qu'elles servent à édifier en Europe un début de solidarité effective dont les prolongements aillent au delà de la libération du trafic frontalier. Cela est précieux en soi et intéresse les citoyens mais cela n'est pas suffisant pour rapprocher les Européens entre eux, depuis la Grande-Bretagne jusqu'en Sicile, depuis le Schleswig-Holstein jusqu'au Sud de la France. Cela est seulement possible — la Commission en a déjà parlé — si nous éliminons dans la Communauté les divergences entre la politique régionale et les revenus par région et d'une manière générale les écarts actuels entre les revenus des Européens.

Pour cette raison, je tiens à attirer une fois de plus l'attention sur les résolutions de ce Parlement à propos de la situation de la conjoncture, qui a notamment été décrite dans un rapport de mars 1970 et traitée plus en détail dans un rapport de juillet 1970. M. Bousch en a également parlé dans le rapport de la Commission économique au paragraphe 19 de la proposition de résolution.

Monsieur le Président, il est peut-être utile de dire quelques mots à ce sujet. Au paragraphe 9 la Commission économique rappelle la déclaration du Parlement européen en date du 10 juillet 1970 selon laquelle une des grandes tâches de la Commission européenne consiste à organiser des consultations systématiques et régulières avec les représentants des partenaires sociaux afin d'entendre leur avis sur les principes de la politique préconisée au niveau communautaire et de recueillir ainsi le plus large accord possible.

Il y a lieu aussi, bien entendu, de parler du problème de l'inégalité des revenus, du problème de l'aménagement du territoire et il faut demander de quelle manière les partenaires de la vie économique, de même d'ailleurs que ceux qui ne participent pas directement à la vie économique, peuvent profiter de l'expansion liée à une union économique et monétaire.

Je voudrais faire une deuxième remarque — d'ordre général au sujet du plan. Il s'agit de la répartition des compétences en ce qui concerne le contrôle démocratique. Il en est question aux paragraphes 20, 21 et 22 du rapport Bousch. Le paragraphe 10 de la proposition de résolution s'y réfère également.

Si l'on établit une union économique et monétaire, deux importantes compétences des parlements nationaux en matière de contrôle seront soustraites, pour une large part, aux Parlements nationaux. Il s'agit tout d'abord de l'adaptation des budgets nationaux des divers États membres aux critères définis au niveau européen pour la politique économique qui devra être appliquée à l'aide de ces budgets nationaux. Ces critères seront fixés, en effet, au niveau communautaire. On en discutera sans doute avec nous, mais les institutions et les Parlements nationaux devront tenir compte de ces critères.

J'imagine fort bien que les ministres des finances et de l'économie dans les divers Parlements diront : nous pouvons sans doute en discuter et peut-être y apporter quelques modifications mais nous ne pouvons pas modifier de façon substantielle parce que le budget a été ainsi arrêté.

Une deuxième compétence des Parlements nationaux qui se rapporte à la programmation à moyen terme et l'adaptation du programme national au programme communautaire sera également appelée à disparaître.

Jusqu'à présent chaque État membre pouvait établir de façon plus ou moins indépendante son propre plan et son propre programme dans ce domaine. Sans doute les programmes à moyen terme établis par la Communauté renfermaient-ils des recommandations. L'intention de la Commission européenne est cependant maintenant — cela est tout à fait logique et s'accorde avec les exigences de la première étape de l'union économique et monétaire — est d'obtenir une adaptation des programmes nationaux d'un caractère plus obligatoire. Cela signifie que l'on dira aux Parlements nationaux : Voilà le schéma général. Jusqu'à présent il était encore possible de procéder à des arrangements en ce qui concerne la balance de paiement, la fixation des prix, les hausses de prix d'autres points en rapport avec l'évolution extérieure, mais cela sera exclu dorénavant ; il faudra que nous nous adaptions aux normes et critères communautaires de la politique à moyen terme. Ce principe jouera dès la première étape. Je dois dire que ce sera une situation intéressante qui comportera

**Oele**

pour nous, parlementaires qui assumons un double mandat, des tâches et des possibilités particulières.

Il ne faut pas espérer que nos collègues des Parlements nationaux seront suffisamment naïfs pour ne pas s'intéresser à ce qui se passera lorsqu'ils seront privés de certains de leurs pouvoirs. Ils nous demanderont ce qu'il en est des délibérations au sein du Parlement européen et du dialogue avec la Commission européenne et si ces pouvoirs passeront alors aux membres du Parlement européen. Pour être franc, je dois dire que cela n'est pas encore certain et qu'il se passera certainement encore beaucoup de temps avant que cela ne soit établi. Il me suffira de rappeler ce que la Commission a dit à ce sujet dans ses premières propositions. A la page deux de la communication et des propositions de la Commission au Conseil concernant la réalisation par étapes de l'union économique et monétaire de la Communauté, la Commission expose son point de vue. Nous y lisons :

« La répartition des compétences entre les institutions communautaires d'une part, entre ces institutions et les autorités des États membres d'autre part, ne saurait être dès maintenant préjugée. Elle devra toutefois répondre à la nécessité d'assurer aux institutions de la Communauté une réelle efficacité et une assise démocratique valable. »

Je dois dire, Monsieur le Président, que c'est une déclaration assez sibylline qui ne nous donne en aucun cas la clarté que l'on souhaiterait avoir lorsqu'il est question d'arrangements concrets avec les collègues des Parlements nationaux. C'est pourquoi je pense qu'il est opportun d'insister une nouvelle fois sur ce qui est dit dans le rapport Bousch au sujet du transfert de compétences des institutions nationales aux institutions communautaires.

C'est une des raisons pour lesquelles mon groupe voudrait déposer un amendement au paragraphe 10 de la proposition de résolution annexée au rapport Bousch. Nous pourrions encore en parler tout à l'heure, mais cet amendement vise à obtenir que la répartition des responsabilités soit précisée pour chaque décision ayant des répercussions pratiques sur les compétences des Parlements nationaux, et que la Commission considère de son devoir de le faire. Il n'est nullement exclu — je viens de le dire — que cela soit nécessaire dès la première étape. Mon groupe considère qu'il est de son devoir d'y être particulièrement attentif et il n'hésitera pas à prendre de son côté des initiatives à cet égard, lorsqu'il y aura transfert de compétences.

Monsieur le Président, vous vous demanderez peut-être pourquoi nous mettons l'accent avec une telle insistance sur cet aspect de la démocratisation. Pour répondre à cette question je dois revenir à ce que je viens de dire à propos de la nécessité d'une meilleure répartition des revenus et d'une meilleure politique régionale dans la Communauté. Ces progrès sont seulement réalisables si un dialogue s'établit entre

les instances qui seront habilitées à faire quelque chose, chacune pour soi, dont chacune dispose de compétences propres et qui peuvent donc atteindre des résultats concrets dans ce domaine. Lorsqu'on se rendra compte dans les Parlements nationaux que certaines questions ne pourront plus dorénavant être traitées avec les compétences nécessaires et intégralement au niveau national, il est nécessaire que l'on sache qu'elles pourront être traitées tout aussi bien au niveau communautaire.

Je voudrais encore faire, à propos du plan en général, une troisième remarque que j'ai d'ailleurs déjà laissé entrevoir dans mon introduction. Pour juger ce plan nous devons évidemment être très attentifs aux décisions concrètes qui seront prises pour la première étape. Je dois dire que les propositions du comité Werner qui tiennent largement compte des plans prévus pour cette première étape, et les examinent en détail, constituent un compromis intelligent. D'une part on y retrouve l'aspect « monétaire » du problème et en même temps l'auteur a néanmoins mis l'accent, comme il convient, sur la coordination nécessaire des politiques économiques. C'est à mon avis une trouvaille que l'on ait dit : cette réduction de la marge de fluctuation qui doit, manifestement, être un point de départ de la coopération dans le domaine monétaire, mettons-la à l'essai. Je suis d'accord avec M. Boersma lorsqu'il dit que cette expérience doit en tout cas être possible. En même temps le rapport indique que la première étape doit servir à établir une coordination plus nettement obligatoire des politiques économiques de manière à jeter les bases pour des mesures plus concrètes de la coopération monétaire.

A ce sujet il se trouve une remarque dans la proposition du comité Werner à laquelle je voudrais m'attarder quelque peu. M. Boersma en a parlé, lui aussi. Il s'agit du centre de décision.

La proposition de la Commission ne dit rien ou très peu à ce sujet. Je le comprends d'ailleurs. La Commission a estimé à juste titre que cette matière devait relever de sa compétence. Or, voici qu'il apparaît qu'une étroite coopération est nécessaire, tout au moins pendant la période transitoire et la période initiale, entre la Commission, d'une part, et les instances et autorités responsables des États membres, d'autre part. Cela signifie qu'il faudra recourir à une institution mixte à laquelle participent les deux groupes et qui soit en mesure, sur la base des compétences nécessaires, de juger et de décider activement et efficacement des mesures à prendre. Et voici que se pose à nouveau le problème de savoir qui exercera le contrôle. A qui appartiendra-t-il d'assumer ce contrôle ?

Je pourrais m'associer à ce qu'a dit M. Boersma sur la nécessité de placer ce centre en toute clarté sous la responsabilité de la Commission européenne, si j'avais la certitude que dans ce cas un contrôle serait possible de la part du Parlement européen. Mais,

**Oele**

comme je l'ai déjà dit, ce contrôle n'est pas encore assuré puisque la Commission ne sait pas encore s'il est nécessaire et si les compétences accrues qu'il implique doivent être accordées au Parlement européen. Nous aboutissons ainsi à une situation peu claire et nébuleuse qu'il convient en tout cas d'éclaircir.

Je risque évidemment de me répéter mais j'attache beaucoup de prix à cette question qui me paraît extrêmement importante. Je proposerais que la Commission, bien qu'elle préfère encore écarter ces problèmes, se souvienne de l'engagement qu'elle a pris à propos des pouvoirs budgétaires du Parlement européen, de présenter de nouvelles propositions à ce sujet avant 1973. Je demanderai à la Commission de formuler ces propositions dans la perspective du développement futur de l'union économique et monétaire et des plans qui sont arrêtés pour la première étape de cette union.

Monsieur le Président, vous remarquerez que je m'écarte nettement sur ce point des déclarations de mon collègue, M. Bousch, que je puis d'ailleurs assurer de toute mon estime. M. Bousch a parlé du problème du transfert de compétences et a dit que cette question sera seulement à l'ordre du jour au stade final.

Je ne suffirais pas à ma tâche si je ne m'attardais pas à ce qui s'est passé à propos de cette première étape et des décisions à prendre au sein des Parlements nationaux. Nous avons pu lire l'une ou l'autre chose à ce sujet. Je dois dire que j'ai été agité entre l'espoir et la crainte. D'un côté il y a les Européens impatients, de l'autre il y a ceux qui ne sont guère disposés à faire un pas dans cette direction ou qui s'y opposent même. Pour ce qui est de l'impatience qui se manifeste, je me permettrai de rappeler une question écrite que notre ancien collègue Dichgans a déposée au Bundestag. M. Dichgans est nettement partisan de l'union monétaire comme il l'a montré en cette assemblée, il y a déjà des années, lorsqu'il plaidait en faveur d'une monnaie européenne. Il a maintenant demandé au gouvernement fédéral allemand quelle était son attitude à cet égard. Il a cru devoir poser cette question au Bundestag puisqu'il existe maintenant un plan pour l'établissement d'une union économique et monétaire qui recueille une adhésion très chaleureuse.

La réponse a une teneur moins favorable à l'union monétaire que M. Dichgans ne l'avait espéré. Elle n'est pas négative, elle est nettement positive, mais elle n'exprime que l'adhésion à l'objectif final et la thèse déjà connue selon laquelle une harmonisation et une coordination économiques partielles sont nécessaires pour pouvoir aller de l'avant dans ce domaine.

Cela signifie donc que nous avons de nouveau affaire aux décisions concrètes pour la première étape et que de toute évidence la période la plus importante

est précisément dans ce cas la première étape. C'est pendant cette période que devront être prises les décisions les plus importantes. A cet égard, le point de vue du gouvernement fédéral ne s'écarte d'ailleurs pas de la proposition du comité Werner. Dans cette proposition il est également parlé très clairement de la nécessité d'un certain parallélisme entre le développement sur le plan monétaire et le développement sur le plan économique, un parallélisme entre la coordination dans le domaine monétaire et la coopération sur le plan économique. Cela est tout à fait juste en soi.

A ce propos, j'ai d'ailleurs suivi avec beaucoup d'intérêt les déclarations du président en exercice du Conseil et j'ai essayé d'entrevoir sa proposition en ce qui concerne la réduction de la marge de fluctuation. C'est une matière qui fait l'objet de nos débats. Je n'ai pas pu me rendre compte quel était le point de vue du président en exercice du Conseil en cette matière. Je dois maintenant me dégager des questions de M. Dichgans et de la position adoptée par le gouvernement fédéral. Je m'adresse, par-delà la Commission, au ministre Schiller en sa qualité de président en exercice du Conseil. J'aimerais, si possible, connaître son avis à ce sujet. En tout cas, je n'ai pas entendu dire que le Conseil serait opposé à un pareil plan de réduction de la marge de fluctuation, mais il serait intéressant d'apprendre dans quelle mesure il est favorable à cette réduction.

J'ai trouvé un point de vue tout différent de celui de M. Dichgans dans une interpellation de M. Jacques Vendroux à l'Assemblée nationale, qui préférerait ne pas voir se constituer une nouvelle union monétaire. Il trouve même dangereux que le rapport Werner soit discuté. Il constate qu'une telle union monétaire aurait de lourdes conséquences politiques, les autorités nationales devant céder des compétences aux institutions communautaires. Il va peut-être un peu loin avec sa déclaration que je me permets de citer :

« Il ne s'agirait plus seulement de la monnaie européenne mais également de la politique industrielle, des transports, de l'énergie, du logement, de l'aménagement du territoire, de l'emploi et de la régionalisation. Quelles belles vacances pour nos ministres ! »

Si ces prévisions se réalisaient, la Commission européenne risquerait d'être surchargée de travail et alors il serait effectivement nécessaire de prêter quelque assistance, pour le moins à la Commission européenne, afin d'éviter que les vacances des uns fassent le malheur des autres. La réponse du ministre responsable, M. Schumann, est, du moins en ce qui concerne la partie que j'ai pu en lire, un chef-d'œuvre de subtilité diplomatique. Elle est mesurée et positive en ce sens qu'elle exprime la volonté d'engager la discussion sur l'union économique et monétaire sur la base du plan Werner et d'en examiner les conséquences politiques :

**Oele**

« Il m'est souvent arrivé de dire : du seul fait qu'elle sera vraiment irréversible, l'Europe économique sera déjà politique. Tout nous porte à croire que, demain, cette phrase sera mise au présent. Les impatients pourront alors en remercier la France, son gouvernement et son Parlement. »

Un peu plus loin — et c'est ici que le tour de voltige, que nécessite en politique cette situation difficile, se manifeste de façon concrète — le ministre français des Affaires étrangères poursuit :

« Il y a deux dangers :

- le premier danger est de se laisser entraîner au cours de la discussion, et sous couleur de la facilité, à remettre en cause un acquis communautaire, à diluer la Communauté dans une zone de libre-échange ;
- le deuxième danger est de prévoir prématurément la création d'un appareil institutionnel qui, en prêtant d'avance à la Communauté les traits d'un super-État, la rendrait inutilement inquiétante.

Nous n'accepterons ni la direction, ni la surenchère. Nous les accepterons d'autant moins que, bien souvent, la surenchère sert d'excuse à la dilution. »

Monsieur le Président, voilà un exemple de subtilité diplomatique qui peut nous servir de leçon à tous. Je ne dirai pas que cette déclaration est un chef-d'œuvre de clarté mais j'ai bien saisi que le dicton selon lequel on ne peut contenter tout le monde et son père était à l'origine un proverbe français.

Après avoir relevé ceci, je dois, par souci d'équilibre, dire aussi quelques mots sur le point de vue du gouvernement néerlandais.

J'ai suivi attentivement ce que les ministres responsables néerlandais ont dit à ce sujet, notamment le ministre des finances. Il ne s'est pas prononcé clairement non plus en ce qui concerne le parallélisme sur le plan monétaire et le plan économique.

M. le ministre Witteven estime inopportun pour le moment de procéder à une extension de la marge de fluctuation mais il ne se prononce pas au sujet de la réduction proposée.

Les exemples qui illustrent l'incertitude dans laquelle nous nous trouvons en ce moment abondent.

Dans ces conditions, il est bon que nous nous efforcions, au Parlement européen, d'obtenir plus de clarté et que nous soyons prêts à poursuivre dans la voie difficile et peut-être dangereuse dans laquelle nous nous sommes engagés. A cet effet, il importe que des progrès soient réalisés, non seulement en faveur d'une plus grande solidarité européenne.

Je sais qu'il est difficile d'établir un rapport entre une matière technique aussi complexe qu'une union économique et monétaire et la pratique politique des citoyens européens. Je proposerais que la

Commission européenne ne se contente pas de donner un aperçu général des progrès de la coordination économique et monétaire durant la première étape et de fournir des chiffres globaux macro-économiques concernant l'évolution des prix et autres, mais insère aussi dans son rapport des informations sur l'évolution des revenus des divers groupes de revenus dans les États membres et sur la mesure dans laquelle les écarts entre les diverses régions de la Communauté s'amenuisent.

Je sais bien que ces questions ne sont pas directement liées, mais la Commission européenne établit cependant un rapport entre elles et pour ma part je le fais également.

C'est pourquoi j'aimerais beaucoup que M. Barre puisse nous donner cette assurance. Car alors nous pourrions plaider avec plus de conviction, dans nos Parlements nationaux, en faveur de l'union économique et monétaire parce que nous pourrions affirmer que des résultats pourront être atteints, qui seront de la plus haute importance et pour les Parlements nationaux et pour les citoyens de nos divers pays.

Pour ce qui est des compétences du Parlement européen dans une Communauté tendant vers la coopération économique et monétaire, il faut qu'il ne subsiste aucun doute à ce sujet. De plus, des garanties suffisantes devront être prévues pour que soit assuré un contrôle démocratique sans lacune dans le cadre des mesures qui devront être prises pour pouvoir mener à bonne fin la première étape.

Peut-être ajouterai-je encore de surcroît qu'un pareil contrôle a non seulement pour but de réserver au Parlement européen et aux partis politiques qui s'y rattachent, l'influence qui leur revient mais aussi de ménager la possibilité d'une participation des partenaires sociaux de la vie économique qui sont aussi directement intéressés par cette entreprise.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Biaggi, au nom du groupe des libéraux et apparentés.

M. Biaggi. — (1) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous sommes tous tentés de partir du thème sous lequel est placé le débat d'aujourd'hui pour nous lancer dans un examen des points particuliers et des questions de détail que soulève la proposition relative à la réalisation d'une union économique et monétaire de l'Europe des Six. L'intervention de M. Oele en est une illustration. L'orateur — dont je ne partage pas entièrement certaines opinions — s'est efforcé d'entrevoir quel seront le sort de nos Parlements et l'avenir de notre Europe sur le plan politique, social et ainsi de suite. Je crois qu'au stade actuel de la discussion, nous ne pouvons aller au delà de considérations d'ordre général. En outre, nous avons ouvert ici un débat qui sera suivi, à l'avenir,



**Biaggi**

d'une longue série de discussions au sein de cette Assemblée. A ce propos, je tiens à dire combien le caractère solennel que revêt le début de ce débat a été mis en évidence par la qualité des interventions qui en ont marqué l'ouverture : la déclaration de M. le ministre Schiller, l'exposé aussi remarquable que lumineux de M. le vice-président Barre, enfin, l'excellente synthèse de notre rapporteur M. Bousch. Nous assistons aujourd'hui — si vous me permettez cette comparaison musicale — à l'ouverture d'une longue symphonie d'arguments que nous exposerons dans cet hémicycle, à une sorte de « *Prolog im Himmel* ». En effet, nous n'avons encore concrétisé aucune proposition sur laquelle nous pourrions nous prononcer. Nous disposons du rapport de M. Bousch, des déclarations de M. le ministre Schiller, de l'exposé de M. Barre. De toute évidence, et comme on l'a déjà fait observer, nous avons affaire à un événement d'une importance capitale. Tout en m'en tenant à de simples déclarations, aux impressions que me suggère ce thème, à des observations générales sur ce qui a été dit, je tiens à préciser que de l'avis du groupe des libéraux et apparentés que j'ai l'honneur de représenter dans ce débat, l'union économique et monétaire — question qu'avaient prévue les chefs d'État ou de gouvernement lors de la Conférence qu'ils ont tenue à La Haye en décembre 1969 — est l'un des objectifs que l'Europe des Six doit atteindre en priorité dans le domaine de l'intégration économique et politique.

D'autres l'ont déjà dit : c'est là un acte politique d'une importance primordiale et, pour reprendre les termes de M. Barre, peut-être même le plus important que la Communauté ait été appelée à accomplir depuis qu'elle existe. Nous estimons donc que le plan par étapes qu'a proposé le Comité présidé par M. Werner constitue un élément positif qui ne peut ni ne saurait demeurer un épisode isolé, mais qui doit représenter un tournant décisif sur la voie de l'union de nos peuples, de leur recherche de la prospérité et de la paix.

Cela n'empêche — comme on l'a d'ailleurs également rappelé — que le rapport Werner n'est qu'un simple document de travail soumis à l'Assemblée et à la Commission et auquel ces deux institutions devront consacrer un examen approfondi. Il sera suivi d'autres documents. La proposition présentée par M. Triboulet — à laquelle je souscris et à laquelle il me semble que se rallie également le président de notre groupe, si j'en juge d'après sa déclaration — vient ici à point nommé. En effet, nous ne pouvons prétendre faire davantage que ce que les faits nous dictent ; nous ne pouvons prétendre mettre aux voix des documents incomplets et qui devront précisément être complétés au cours de ce débat.

A cela s'ajoute que la complexité de la matière et le caractère extrêmement délicat du sujet nous empêchent d'émettre, en ce premier stade de la discussion, un jugement de valeur sur des points de détails,

voire sur les diverses parties du rapport Werner. Nonobstant, nous pouvons dès à présent exprimer un avis favorable sur ses conclusions, même si elles ne sont qu'intérimaires, telles que notre éminent collègue M. Bousch les a exposées dans la proposition de résolution qu'il nous a présentée au nom de la commission économique.

Nous ne refusons donc nullement le débat ; nous estimons simplement que le rapport de M. Bousch peut et doit être complété par les éléments qui surgiront de cette discussion. Il s'agit en fait de la première étape d'un débat que cette haute Assemblée poursuivra, comme je l'ai dit, pendant plusieurs sessions, voire même pendant de nombreuses années.

Le dialogue que nous avons instauré aujourd'hui avec M. le ministre Schiller et avec la Commission devra se poursuivre à mesure que les propositions comprises dans le rapport Werner se traduiront dans la réalité par des directives et des recommandations. Et ici, je voudrais uniquement faire une observation à propos de l'intervention de M. Oele et lui dire que nous ne pouvons aller plus loin dans nos prévisions, car l'avenir est entre les mains de Dieu, et non entre les nôtres.

Les éléments qui se dégagent d'une première lecture du rapport Werner, du rapport de M. Bousch et du présent débat nous permettent d'ores et déjà de donner notre accord de principe aux objectifs qui président à l'initiative du Comité Werner, et à la réalisation par étapes de l'union monétaire, tout en nous réservant de donner notre avis sur les modalités d'application au cours des prochaines sessions.

Nous sommes en particulier favorables à une réduction des marges de fluctuation des monnaies européennes, parce qu'elle représente un progrès important, même si, pour le moment, elle n'a qu'une valeur symbolique : elle symbolise en particulier la solidarité accrue qui pourra s'établir au fil des années entre les monnaies européennes. Une réduction de l'écart maximal entre les monnaies européennes de 3 % à 2,4 % est déjà un progrès, un premier pas vers la stabilisation des monnaies dans un avenir lointain, car une évolution de ce genre ne saurait assurément se faire en l'espace de quelques années.

Comme on l'a déjà rappelé, cette cause a été plaidée lors de la réunion de Copenhague, au cours de laquelle les représentants de nos six pays ont affirmé leur volonté de parvenir à des parités fixes, en attendant de pouvoir réaliser le rêve qu'ils nourrissent depuis longtemps, à savoir passer à une monnaie unique. Toutefois, nous planons ici dans le domaine des hypothèses et des songes, car de tout temps et sous toutes les latitudes, battre monnaie a toujours été un privilège de souveraineté auquel prétendent tous les États, grands ou petits. En d'autres termes, au moment où l'on devra atteindre l'étape finale de l'union monétaire, il faudra, Monsieur Oele, que soit également réalisée l'Europe politique, c'est-à-dire, que

Novembre 1970

Parlement européen - Séance du mercredi 18 novembre 1970

123

**Biaggi**

nous ayons atteint le but ultime pour lequel nous siégeons à cette Assemblée.

Quant à la proposition concernant la création d'un Fonds européen de régularisation des changes, qui aurait pour tâche de fournir l'assistance monétaire nécessaire pour remédier aux fluctuations des cours de change dans les pays déficitaires, elle constitue à notre avis une initiative particulièrement heureuse. Toutefois, il faudra suggérer des mesures correctives afin d'éviter que les gouvernements les moins disciplinés profitent de façon excessive de ce Fonds qui — ne l'oublions pas — est purement et simplement un cadeau que nous faisons aux États qui se révèlent les moins avisés dans leur gestion des deniers publics. Dans cette perspective, il faut également avoir constamment à l'esprit le grave problème que pose le maintien de la discipline communautaire.

Pour que ce Fonds de régularisation des changes ait un sens, il est en outre indispensable que la livre sterling y participe, car elle occupe sur le marché financier mondial une position d'un intérêt primordial, si l'on envisage, à longue échéance, une Europe unie dotée d'une monnaie de réserve capable de rivaliser avec le dollar dans le rôle que celui-ci joue dans notre monde moderne. Toutefois, cela ne sera possible que si l'on amorce un processus d'intégration des monnaies des six pays et de celle du Royaume-Uni.

Ces considérations se situent elles aussi dans une perspective à très long terme, mais c'est le débat d'aujourd'hui qui nous conduit à les formuler. De toute évidence, l'initiative prise en vue de parvenir à l'union monétaire doit tenir compte des politiques budgétaires en vigueur dans les divers États, considérées dans leur acceptation la plus large de politique gouvernant le budget de l'État, celui des régions et les budgets des collectivités locales.

Nous savons tous que dans les États membres de la Communauté, les besoins sociaux et les objectifs de l'administration publique divergent parfois dans les proportions telles qu'ils conduisent en fait à des distorsions économiques et financières capables de menacer la stabilité des diverses monnaies. Personnellement, j'estime que les répercussions politiques qui résultent de l'élaboration de certains budgets nationaux figurent parmi les principaux obstacles qui s'opposent à la réalisation que nous appelons de tous nos vœux.

Si ce n'est à titre de simple option de principe qui ne pourra se traduire dans la réalité qu'au cours d'une phase ultérieure de la construction de l'Europe, on ne saurait, au stade actuel, envisager la création d'un centre de décision pour la politique économique et d'un système commun des banques centrales — ultime étape prévue, qui s'inspire étroitement du *Federal Reserve System* et qui obligerait les divers États à transférer certains de leurs pouvoirs souverains à la Communauté.

Il n'échappe à personne qu'un tel transfert de compétences — même s'il n'est encore en ce moment qu'une éventualité aussi vague que nébuleuse — aura nécessairement des effets sur le plan strictement politique.

A ce propos, je voudrais rappeler les paroles si judicieuses que M. Schiller a prononcées ce matin lorsqu'il a déclaré que les pays de la Communauté étaient à l'heure actuelle plus étroitement intégrés que ne l'étaient autrefois les politiques économiques des diverses régions d'un même pays. C'est assurément exact, mais l'intégration n'en demeurera pas moins un symptôme de faiblesse aussi longtemps que l'on ne parviendra pas à instaurer un centre unique de direction pour les politiques économiques nationales et régionales. Autrement dit, il convient de réduire, sinon de supprimer entièrement les divergences qui existent actuellement dans la conduite de la politique économique de nos pays.

C'est pourquoi, le groupe que j'ai l'honneur de représenter et moi-même formons le vœu que la Commission de la Communauté nous tienne périodiquement informés sur ce sujet capital — et je voudrais remercier M. Barre, qui nous a donné ce matin des assurances à ce propos — et que les ordres du jour des sessions réservent à l'avenir une place toujours plus importante à ces débats de façon à ce que l'Assemblée puisse appuyer de son autorité les initiatives visant à réaliser l'union économique et monétaire et, en dernière analyse, politique de l'Europe.

Nous pouvons affirmer ici que le plan dont la conférence de La Haye avait demandé l'élaboration a donné une impulsion créatrice et positive. Aussi souhaitons-nous que le présent débat apporte les nouvelles précisions qui nous sont indispensables pour avancer sur une voie dans laquelle les débuts sont si brillants et si prometteurs.

Il faudra veiller à l'avenir à ce que le transfert de compétences nationales aux organes communautaires aille de pair avec le renforcement du contrôle démocratique et parlementaire.

A cet égard, nous tenons à remercier une fois encore M. Barre d'avoir déclaré que l'Assemblée sera appelée à participer plus activement à la construction monétaire en cours.

Il est en effet particulièrement opportun que l'Assemblée donne son avis sur les propositions relatives au mécanisme de concours financier à moyen terme et sur les mesures de caractère conjoncturel que la Commission a présentées avant qu'elles ne soient définitivement approuvées. Une simple communication de ces textes serait absolument insuffisante à nos yeux ; elle irait en outre à l'encontre de l'esprit qui anime le présent débat et en vertu duquel l'union économique et monétaire, loin d'être une fin en soi, revêt un caractère politique par excellence et doit préluder à la création de l'Europe nouvelle.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — La parole est à M. Cousté, au nom du groupe de l'UDE.

**M. Cousté.** — Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons eu, au début de cette session, une discussion sur la procédure. Je ne voudrais y faire allusion que pour marquer très fermement l'esprit dans lequel les amendements ont été déposés, au nom de notre groupe de l'UDE : un esprit positif et le désir de concourir à un choix clair de la part de ce Parlement.

Nous reviendrons, j'en suis sûr, sur ce problème de procédure, mais je voulais tout de suite faire comprendre qu'en déposant des amendements touchant le fond, nous avons voulu marquer notre adhésion à l'ensemble de la perspective d'union économique et monétaire, car il importe que cette union devienne une réalité. Nous avons voulu agir ainsi, non seulement à cause de la proposition de résolution de la commission économique et du rapport de notre ami M. Bousch, mais aussi parce que nous avons constaté que la commission des finances et des budgets avait donné, le 22 octobre, un avis dont certains passages sont assez singuliers. Il va jusqu'à dire ceci : « La commission tient à appeler l'attention sur deux points qui ont été exposés dans le présent avis : les aspects institutionnels du plan par étapes et l'automatisme nécessaire pour le passage d'une étape à la suivante. » Et il ajoute, un peu plus loin : « L'objectif du plan par étapes doit être d'aboutir progressivement à un système fédératif dans le domaine de la politique, économique et monétaire, système qui pourra alors être transposé au plan politique. »

Si je relis cela, c'est parce que l'idée d'une union économique et monétaire a finalement été, avec l'union politique, l'aspect le plus positif de la réunion de La Haye, et nous ne voulons pas que, pour des raisons qui ne pourraient être que de querelle, l'on oublie l'objectif essentiel et se laisse entraîner dans quelque fatras institutionnel dont nous n'avons que faire.

Pour le moment, nous devons nous en tenir strictement au traité de Rome, pour deux raisons fondamentales : d'abord parce qu'il permet d'agir dans le domaine économique, ensuite parce que je ne vois pas comment on peut, à la fois, vouloir l'élargissement de la Communauté et la modification du traité.

Puisque le traité nous donne les éléments nécessaires pour agir, il faut nous en emparer. Jusqu'en 1969, nous avons vécu pour ainsi dire dans la fixité des taux de change entre les six partenaires, si bien que cet air sain que nous respirions ne nous paraissait pas devoir être troublé. Malheureusement, les événements ont été autres, la Communauté a connu une crise monétaire : dévaluation du franc, réévaluation du deutschmark. Nous avons vu le contraire de ce qui était souhaitable, c'est-à-dire, au lieu de la réduc-

tion des marges, l'accroissement des marges entre deux monnaies importantes de la Communauté. Nous avons alors vu s'appliquer heureusement les dispositions du traité de Rome sur les balances des paiements, c'est-à-dire les articles 104 et 109. Des initiatives en découlèrent, heureusement, concernant le soutien à moyen et à court terme. Nous savons du reste que les propositions de la Commission, selon le mémorandum du 12 février 1969, n'ont été approuvées qu'en partie dans ce domaine et qu'il reste une besogne considérable à faire.

Mais ce que nous voulons dire, c'est que, dès 1962, se fondant sur le traité, la Commission avait dans le cadre de ses préoccupations de politique économique et de coopération monétaire au sein de la Communauté marqué l'orientation et qu'elle disait textuellement, dans son mémorandum du 12 février 1969 : « Cette orientation a été en particulier exposée dans le chapitre 8, Politique monétaire, du mémorandum de la Commission sur le programme d'action de la Communauté pendant la deuxième étape, daté du 24 octobre 1962, ainsi que dans la communication de la Commission, « Initiative de 1964 » en date du 30 septembre 1964. » Nous-mêmes, nous savons bien que, lors de la session commune du Parlement européen et du Conseil de l'Europe d'octobre 1969, nous avons, sur la base d'un rapport de notre collègue M. Hougardy, étudié attentivement et en présence des représentants des États désireux d'entrer dans la Communauté, les conditions minimales du succès d'une coopération européenne et monétaire. A l'époque, j'avais déjà souligné qu'il importait, avant de vouloir innover en matière institutionnelle, d'appliquer les dispositions du traité. Je ne suis donc que plus à l'aise pour le rappeler aujourd'hui.

Deuxième argument : l'on ne peut à la fois négocier avec la Grande-Bretagne et les autres États candidats et vouloir une construction super-étatique, fédérale, selon la thèse que vient de développer M. Oele. Il y a là un problème de fond, une contradiction que des hommes responsables ne peuvent pas écarter simplement avec de bonnes intentions. Il nous faut voir que l'acquis communautaire est considérable. Nous savons qu'actuellement les candidats examinent quelque trois mille cinq cents règlements et décisions de la Communauté. Cet acquis communautaire est inséparable du traité de Rome.

C'est pourquoi je me suis personnellement beaucoup réjoui en entendant M. Barre déclarer, en des propos clairs d'homme responsable, combien il souhaitait que ses propositions au Conseil fussent acceptées, c'est-à-dire que nous appliquions les dispositions du traité, et cela sans délai, dans le cadre d'une première étape de trois ans. Je tiens cependant à dire, pour être clair, que j'ai été préoccupé lorsqu'il a développé le projet de résolution sur cet aspect des compétences nécessaires pour gérer l'union économique et monétaire, c'est-à-dire cette nouvelle répartition des compétences entre les institutions de la Communauté et les

**Coûté**

institutions nationales. C'est là un terrain plus dangereux et qui, dès lors, nécessite un examen particulièrement attentif.

Cet examen attentif, nous l'avons trouvé dans les propos de M. Schiller, et je tiens à l'en remercier. En effet, M. Schiller a dit notamment : « L'expérience des années passées nous enseigne précisément qu'il faut progresser pas à pas avec une ferme persévérance », et d'ajouter : « Quelle que soit l'utilité d'un programme prédéterminé, l'union économique et monétaire constitue une entreprise d'une telle envergure que nous ne pouvons renoncer ni à une certaine souplesse, ni aux expériences faites au fur et à mesure de sa réalisation ». Il a parlé en homme responsable, il a parlé en président en exercice du Conseil de ministres, je n'ai trouvé dans aucun de ses propos — et je le dis hautement — un propos de ministre national.

Cela étant, il faut que notre proposition de résolution reflète un choix clair, et je trouve que l'agenda des deux réunions du Conseil de ministres nous donne la chance que ce choix soit clair, utile et responsable. Nous savons, en effet, par des communiqués officiels, que le Conseil de ministres se réunira tout d'abord le 23 novembre, pour un premier examen des propositions de la Commission, consécutives aux travaux du groupe d'experts, et qu'il ne prendra vraisemblablement ses décisions que le 14 décembre, c'est-à-dire selon l'agenda qui a été fixé à La Haye. Dès lors, nous pouvons parfaitement aller au delà d'une discussion générale comme celle qui est en cours et donner notre opinion, c'est-à-dire l'exprimer en une résolution en temps utile, c'est-à-dire à cette session, prévue, si opportunément, pour décembre à Luxembourg.

C'est pourquoi je voudrais un instant attirer votre attention sur le contenu réel des amendements que notre groupe dépose. Le contenu est essentiellement l'aspect positif de ce que nous croyons devoir être fait sans délai ; c'est la suppression de ce que nous croyons inutile, sans même en discuter, dans ce qui figure dans la proposition de résolution ; c'est enfin ce qui doit y être maintenu.

Tout d'abord, ce que nous voulons, nous l'avons dit clairement dans les amendements nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6, ceux que l'on voudrait voir retirer. Nous voulons saluer l'importance de la première étape et, par là même, souligner que la souplesse indispensable, dont M. Schiller a dit la nécessité, doit nous permettre de faire face à d'autres étapes ultérieures, grâce aux adaptations que l'expérience acquise au cours de la première étape pourra suggérer.

Nous voulons que cette première étape nous permette d'appliquer le traité de Rome dans toutes ses dispositions et qu'elle ait une durée de trois ans. Elle n'implique donc nullement, comme nous l'avons trouvé dans la résolution, une modification de ce traité pour la première étape. Nous estimons, en effet, in-

dissociable le processus complet, et la première étape n'est qu'une première étape dans la réalisation de cette union économique et monétaire.

Le renforcement de la coordination des politiques économiques des États membres au cours de cette première étape, nous le disons à l'amendement n° 4, est indispensable à la réalisation de l'union économique et monétaire sous la forme de ces sessions périodiques et régulières du Conseil de ministres dont M. Barre nous parlait tout à l'heure.

Si ce renforcement est essentiel, celui de la collaboration entre les banques centrales l'est tout autant. Tel est le sens de l'amendement n° 5, qui prévoit que, dès la première étape, ces concertations auront lieu au sein du Comité des gouverneurs des banques centrales.

Enfin, dans l'amendement n° 6, nous souhaitons le contrôle démocratique par le Parlement européen, joint à la consultation régulière du Conseil économique et social ainsi que, si possible, à l'adhésion et à l'assentiment des partenaires sociaux.

Cela étant, nous supprimons, par contre, le paragraphe 10 de la proposition de résolution de la commission économique, car nous n'entendons pas discuter déjà des autres étapes, ni de cette sorte d'arbitrage entre les pouvoirs nationaux et communautaires pour chacune des étapes.

Nous ne voulons pas non plus du paragraphe 15, car nous ne voyons pas comment l'on peut parler du rôle de la livre sterling comme monnaie de réserve, alors que l'entrée de l'Angleterre n'est absolument pas encore acquise, que ce problème du rôle de la livre sterling comme monnaie de réserve est précisément l'objet de la négociation en cours et qu'il importe, dès lors, d'être tout à fait clairs à l'égard de nos partenaires. Ceux-ci doivent naturellement être informés, mais nous ne pouvons préjuger le rôle de leur monnaie, dont on connaît d'ailleurs les difficultés.

Quant aux paragraphes de la proposition de résolution de la commission économique qui doivent être maintenus, il s'agit des paragraphes 2, 6, 7, 8, 12 et 13, c'est-à-dire sept paragraphes sur seize, parce que nous pensons, comme la résolution l'indique, que la monnaie est indispensable pour donner une unité et une personnalité à la Communauté, que nous pensons qu'il est bon qu'il y ait un parallélisme entre l'union économique et l'union monétaire. Je me réjouis, à cet égard, qu'à Venise, M. Colombo ait donné une impulsion si heureuse à cette évolution, mettant ainsi un terme à des discussions absolument théoriques. Nous pensons en outre qu'il est clair que, dans un premier pas, la réduction des marges entre les monnaies des partenaires est bonne. Elle est conforme, au demeurant, à l'avis du Comité des gouverneurs des banques centrales. Nous croyons bon aussi de maintenir le paragraphe 8 qui recommande d'assortir

**Costé**

L'harmonisation des politiques économiques et monétaires, d'une politique sociale, régionale et structurelle d'envergure.

Enfin, comment ne pas se rallier aux paragraphes 12 et 13, qui concernent les programmes d'harmonisation de la fiscalité et de la libéralisation de la circulation des capitaux ? Mais, malgré nos amendements et ceux présentés par MM. Oele et Boersma, il subsiste une difficulté, du fait que, si M. Bousch a été fidèle aux travaux de la commission économique — et, comme rapporteur, il doit en être félicité —, il n'est pas moins vrai que nulle part dans sa résolution il n'est question d'une première étape. Cette résolution doit donc, pour le moins, être complétée.

Après avoir présenté ces observations capitales, je voudrais faire partager à ce Parlement les préoccupations de fond qui nous animent.

Faire l'union économique et monétaire, au point où nous en sommes de l'unification européenne, c'est ne pas oublier les obligations que fait peser sur nos épaules la coopération internationale. Celle-ci ne consiste pas à transférer ses problèmes, et notamment son inflation, à autrui. Beaucoup de problèmes dits internationaux sont avant tout des problèmes d'équilibre interne, de discipline et d'équilibre budgétaire. Si nous voulons véritablement que l'union économique et monétaire se fasse, elle doit se faire, dans l'immédiat, par des décisions nationales conformes aux points de vues dégagés en commun entre les Six. Il faut donc faire cette union d'une manière fonctionnelle, opérationnelle, réelle, car nous avons, comme je crois l'avoir utilement rappelé, dans le traité de Rome le cadre institutionnel pour agir, du moins si nous avons une volonté politique suffisante.

Faire l'Europe économique et monétaire, c'est éviter que, dans le panier de pommes, il n'y ait une pomme pourrie par la spéculation ou l'inflation, et que tout le panier ne soit gâté. C'est la solidarité des risques, comme disent les techniciens, c'est la nécessité, pour ceux qui sont responsables de la gestion, de prévoir et de prévenir.

Certes, il n'y aura pas d'union économiques et monétaire sans discipline dans chaque nation, mais il n'y en aura pas non plus sans décisions nationales conformes aux buts communautaires.

Au demeurant, ceux qui sont en dehors de la Communauté ne pourront croire à notre entreprise que si nous agissons. A cet égard, il importe de comprendre les réactions qui se sont déjà manifestées entre les gouverneurs des banques centrales, à Bâle, il y a quelques jours, ainsi que celles de certains milieux américains. Je ne voudrais, pour illustrer ma pensée sur ce point, que citer le rapport de novembre de la First National City Bank, qui dit très justement :

« Si, véritablement, l'union économique et monétaire en Europe se fait, elle aurait de profondes répercussions sur le dollar qui verrait son utilisa-

tion, en qualité de monnaie de réserve, fléchir, voire baisser. Ainsi tout le système monétaire international se verrait rééquilibré de façon nouvelle autour de deux pôles : un groupe dollar et un groupe centré sur la Communauté européenne. Cette situation pourrait mettre un terme à l'indiscipline actuelle des États-Unis en matière de paiements extérieurs. Cette indiscipline, jointe aux dimensions de l'économie américaine, permet à Washington d'exercer une grande influence unilatérale sur la situation monétaire des autres pays. »

Sans être une panacée, l'union monétaire des Six apparaît donc, aux yeux de cette banque, comme un frein aux libertés monétaires qui sont prises par les États-Unis. Permettez-moi de vous dire qu'en lisant cela, ma pensée ne se détache pas du problème de l'euro-dollar et des euro-émissions.

Pour tous les citoyens de l'Europe et pour tous les citoyens du monde, la monnaie représente les salaires, les prix, en un mot quelque chose de vital et de quotidien. Ils ne comprendraient donc pas que nous ne fassions pas de progrès dans ce sens. Ils sont déjà suffisamment choqués que cette Europe prétendument unifiée soit encore celle des frontières et des douaniers, celle de l'absence d'un code de la route unique, de l'impossibilité de la liberté d'établissement. Tout cela doit nous inciter à agir et à agir vite. C'est ce que nous souhaitons de toutes nos forces.

Il faut donc fixer les orientations globales, coordonner les politiques conjoncturelles, et ce, par la monnaie et le crédit, par le budget et la fiscalité, par la politique des revenus et la politique régionale et industrielle, par la réduction des marges de fluctuation des monnaies communautaires, par l'harmonisation des politiques monétaires extérieures, par l'intégration et l'harmonisation des marchés financiers. Tout cela suppose une meilleure coordination des politiques nationales, puis leur harmonisation.

Voilà ce que nous devons réaliser. Notre invitation au Conseil de ministres est donc pressante. Au delà de l'acceptation souhaitable des propositions du mémorandum de 1969 sur le soutien mutuel, nous souhaitons qu'il prenne les décisions pratiques conformes aux recommandations et propositions de la Commission, et que nous construisions « l'Europe des solidarités de fait », selon l'expression de M. Chaban-Delmas. Il faut donc que l'opinion publique sache qu'ainsi nous n'avons pas donné raison, dans ce domaine fondamental — M. Barre y a fait allusion tout à l'heure —, aux « maximalistes de l'intention » qui sont trop souvent les « minimalistes de l'action ». Il s'agit, en effet, du bien-être de nos populations, du plein emploi des travailleurs, de la stabilité monétaire et, disons-le aussi, de la confiance en notre propre avenir.

Enfin, je suis persuadé que, le moment venu, une nouvelle rencontre des chefs d'État et de gouverne-

Novembre 1970

Parlement européen - Séance du mercredi 18 novembre 1970

127

**Coûté**

ment pourrait, s'il était nécessaire, donner cette impulsion qui, nous nous en rendons compte, est vitale pour cette Communauté.

Mais il faut avant tout qu'avec une volonté déterminée l'on tire tout le parti possible du traité de Rome. Ainsi nous pourrions créer cette union économique et monétaire à travers nos décisions nationales conformes aux points de vue dégagés en commun. Cette cohérence, indispensable dans la politique économique et monétaire de l'Europe, nous la retrouvons dans un autre document que nous aurons sans doute à examiner et, je le souhaite, à approuver : le troisième programme de politique économique et sociale à moyen terme de la Communauté pour les années 1971 à 1975.

Monsieur le Président, mes chers collègues, l'union économique et monétaire ne se décrète pas, elle se fait. Franchissons donc la première étape avec le plein appui de ce Parlement, conscients de l'importance, mais aussi de l'urgence de l'entreprise, qui est une création continue.

*(Applaudissements)*

M. le Président. — La parole est à M. Leonardi.

M. Leonardi. — *(I)* Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je tiens à faire quelques observations de caractère général sur ce problème si important dans l'espoir d'apporter une contribution à des solutions positives.

Mes commentaires — de même, je pense, que ceux des orateurs qui m'ont précédé — ont un caractère provisoire puisque nous attendons des documents plus précis et les résultats d'un examen plus détaillé et plus approfondi de ceux dont nous disposons déjà.

Le premier point sur lequel j'aimerais attirer votre attention, et dont les documents qui nous ont été remis ne parlent pas, concerne l'importance de l'étape que l'on nous propose de franchir au moyen de ces premières dispositions destinées à conduire à une union économique et monétaire.

En quelques mots, cette première étape consiste à ce que les pays de la Communauté acceptent de réduire les fluctuations de leurs taux de change. A mon avis, il convient d'insister sur le fait qu'un régime de cette nature fera peser des contraintes non négligeables sur la politique économique nationale des divers pays.

Il faut en effet s'attendre à ce que les gouvernements européens s'efforceront de prévenir les mouvements spéculatifs de capitaux ; à cette fin, après avoir réduit les fluctuations des taux de change, ils chercheront à appliquer une politique analogue aux taux d'intérêt. Dès lors, l'équilibre de la balance des paiements dépendra des échanges de marchandises et deviendra donc étroitement tributaire des mouvements des sa-

laire ; une coordination aussi étroite des monnaies européennes obligera à instaurer une politique commune des salaires.

C'est là un aspect sur lequel il n'est peut-être pas inutile d'attirer votre attention et celle des organisations syndicales européennes, car si elles ne sont pas soumises à un contrôle suffisant, ces dispositions pourraient fort bien aboutir à la création, à l'échelon communautaire, de cette politique des revenus qui a été combattue et défaite au niveau national.

Si le problème que nous abordons a donc une importance considérable pour la politique économique intérieure de nos pays, il en revêt une toute autre grande du point de vue des rapports institutionnels.

De divers côtés, on a rappelé que le traité de Rome devra inévitablement faire un jour l'objet d'une révision ; celle-ci pourra être éludée au cours d'une première étape, ne serait-ce qu'en raison des négociations en cours en vue de l'élargissement de la Communauté, mais il faudrait tôt ou tard s'y résoudre.

D'autre part, tout comme certains orateurs qui m'ont précédé, je crois qu'il serait faux de sous-estimer la portée de cette première étape, car elle aura une influence décisive sur toutes celles qui lui succéderont.

En résumé, d'une part, la politique économique et monétaire revêt une importance capitale, d'autre part, il est nécessaire de procéder à une révision de caractère institutionnel, celle du traité de Rome.

Le troisième point sur lequel je tiens à insister pour éviter toute équivoque et tout malentendu est le suivant : l'utilité d'un processus d'unification économique et monétaire ne saurait être contestée. Le problème n'est pas là. Il va de soi que toute mise en commun de ressources a une valeur objective certaine.

On a souligné le rôle que ce processus pourrait jouer dans la lutte contre la spéculation et, dans son rapport, la commission parlementaire a mis en évidence que c'était là le prélude à une politique européenne autonome, à une sorte d'individualisation de la Communauté dans le domaine de la politique monétaire, avec tous les avantages qu'elle en retirerait, par exemple, du point de vue de sa position à l'égard du dollar.

En d'autres termes, il s'agit moins de déterminer dans quelle mesure il est utile de créer une union économique et monétaire que de définir comment cet objectif sera atteint et, en particulier, de désigner les organes qui seront chargés de contrôler cette future union ainsi que de préciser dans l'intérêt de qui elle sera réalisée.

A en juger d'après les documents que j'ai étudiés et les premières interventions que j'ai entendues — notamment celles de M. le ministre Schiller et de M. Barre —, j'ai l'impression que l'on se propose de

**Leonardi**

suivre des chemins battus, c'est-à-dire de présenter au début de grandes propositions d'ordre social et politique pour les oublier ensuite en cours de route et aboutir ainsi, en fin de compte, à renforcer les intérêts traditionnels bien établis.

La différence entre les affirmations du rapport Werner et les propositions de la Commission, ainsi que les prises de position de M. Barre et de M. le ministre Schiller sont très révélatrices de ce point de vue. Tant la Commission que les deux orateurs ont en effet insisté sur la nécessité d'avancer progressivement, d'agir avec souplesse, de transférer d'abord les compétences du plan national à l'échelon communautaire et de remettre à plus tard la question de savoir à quels organes seraient confiées ces compétences en se contentant, pour commencer, d'entreprendre des études.

J'ai parlé de chemins battus. En fait, on nous propose des objectifs de caractère social et politique — auxquels il est d'ailleurs parfaitement possible de se rallier — pour aboutir, par le biais de dispositions de caractère technique, à des résultats pratiques entièrement différents. Et tout cela est conçu au nom de l'esprit des réalités et des vertus pragmatiques de la « progressivité », qui ôtent en réalité quasi toute valeur au contenu politique et social de nos initiatives.

A ce propos, je voudrais attirer votre attention sur le rapport dû à M. Spaak, et connu sous son nom, que les chefs de délégation avaient soumis aux ministres des affaires étrangères en 1956. Il avait pratiquement servi de base aux négociations de Rome et l'on peut dire qu'il a été, en quelque sorte, le rapport Werner de l'époque, à la seule différence près qu'aujourd'hui, nous avons pour thème l'union économique et monétaire alors qu'à ce moment-là il s'agissait de l'union douanière. Si nous relisons le rapport Spaak, nous pouvons dresser la liste de toutes les propositions y figurant qui n'ont pas été réalisées : pour n'en citer que quelques-unes, elles portaient sur le développement régional, les investissements en commun, la pleine utilisation des ressources européennes.

Certes, nous avons créé une union douanière et une politique agricole commune, mais pour ce qui est de tous les autres objectifs prévus, nous avons uniquement été capables d'instituer les faibles instruments que sont le Fonds social et la Banque européenne d'investissements. La raison en est qu'au cours de ces douze années également, on a avancé au jour le jour, sans jamais ouvrir un débat général auquel auraient été invitées à participer toutes les forces politiques et sociales intéressées.

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que nous déclarons que cette façon d'agir a eu une influence sur les travaux de l'Assemblée, qui a toujours soigneusement évité toute intervention des partis d'opposition dont elle n'apprécie nullement la véritable raison d'être qui consiste à apporter des contributions néces-

saires et irremplaçables. On a constamment cherché à éviter cette contribution.

*(Mouvements divers)*

Il n'est certes pas nécessaire que je cite des faits à l'appui de cette constatation, mais je rappellerai néanmoins, à titre d'exemple, que lors du récent renouvellement de la délégation parlementaire française, aucune place n'a été réservée à des députés du parti communiste français. Et nous-mêmes ne sommes ici que depuis un an et demi.

Ces conditions ne contribuent guère au bon fonctionnement d'un parlement. Les partis d'opposition peuvent avoir tort ou raison, je ne prétends nullement qu'ils ont toujours raison. Néanmoins, nous estimons qu'ils sont indispensables à la bonne marche des affaires dans une assemblée démocratique.

Indépendamment des programmes de caractère politique et social — et j'ai notamment cité le rapport Spaak de 1956, autrement dit, un document qui n'est pas établi par des communistes —, j'ai insisté sur le fait que dans la situation actuelle, nous ne pouvons recourir à ces mêmes pratiques pour progresser vers une union économique et monétaire, autrement dit, nous fonder sur des dispositions techniques arrêtées au jour le jour, qui nous incitent à abandonner les projets de nature politique, au sujet desquels nos opinions peuvent certes diverger mais dont nous estimons néanmoins qu'ils sont essentiels, quelle que soit leur origine et quelle que soit l'optique dans laquelle on les considère.

A notre avis, et précisément parce que nous nous apprêtons à aborder une étape décisive de l'unification économique et monétaire, il est indispensable que nous modifions nos façons de procéder. Nous voudrions qu'avant de passer à l'unification économique et monétaire, la Commission rende compte des résultats et des conséquences de l'union douanière. Nous revenons ainsi sur une requête que nous avons déjà formulée précédemment, alors que M. Rey était président en exercice. Ne faut-il pas que cette Assemblée connaisse les répercussions de l'union douanière, autrement dit, de ce qui a été réalisé ? Au nom de principes extrêmement vagues, ce Parlement est appelé à approuver des initiatives visant à réaliser une union économique et monétaire et qui lieront ultérieurement nos divers pays membres. En effet, les avis sont unanimes sur ce point : l'union économique et monétaire ne pourra se faire que si les États transfèrent certaines de leurs compétences aux organes communautaires.

J'avais posé à ce sujet une question précise à laquelle la Commission a donné une réponse absolument insatisfaisante. En ce jour, elle devrait nous dire, par exemple, quels ont été, au cours de l'union douanière, les transferts de ressources des régions plus pauvres vers les régions plus riches, de combien l'écart s'est creusé entre régions pauvres et régions riches,

**Leonardi**

quelle a été l'évolution de l'emploi dans les divers pays, puisque dans les uns, il a sensiblement augmenté alors que dans d'autres, il a baissé, enfin, quelle a été l'évolution du revenu par habitant à l'intérieur de la Communauté. On persiste à déclarer que les différences relatives ont diminué, masquant ainsi le fait que les différences en valeur absolue se sont, elles, accrues. Or ce sont ces dernières et non les premières qui influent sur les conditions de vie des citoyens.

En réponse à notre question, la Commission avait déclaré qu'elle en confierait l'examen à un expert éminent. Dans ce cas, pourquoi ne nous a-t-on pas présenté ce rapport afin qu'avant de prendre une décision au sujet des premières mesures relatives à l'union économique et monétaire — mesures sur lesquelles il sera difficile de revenir — nous ayons la possibilité de voir quelles ont été les conséquences de l'union douanière.

D'aucuns affirmeront peut-être que ces conséquences ont été favorables ; nous, en revanche, pensons que certaines ont été favorables et d'autres non et qu'il convient d'établir un bilan général, afin que nous puissions aborder de façon objective ce nouveau pas en avant que l'on nous propose. A mon avis, le Parlement européen ne devrait pas demeurer passif face à l'importante décision que nous avons à prendre. On dit de toutes parts qu'il faudrait établir des rapports avec les autres forces sociales et j'estime que sur la base des documents que la Commission lui a fournis, le Parlement européen devrait prendre l'initiative d'une rencontre avec ces autres forces sociales et discuter avec elles des résultats de la politique appliquée dans le passé afin que grâce à de vastes exposés, l'opinion publique soit informée des propositions qui nous sont actuellement présentées.

Pour conclure, je voudrais encore ajouter qu'il serait faux de sous-estimer les forces que l'union économique et monétaire mettra en mouvement. C'est là une préoccupation qui transparait d'ailleurs également dans les interventions d'autres orateurs qui m'ont précédé. Ils ont insisté sur le fait qu'il fallait intervenir à l'aide d'une politique de caractère structurel et régional et ne jamais oublier que l'optimisation devait être recherchée non seulement dans le domaine du profit mais aussi dans celui de la prospérité, c'est-à-dire sur le plan des exigences d'ordre social et politique. Il en découle donc de toute évidence que si l'on sous-évalue l'importance de la réalisation à laquelle nous nous apprêtons à procéder, il est fort possible qu'elle ne contribue nullement à renforcer la Communauté. Rappelons-nous ce que M. Bousch a écrit dans son rapport au point 18 de son exposé des motifs : « Votre commission craint même qu'à défaut d'une telle action, des mesures d'harmonisation économique et monétaire finiraient par avoir des effets de désintégration ».

Il me semble que nous devrions tenir compte de cette observation, ne serait-ce que pour la simple raison

qu'au moment où la Communauté a commencé à réaliser l'union douanière, elle faisait partie d'un certain système de rapports de forces dans le monde, alors qu'aujourd'hui, le système dans lequel l'union économique et monétaire voit le jour est différent. Nous ne sommes nullement certains qu'il ne comportera pas des éléments de désintégration si nous continuons sur une politique au jour le jour en oubliant les objectifs d'ordre politique et social que nous nous étions fixés. Si nous confions l'exécution des mesures à une organisation technique, dépourvue de tout pouvoir politique, si nous renonçons à assumer nos responsabilités, nous risquons de nous heurter à des dispositions de caractère irréversible qui auront des conséquences intolérables pour nos peuples.

**M. le Président.** — La parole est à M. Löhr, au nom du groupe démocrate-chrétien.

**M. Löhr.** — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de la façon dont ce débat si important s'est déroulé jusqu'à présent, il est, je crois, permis de faire la constatation suivante : nous sommes pratiquement tous unanimes à penser que s'il est vrai qu'en théorie, le marché commun est parvenu à sa phase définitive, il est en réalité loin de l'avoir atteinte du point de vue économique. Sur ce plan, il n'est pas encore consolidé ; il n'est ni stable, ni — tant s'en faut — à l'abri de crises éventuelles. Quelles sont les causes de cette situation ? Elles résident premièrement dans le fait que les organes communautaires ne sont pas dotés des pouvoirs nécessaires pour appliquer une politique économique et monétaire. D'autre part, les politiques économiques de nos États membres sont désormais insuffisantes. La politique conjoncturelle s'élabore non plus uniquement à l'échelon national, mais aussi au niveau de la Communauté. Le transfert de certains pouvoirs souverains des États membres à la Communauté économique européenne a créé un climat d'incertitude, parce que ces organes communautaires ne disposent pas encore de compétences suffisantes pour pouvoir mener une politique économique, monétaire et financière alors que les États membres ne les détiennent plus toutes. Certes, les pays peuvent encore occasionnellement dresser des embûches au marché commun et marquer leur opposition, et ils ne se sont pas privés de le faire par le passé, comme vous le savez. Toutefois, cette situation ne laisse pas d'être préoccupante dès lors que nous songeons aux répercussions qu'elle peut avoir sur le plan commercial et monétaire à l'intérieur de notre Communauté. Ces réflexions m'amènent à la constatation suivante : le marché commun est vulnérable, il lui manque un marché économique et monétaire commun. Si les circonstances actuelles devaient se maintenir, nous autres hommes politiques serions condamnés à vivre perpétuellement dans la crainte que des manipulations monétaires entreprises unilatéralement par l'un de nos pays — pour ne citer qu'un exemple — ne compromettent sérieusement l'existence même de notre marché commun, voire en



**Löhr**

dernière analyse, celle de notre union douanière, à moins que nous n'ayions à appréhender des conséquences plus graves encore, telles que les prévoyaient à un moment donné certains experts des questions monétaires, qui prétendaient que de nouvelles manipulations monétaires porteraient un coup quasiment fatal au marché commun.

Cette incertitude, ce risque constant que je viens de vous décrire, continueront de peser sur le marché commun tant que ne sera pas instaurée une union économique et monétaire viable, qui lui conférera les assises et la stabilité nécessaires et qui le protégera contre les crises. Mesdames, Messieurs, à mon avis, la stabilité est la première condition que devrait remplir cette union économique en cours de création. En résumé, il faut consolider la Communauté grâce à une union économique et monétaire que nous devons définir en des termes appropriés.

C'est pourquoi mon groupe politique se félicite du rapport Werner, qui représente à son avis une proposition réaliste en vue de la création de l'union économique et monétaire. Mon groupe souhaite et espère que le Conseil de ministres arrêtera les décisions nécessaires avant la fin de l'année afin que nous puissions commencer à mettre en œuvre la première étape de cette union au 1<sup>er</sup> janvier 1971.

Mesdames, Messieurs, j'ai dit tout à l'heure que le rapport Werner, qui est au centre de nos débats d'aujourd'hui, était notre grande chance et notre grand espoir et un honorable parlementaire a déclaré qu'il le considérait comme une grande aventure. Je puis certes souscrire à cette définition, fort de l'expérience que nous avons hélas ! tant de la politique du Conseil de ministres que de ses absences d'initiatives, car en fin de compte, l'inactivité est, elle aussi, une forme de politique. Le Conseil ne nous a-t-il pas prouvé de façon presque exemplaire qu'il n'a pas été, par le passé, un organe communautaire européen — et je crois que le moment est venu de le dire sans ambages — mais bien une institution composée de représentants des intérêts nationaux de six gouvernements nationaux. Croyez bien, Mesdames, Messieurs, que je prononce ces paroles à contre-cœur, mais je crois qu'elles traduisent une critique absolument objective. Nombre de mes collègues en sont arrivés, tout comme moi, au point qu'ils se rendent désormais, presque sans espoir, aux sessions de cette haute Assemblée à Strasbourg. Au moment où nous abordons cette transformation décisive pour notre Communauté en vue de la perfectionner, nous ne pouvons nous empêcher de nous demander quelles catastrophes devront encore s'abattre sur le monde et sur l'Europe avant que le Conseil de ministres comprenne enfin qu'il doit appliquer une politique communautaire, et qu'il soit effectivement disposé à la mener.

C'est ce bilan de nos expériences passées qui nous conduit à douter que le Conseil de ministres ait réel-

lement la volonté et le courage qu'il manifeste occasionnellement de réaliser entièrement cette union économique et monétaire qui s'impose de façon si pressante. Nous avons été confirmés ce matin dans notre scepticisme à cet égard, lorsque M. le Président en exercice du Conseil a éludé tous les problèmes en donnant de la situation une vision angélique et en déclarant, dans les termes les plus vagues, que cet objectif final théorique était une question qui sera résolue. Permettez-moi, Monsieur le Président, de citer ses propres paroles. Il a dit qu'il faudra notamment que la volonté politique dont se sont inspirées les déclarations de La Haye demeure opérante et qu'elle nous accompagne sur la voie que nous nous sommes tracée.

Cependant, à nous qui sommes des réalistes dans le domaine politique, cet accompagnement ne nous sert à rien dans un débat sur l'union économique et monétaire, qui est appelée à jouer un rôle si décisif pour l'avenir de la Communauté. Je tiens à dire à Monsieur le Président en exercice du Conseil — dont je déplore l'absence en ce moment — que nous exigeons bien plus. Si le Conseil est disposé à créer avec nous cette union économique et monétaire, il doit nous donner l'assurance formelle qu'il l'insérera dans une union politique, qui sera réalisée parallèlement grâce à la volonté commune des six gouvernements membres et du Conseil.

Il est une question que nous devons nous poser à la suite du communiqué publié à l'issue de la Conférence au sommet de La Haye. Le Conseil de ministres entend-il réellement œuvrer à la réalisation de cette union économique et monétaire ? Permettez-moi de m'exprimer en des termes plus précis encore. S'il en a vraiment l'intention, il sera assurément disposé à expliquer dès le départ, compte tenu de la phase ultime, quel est le caractère de l'union monétaire qui est envisagée et qui paraît souhaitable, afin que nous autres parlementaires, qui aurons à l'avenir à nous occuper toujours plus de cette question, sachions exactement où nous en sommes. Malheureusement, nous ne nous faisons guère d'illusions à ce sujet car, pas plus tard que cette semaine, le Conseil de ministres a une fois de plus déçu nos espoirs. Dans le débat relatif à l'Euratom, il n'a pas réussi à arrêter une décision conforme aux résolutions de La Haye.

Notre méfiance est justifiée. Si nous devons éprouver à nouveau, au sujet de l'union économique et politique, une déception analogue à celle que nous a causée le Conseil de ministres dans la question d'Euratom, les conséquences qui en découleraient non seulement pour la Communauté mais aussi pour son organe représentatif, le Parlement européen, auraient une portée incalculable.

Permettez-moi, Monsieur le Président, d'ouvrir une parenthèse dans les déclarations que je fais ici au nom de mon groupe pour me livrer à une réflexion de caractère personnel. Elle est due à la cruelle déception que j'éprouve en constatant comment le

Novembre 1970

Parlement européen - Séance du mercredi 18 novembre 1970

131

**Löhr**

Conseil a traité la question d'Euratom lors de l'une de ses dernières sessions. Je prie Monsieur le Président en exercice du Conseil, qui est en ce moment parmi nous, de ne pas me tenir rigueur de ce sentiment mais d'avoir la bonté de suivre attentivement mes paroles, prononcées, je le répète, à titre strictement personnel.

Si le Conseil de ministres procède, pour la création de l'union économique et monétaire, de la même façon que dans les cas d'Euratom, cette Assemblée et l'opinion publique de nos États membres le rangeront parmi ceux qui refusent la Communauté économique européenne et qui sont depuis toujours hostiles à une union politique européenne ; or, le Conseil de ministres ne veut ni ne peut assurément s'inspirer d'une telle attitude.

Mesdames, Messieurs, j'ai assez parlé de nos doutes fondés, tournons à nouveau nos regards vers l'avenir ! Mon groupe se rend compte de ce que l'objectif souhaité de l'union économique et monétaire ne pourra être atteint que le jour où les gouvernements de nos États membres seront disposés à remplir les conditions requises. Quelles sont donc ces conditions ? D'abord, ils doivent réduire les inégalités économiques et sociales dans l'intention de les éliminer entièrement avec le temps. Ils doivent également être décidés à renoncer peu à peu en faveur de la Communauté à leurs pouvoirs souverains dans le domaine économique et monétaire, démontrant ainsi — comme je viens de l'évoquer tout à l'heure — qu'ils veulent sincèrement instaurer de pair l'union politique. Cela va beaucoup plus loin que cette loyauté dont M. le Président en exercice nous disait ce matin qu'elle nous accompagnerait sur notre voie, que cette politique qui irait avec nous, la main dans la main, jusqu'à ce que nous ayons abouti à l'union économique et monétaire.

Certes, dans l'ensemble, l'union économique et monétaire est de nature politique et elle représente un élément considérable de l'union politique. Mais, je tiens à le redire, parce que mon groupe y attache une importance extrême et ce, dès le départ, la première étape de cette union économique et monétaire doit s'insérer dans l'édification parallèle d'une union politique, fondée sur la volonté politique commune des six gouvernements membres et du Conseil de ministres.

J'en arrive ainsi au rapport Werner. Au début de mon intervention, j'ai dit que la réalisation d'une union économique et monétaire s'imposait d'urgence pour consolider le marché commun, le protéger contre des crises éventuelles et lui conférer la stabilité requise. Permettez-moi de citer maintenant une phrase de M. Heindlberger, l'éminent économiste américain, qui a été — je dirai même, au sens le plus profond du terme — notre maître : « Un marché exige un système unique des prix : ce système unique des prix exige une monnaie unique et la monnaie, une politique monétaire. » Monsieur le Président, Mesdames,

Messieurs, il me semble que cette phrase pourrait servir de devise à notre union économique et monétaire, car elle énonce tous les principes dont nous avons besoin. Que réclame donc une union économique et monétaire ?

Il y a un certain temps déjà que j'ai réfléchi à cette question, et j'ai consigné l'essentiel de mes considérations en dix points. Toutefois, comme l'heure est déjà fort avancée, je renoncerai à les commenter ici de façon détaillée et en communiquerai le texte pour qu'il soit joint en annexe au procès-verbal de cette séance.

Je voudrais néanmoins m'arrêter à un aspect, qui a trait à l'union monétaire. J'estime qu'il faudrait instituer dès la première étape un organe commun des banques centrales, indépendant des gouvernements, et auquel ceux-ci pourraient progressivement transférer leurs fonctions et leurs pouvoirs. Cet organe devrait être souverain, autonome et, en quelque sorte, échapper à tout contrôle, sinon, il sera impossible d'instaurer une union monétaire.

Nous n'examinerons pas maintenant les détails d'ordre technique, méthodologique et institutionnel. Il serait, à mon avis, prématuré de le faire. Permettez-moi cependant de m'arrêter encore à une remarque que je crois d'intérêt à propos de la « querelle » entre les « monétaristes » et les économistes. Dans son exposé de ce matin, le vice-président Barre y a fait allusion en des termes assez critiques. Je partage entièrement son opinion. Cette querelle est due à un désir excessif de perfectionnisme, en outre, elle part de positions trop catégoriques et elle est, partant, fautive du point de vue économique. Nonobstant, je crois que M. Hubert Enslor, l'éminent expert monétaire de la banque centrale de Belgique, avait raison lorsqu'il a déclaré, le 5 novembre, en sa qualité de gouverneur de la Banque centrale, que c'était la politique monétaire qui devait servir de levier à la coordination des politiques économiques. Et dans le communiqué officiel publié par le Comité des gouverneurs des banques centrales des États membres de la Communauté économique européenne, M. Enslor, qui présidait le groupe d'experts, a fait une observation qui mérite de retenir l'attention en disant que le Fonds monétaire constituerait un élément important permettant d'obtenir plus rapidement des pays membres les décisions nécessaires afin de parvenir à la convergence des politiques économiques au sein de la Communauté.

Je me permets de signaler au Conseil de ministres que nous souhaiterions qu'il ait toujours présent à l'esprit, lors de ses consultations, les deux passages que je viens de citer.

La position que la Commission a adoptée s'est heurtée à des critiques, parfois même à des objections, tant dans le monde des experts que dans les Parlements nationaux. Je crois que les propositions qu'elle a soumises au Conseil peuvent, à certains égards,

**Löhr**

conduire à des erreurs d'interprétation. Je rappellerai simplement ce matin le délai retenu pour la première étape, à propos duquel M. Barre a précisé que l'on s'était laissé guider par le rapport Werner, qui préconisait une période de trois ans, mais qu'on aurait tout aussi bien pu en fixer la durée à deux ou à cinq ans.

Je voudrais mettre en garde contre ce genre d'attitude et ce, en raison de l'incertitude et de la situation critique dans lesquelles notre marché commun se trouve de façon permanente, comme je l'ai montré au début de mon exposé. Nous aimerions que la Commission et le Conseil examinent à nouveau, au cours de leurs consultations, s'il ne serait pas possible d'abrégé cette période de transition.

Il est un deuxième point qui ne me paraît pas clair dans ces propositions, et il est sans doute à l'origine des nombreuses objections et de l'inquiétude qu'elles ont suscitées; en effet, cette union économique et monétaire est expressément et catégoriquement qualifiée de stabilité.

Lorsque je lis que dans ses commentaires, la Commission parle d'une « zone » dans laquelle puissent circuler sans obstacles les biens, les services, les personnes et les capitaux, il me paraît évident que cette zone correspond à l'union économique et lorsqu'il est question d'un espace monétaire, indépendant dans le système international, je suppose qu'il s'agit de l'union monétaire. C'est pourquoi je voudrais demander au rédacteur de ce texte si je l'ai mal compris, ou bien si mon interprétation est conforme à sa pensée. J'en arrive à ma conclusion. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le groupe démocrate-chrétien est favorable au rapport Werner. Il s'attend à ce que les gouvernements nationaux remplissent toutes les conditions requises afin que la première étape de l'union économique et monétaire puisse débiter le premier janvier 1971. Mon groupe compte sur la volonté de la Commission de collaborer, en pleine conscience de ses responsabilités, à la réalisation de cette entreprise, tout comme elle l'avait fait avec tant de succès lors de la création du marché commun agricole et de l'union douanière.

Je ne crois pas me tromper en affirmant que c'est grâce à la Commission, qui est intervenue sans relâche auprès du Conseil de ministres, que celui-ci a approuvé en avance sur les délais prévus l'instauration de la phase définitive du marché agricole commun, puis celle de l'union douanière.

Monsieur le Président, mon groupe attend du Conseil de ministres qu'il arrête en temps voulu les décisions nécessaires pour que l'unification économique et monétaire puisse débiter le 1<sup>er</sup> janvier, en se fixant clairement pour objectif de terminer si possible la dernière étape de transition avant la date prévue c'est-à-dire avant 1980. C'est là, Monsieur le Président, notre grand espoir.

Plus encore, Mesdames, Messieurs, le groupe démocrate-chrétien attache une telle importance à cette pierre angulaire de la politique communautaire qu'il estime qu'elle est la dernière chance qui s'offre à nous de créer une Europe politique unie.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Schiller.

M. Schiller, *président en exercice du Conseil de ministres*. — (A) Monsieur le Président, Mesdames, messieurs, nous vivons, je crois, un grand jour pour l'Europe et pour le Parlement européen. Tous les orateurs ont insisté au cours du présent débat sur le fait que l'union économique et monétaire était la clé de l'intégration ultérieure de l'Europe. Nous avons à décider ici de l'orientation et des lignes directrices qui présideront à l'évolution future de l'Europe dans le domaine économique et politique. Une question aussi capitale doit de toute évidence faire l'objet d'un débat parlementaire, car nous sommes certes tous unanimes à souhaiter que l'Europe ne soit pas uniquement régie par la technocratie, mais qu'elle repose aussi sur des assises parlementaires. S'il fallait en donner une preuve supplémentaire, le présent débat l'a indiscutablement fournie en montrant qu'il était impossible de réaliser l'union économique et monétaire en l'absence d'un véritable contrôle parlementaire. Ce principe est énoncé en termes très clairs dans le rapport Werner, et j'espère que le Conseil de ministres s'y ralliera lorsqu'il commencera à examiner ce document le 23 novembre.

Mesdames, messieurs, je voudrais m'arrêter brièvement à quelques points soulevés au cours du débat. Ce faisant, je me conformerai à l'usage établi qui m'autorise à ne pas parler uniquement en ma qualité de président en exercice du Conseil au cours de cette deuxième intervention. Vous me permettez certainement de répondre également à titre de membre du Conseil et de représentant de mon pays. En ce qui concerne le rapport Werner et l'attitude que le Conseil de ministres a adoptée à son égard, je tiens à vous rassurer tous et M. Löhr en particulier: le Conseil a rempli avec un zèle, une énergie et une célérité remarquables le mandat dont la conférence des chefs d'État ou de gouvernement l'avait chargé au mois de décembre de l'année dernière. Il a effectué les travaux préliminaires en janvier et en février, et adopté très rapidement certains points de vue pour guider le groupe nommé au mois de mars et placé sous la présidence de M. Werner. Comme on le sait, ce groupe de travail a mené ses activités sans relâche pendant tout l'été sous l'égide de M. Werner. Il a présenté à la fin du mois de mai un rapport intérimaire et, avant même que vous ayez approuvé ce premier document dans cet hémicycle, il avait déjà soumis son rapport définitif, qui vous a également été transmis officiellement pour consultation. Il me semble donc que tant le Conseil de ministres que la Commission — dont Monsieur Barre vous a déjà

**Schiller**

retracé les activités dans ce domaine — ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour que les décisions puissent être prises sans retard avant le début de la première étape.

Au cours du présent débat, plusieurs orateurs ont évoqué la question du contenu politique de ce plan par étapes. Je crois pouvoir leur répondre que le Conseil est certes pleinement conscient de la portée politique de l'union économique et monétaire. Personnellement, j'irais même un peu plus loin, et je dirai sans ambages qu'à mon avis, une union politique de l'Europe doit être réalisée non pas dans le vide, mais sur le terrain concret de la convergence des intérêts matériels des États européens. Tant que nous ne parviendrons pas à faire converger les intérêts matériels des États membres, toute tentative visant à créer en Europe une union politique demeurera illusoire.

Point n'est besoin de recourir à des figures rhétoriques pour expliquer que nous devons nous fonder solidement sur les intérêts économiques communs et sur la politique économique commune pour progresser sur le plan politique. Le rapport Werner déclare lui-même de façon très explicite que les répercussions d'ordre politique, les progrès d'ordre politique, qu'entraînera chaque étape sont la condition *sine qua non* des progrès économiques ultérieurs.

Je crois que ce point de vue est juste et conforme à la réalité et qu'il faut prendre les décisions par étape, en entendant par là non pas une procédure automatique et aveugle qui nous propulserait de la première à la dixième année, mais bien, comme l'a expliqué M. Barre, des décisions réfléchies, arrêtées certes par étape, mais en tirant à chaque fois les enseignements de l'étape précédente. C'est là une progression de nature éminemment politique, qui sera en même temps, comme il est dit dans le rapport Werner, le ferment de la véritable union politique de l'Europe.

M. Lühr a demandé si le Conseil de ministres allait préciser dès le départ, compte tenu de l'objectif ultime, la nature de l'union économique et de l'union monétaire qui est envisagée et souhaitée. A cela, je puis simplement lui répondre que je suppose que le Conseil le fera. Toutefois, s'il tient à se fonder sur les principes énoncés dans le rapport Werner, il devra toujours rappeler qu'il faudra arrêter des décisions nouvelles pour chaque étape et ni les propositions de la Commission, ni le document du groupe présidé par M. Werner ne prévoient le moindre automatisme.

Peut-être souhaiteriez-vous que je dise quelques mots de la nature dont devra être dotée l'union économique et monétaire ; elle devra être une union économique et monétaire de la stabilité. Ne voyez point là une phrase creuse ; c'est tout au contraire une déclaration politique, voire contraignante. Si à la fin de la première étape, la Commission formule ses propositions en fonction de l'expérience faite et si

l'on va même, conformément à la suggestion présentée dans le rapport Werner et à laquelle je souscris entièrement, jusqu'à convoquer une conférence gouvernementale pour discuter de cette expérience et des mesures ultérieures à prendre en vue de la réalisation de l'union économique et monétaire, il faudra également voir si l'on a fait des progrès, au cours de ces trois ans, sur la voie d'une communauté de la stabilité ou bien si l'on s'est écarté du chemin menant vers une stabilité accrue en Europe. C'est là encore une question de nature politique qui se posera à ce moment, car il faudra examiner s'il y a lieu de fixer de nouvelles conditions et de nouveaux critères pour l'étape suivante.

Il est un autre point sur lequel nous sommes, je crois, tous d'accord : il faut que les objectifs et les actions dans le domaine de la politique économique soient fixés de pair avec les mesures visant à faire converger les politiques monétaires. Nous devons abandonner le système actuel. Nous avons un marché commun et une union douanière mais — comme nous le savons tous — nous vivons encore dans un système où des politiques nationales distinctes régissent l'économie, les finances et la conjoncture, système qui est condamné à susciter constamment des déséquilibres.

C'est précisément pour cette raison que le Conseil et la Commission ont mis au point dès à présent des instruments destinés à améliorer la coordination des politiques économiques, financières et conjoncturelles. Mais ces deux institutions déclareront certainement, conformément au parallélisme auquel le rapport Werner accorde une importance décisive pour l'avenir et pour la réalisation du plan par étapes, qu'il est indispensable, voire inéluctable, de prendre parallèlement les mesures nécessaires en vue de faire converger les diverses politiques économiques et de fusionner progressivement les politiques monétaires.

Lors des consultations préliminaires que nous avons consacrées, en début d'année, au plan par étapes, nous avons assez vite reconnu qu'un mécanisme monétaire européen abstrait se briserait très rapidement en cas de déséquilibre s'il n'était pas assorti d'une convergence ou d'une harmonisation parallèle des politiques économiques. Une solution isolée, consistant à créer uniquement une union monétaire, serait assurément insuffisante dans les circonstances actuelles et dans celles qui prévaudront en Europe au cours de ces dix prochaines années. Nous avons besoin d'une union dans les deux domaines, et je crois que sur ce point également, le Conseil, la Commission et les auteurs du rapport Werner sont unanimes.

Tant la Commission dans ses propositions que le groupe Werner dans son rapport insistent sur l'interdépendance qui lie d'une part la croissance et la stabilité, d'autre part les objectifs fixés dans ces deux domaines. Il me semble qu'à cet égard également, nous parviendrons à un accord unanime au sein du Conseil.

**Schiller**

J'en arrive à un point particulier, à savoir aux effets que le plan par étapes prévu pour les dix années à venir aura sur les États candidats à l'adhésion. Je ne veux pas éluder le problème que M. Cousté a soulevé et je crois qu'il faut en parler ici aujourd'hui.

Je voudrais suggérer la solution suivante : d'après le rapport Werner et, je l'espère également, en vertu des décisions qu'arrêtera le Conseil, la première étape, dont la durée a été fixée à trois ans, sera une étape expérimentale et pragmatique, et c'est uniquement à l'issue de ces trois années que l'on pourra décider des modifications qu'il convient d'apporter au traité et de toutes les autres exigences qui s'imposent sur le plan politique.

Il me semble donc que ce délai nous offre, à nous et aux États désireux d'adhérer, la possibilité d'entrer de concert dans cette entreprise progressive, dans la mesure où, comme nous l'espérons tous, ces pays prendront une décision positive au cours de cette période. Il faudrait donc attendre la fin de la première étape, c'est-à-dire l'année 1973, avant de procéder aux modifications du traité qui seront nécessaires à la réalisation de la deuxième étape — ou étape intermédiaire — et ce précisément pour permettre aux États qui ont déposé une demande d'adhésion de prendre connaissance de tous ces préparatifs et de donner leur avis, tout en ayant la possibilité de se joindre encore en temps voulu à ce plan par étapes.

Une autre question a également été invoquée, bien que de façon accessoire, à savoir, si le calendrier sera ou non fixe. A mon avis, le rapport Werner et les propositions de la Commission ne laissent aucun doute à ce sujet. Précisément pour tenir compte des aspects politiques, nous devons disposer d'un calendrier extrêmement souple. C'est pourquoi la première étape a été fixée à juste titre à trois ans, en tant qu'étape expérimentale, alors que pour les étapes suivantes, aucune durée n'a été prévue. Il faudra en décider à la fin de la première étape, lors de la conférence gouvernementale, en se fondant sur les propositions que présentera la Commission et sur les travaux préparatoires du Conseil.

Évidemment, les États candidats à l'adhésion devraient dès le début manifester clairement leur volonté politique de participer aux étapes ultérieures de ce plan.

Jusqu'à présent, et dans la mesure où nous le savons, les États candidats à l'adhésion se sont prononcés favorablement à l'égard du plan par étapes. Nous ne devrions pas, dans cette question non plus, nous laisser induire en erreur par telle ou telle observation critique formulée par l'opinion publique. Les États qui ont déposé une demande d'adhésion ont déclaré qu'ils ne voyaient en principe aucun obstacle insurmontable à la réalisation de l'union économique et monétaire. Je m'en tiendrai là pour ce qui est des

questions relatives aux États désireux d'adhérer et à la fixation ultérieure de la durée des diverses étapes.

Mesdames, Messieurs, lorsque nous parlons ici d'étapes, nous savons tous que les propositions présentées dans le comité Werner ne constituent pas un plan composé d'un nombre fixe d'étapes. Seules sont prévues une première étape et la phase définitive. Telles que je vois les choses, la première étape sera, d'après le rapport Werner, une étape de convergence et de confirmation, car il faut que les politiques nationales commencent à s'harmoniser dès le début.

La deuxième étape, et je dirais même les étapes intermédiaires, comprendront d'après tout ce qui ressort du rapport les phases de transformation, c'est-à-dire la cession progressive de compétences nationales à des organes communautaires. Quant à la phase finale, que nous avons désignée autrefois à Paris sous le terme de « Paradis de l'Europe », elle sanctionnera le transfert complet à la Communauté des compétences nationales en matière de politique économique et financière. Le transfert des compétences dans le domaine monétaire à un système européen des banques centrales sera, lui, sanctionné par la création d'une monnaie européenne unique, dont on ne saurait surestimer la valeur symbolique.

A mon avis, nous n'atteindrons ce « paradis » de la phase finale et nous ne nous en rapprocherons étape par étape que si nous renonçons, en premier lieu, à toute procédure automatique. Nous ne pourrions accomplir des progrès, à la suite de la première étape que si l'on introduit également des césures d'ordre politique, autrement dit, si le passage d'une étape à une autre s'accompagne d'examen politiques, entrepris dans le cadre de colloques.

En deuxième lieu, nous ne traverserons cette succession d'étapes jusqu'à la phase finale qu'à condition de tenir compte simultanément et, autant que possible de front, de tous les points de vues économiques, politiques et sociaux, en d'autres termes, à condition d'accorder toute l'attention voulue, lors du passage d'une étape à une autre, à l'interdépendance qui lie tous les facteurs d'ordre économique et politique.

Un troisième préalable s'impose pour parvenir à la phase finale ; en effet, l'union monétaire, qui est notre but ultime, devra, de son côté, s'insérer dans un système monétaire mondial qui est lui aussi en pleine évolution. Tous ceux qui ont assisté cette année à la dernière réunion du Fonds monétaire international à Copenhague savent certainement qu'il est actuellement question de réformer ce système monétaire international en vue de l'assouplir. A mon avis, notre union économique et monétaire ne pourra exister et atteindre le but qui lui est assigné que si elle tient compte, dès le départ, de ces tendances générales vers une réforme du système monétaire mondial.

Novembre 1970

Parlement européen - Séance du mercredi 18 novembre 1970

135

**Schiller**

Enfin, notre union monétaire européenne devrait se fonder sur deux principes, à savoir la stabilité à l'intérieur et la souplesse à l'égard de l'extérieur. En termes plus précis, elle doit garantir la stabilité des prix à l'intérieur tout en faisant preuve, vis-à-vis de l'extérieur, d'une certaine souplesse dans les questions relatives à la parité des cours de change. Il pourrait arriver qu'un jour, un bloc européen de monnaie forte, issu d'une communauté faite de stabilité, soit obligé d'améliorer sa parité commune par rapport à d'autres monnaies. Cette solution ne me paraît concevable que si nous choisissons la voie qui passe par une Europe de la stabilité. Quoi qu'il en soit, je tiens à répéter que nous n'atteindrons notre but final que si nous ne remettons pas en cause le principe de la stabilité au cours de la première étape. L'Europe de demain sera une Europe de stabilité, ou elle ne survivra pas. Une Europe dont la monnaie est malade ne pourra être unie et pleine d'énergie. Cette phase finale, qui nous paraît aujourd'hui utopique, est réalisable à condition que nous demeurions sur un terrain solide au cours de toutes les étapes qui la précéderont.

*(Applaudissements)*

M. le Président. — Je remercie M. Schiller.

La parole est à M. Bousquet.

M. Bousquet. — Messieurs les Présidents, mes chers collègues, nous avons entendu ce matin et cet après-midi de très intéressantes interventions, notamment celle du président en exercice du Conseil de ministres, celle du président Barre, celle de M. Bousch. Je n'y reviendrai pas. Elles ont été toutes fort intéressantes.

Certains événements me frappent.

Premier point : En février 1969, la Commission a produit un mémorandum très important que j'appellerai, si vous voulez, un mémorandum classique, sur lequel nous avons vécu jusqu'à la sortie du rapport Werner.

Ce mémorandum classique, M. Bousch l'a analysé fort bien ce matin. Je n'y reviendrai donc pas, sauf pour très rapidement le résumer.

L'objectif intérieur indiqué dans le mémorandum de la Commission est le suivant : il faut réaliser un espace économique sans frontières dans lequel les produits s'échangeraient librement ; les prestations de services ne rencontreraient pas de restrictions arbitraires ; les facteurs de production auraient une mobilité effective.

L'objectif extérieur : la Communauté doit devenir progressivement un ensemble économique et monétaire individualisé et organisé. Le rythme de construction dépendra de la rapidité des transformations dans les relations économiques internationales.

Les bases de l'union économique et monétaire nous ont été indiquées ce matin également.

L'union monétaire doit reposer sur une base à la fois monétaire et économique, les deux éléments ayant une interaction l'un sur l'autre.

Point fondamental, la stabilité des échanges sans laquelle rien n'est possible, ni sur le plan économique, ni sur le plan monétaire, avec des mesures tendant à la crédibilité dans les monnaies du Marché commun, nécessaire au bon fonctionnement de la Communauté et à son rôle de pôle de stabilité. Des parités seraient irrévocablement fixées de manière à assurer une stabilité des cours de change.

Tout ceci est fondamental et je n'y reviens pas.

Les grands domaines fondamentaux ont été énumérés ce matin. Ce sont : les politiques économiques à moyen et à court terme ; le marché des capitaux, qui est à organiser — ce qui est un immense problème — afin d'éviter que les capitaux internationaux ne viennent remplacer les capitaux communautaires ; le rôle de la fiscalité, qui doit être de plus en plus important par l'harmonisation des taux de la taxe à la valeur ajoutée. La première étape enfin, je ne saurais trop le répéter, cela nous a été également dit ce matin, doit être une étape de concertation, de discussion entre gouvernements et autorités communautaires. Puis se place le deuxième volet, le rapport Werner, corrigé ou amendé, si je puis dire, après examen par la Commission.

Le rapport Werner a prévu, comme la Commission dans son mémorandum de 1969, une première étape qui serait au fond une étape de concertation et sur laquelle nous ne pouvons qu'être absolument d'accord.

La première étape aura une durée de trois ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1971. Elle comprendra des procédures de consultation, une activité accrue du Conseil et de la Commission en matière de politique économique, conjoncturelle, budgétaire, monétaire.

Sur le plan budgétaire, un examen communautaire interviendra avant que les gouvernements n'arrêtent leur budget. Les procédures nationales seront à cet égard synchronisées. Le domaine fiscal sera harmonisé et l'intégration des marchés financiers intensifiée. Il s'agit, comme je vous l'ai dit, essentiellement d'une politique de coopération et de concertation à laquelle nous ne pouvons que donner notre entier assentiment.

Toutefois, il y a dans le rapport Werner un point très discuté, et après mon ami M. Cousté, je tiens à y appeler votre attention. Ce point très discuté est constitué par la conclusion du rapport Werner selon laquelle les partenaires devront, dès la première étape ou à la fin de la première étape, apporter des modifications au traité de Rome, ceci pour assurer un caractère contraignant aux décisions prises et ren-

**Bousquet**

dre possible la réalisation finale de l'union économique et monétaire.

Les modifications au traité de Rome auront aussi pour objet, selon le groupe Werner, de faire le bilan des réalisations acquises dès cette première étape avant la mise au point d'un programme d'action pour les années suivantes.

La Commission européenne a formulé un certain nombre d'avis concernant le rapport Werner. Elle a d'abord constaté que celui-ci avait prévu le fonctionnement d'un centre de décisions politiques et économiques et un système communautaire des banques centrales. Le groupe Werner n'a pas défini quel serait le système par lequel on retirerait aux États membres leurs compétences en la matière pour les transférer à la Communauté. Il n'a pas voulu se prononcer à cet égard. Je pense que ces deux organismes ne fonctionneraient qu'à la fin de la première étape. J'aimerais que M. Barre nous donne des précisions à ce sujet.

La Commission a, d'autre part, mis l'accent sur la réduction progressive des marges de fluctuation des cours des monnaies des pays membres. C'est la base de toute l'opération, a dit M. Barre, en même temps que les politiques à moyen terme qui en constituent l'autre volet. La Commission tient beaucoup, pendant la première étape, aux actions structurelles et régionales sur le plan économique. Ces actions devraient être engagées sans retard dans la Communauté dès la première étape, compte tenu des orientations du projet de troisième programme de politique économique à moyen terme.

La Commission a réservé son avis concernant la création d'un Fonds européen de coopération monétaire dès la première étape. Le Comité Werner avait prévu la création de ce Fonds à une date qui devait se situer dans le courant de la première étape. La Commission a voulu procéder à un plus ample examen de la question avec le Comité des gouverneurs des banques centrales. Enfin, la Commission estime que les adaptations qui pourraient s'avérer nécessaires en matière de modifications à apporter au traité, au cours de la phase de transition, durant la deuxième étape avec préparation dès la première étape, ne devraient être définies qu'en fonction des progrès à effectuer. Le cas échéant, la Commission pourrait proposer ces adaptations à la fin de la première étape.

En résumé :

La Commission est beaucoup plus nuancée que le Comité Werner. Elle ne se prononce pas sur la répartition des compétences entre le centre de décisions de politique économique et les attributions nationales à transférer à la Communauté. Sur ce plan, la Commission suspend son jugement.

Tel est encore le cas pour la création d'un Fonds européen de coopération monétaire dès la première étape pour lequel la Commission réserve son avis.

Les modifications au traité de Rome dépendront des progrès à effectuer. La Commission examinera la situation à la fin de la première étape.

Cependant, la Commission a insisté sur la réduction progressive des marges de fluctuation des monnaies des pays membres, en quoi elle a parfaitement raison.

La Commission s'attache également, avec insistance, et avec raison, aux actions économiques, structurelles et régionales pendant la première étape.

Je tiens à dire que la France est tout à fait acquise à l'idée d'une union monétaire et d'une union économique. Rappelons-nous, en effet, que c'est la France qui, à La Haye, a pris l'initiative de l'union économique et monétaire. Il ne faut pas l'oublier. En effet, l'opinion française s'est polarisée autour de la réalisation de l'union monétaire. Notre pays qui a connu tant de dévaluations, est soucieux de stabilité et d'ordre monétaire. Il sait quelle garantie et sécurité pour le franc français représente une politique progressive des Six commençant par la réduction des marges de fluctuation des cours des monnaies des pays membres, facilitant ainsi le soutien de chacune des monnaies des Six par les autres, pour s'achever avec les droits de tirage spéciaux, dans une politique de réserves communes, sous l'égide des banques centrales et, enfin, avec une monnaie commune.

L'opinion française voit là, et à juste titre, un remède efficace contre l'imprévu et l'une des plus fécondes applications de l'idée européenne.

Pour réaliser cette novation fondamentale, si attractive pour le Français moyen, il n'est nullement besoin d'amender le traité de Rome. L'avons-nous fait pour cette grande œuvre qu'était la politique agricole commune, différente de l'union économique et monétaire, mais presque aussi difficile ? A cette occasion, le traité est demeuré intangible. La situation me paraît, *mutatis mutandis*, analogue en matière économique et monétaire. L'union monétaire n'implique aucune modification du traité. Sur ce point, nous entendons demeurer très fermes et ne pas laisser porter atteinte à ses dispositions.

A ce propos, je me permettrai de faire une remarque à la Commission européenne : celle-ci doit, tout en se montrant beaucoup plus réservée que le groupe Werner en la matière, ne pas rejeter complètement les amendements, peut-être importants, au traité qu'elle se réserve de présenter, le cas échéant, à la fin de la première étape.

Il faut ici apporter une extrême attention et faire preuve de la plus grande prudence. En effet, le traité de Rome contient une gamme très étendue de possibilités, offre un champ d'action très vaste, comme l'indiquait M. Lange, président de la commission économique et comme le disait mon collègue et ami M. Cousté. Le remettre en question par des amendements à la fin de la première étape c'est risquer de

Novembre 1970

Parlement européen - Séance du mercredi 18 novembre 1970

137

**Bousquet**

déboucher sur l'inconnu. Il faudra en effet, négocier les nouveaux textes, ce qui prendra un temps considérable et créera de nombreuses difficultés. A supposer qu'elles soient tranchées, il conviendra alors de faire signer les amendements par les gouvernements. Nous ignorons absolument si tous les accepteront. Enfin, il faudra soumettre les novations à la procédure de ratification. Ces ratifications nécessiteront autant de votes favorables des Parlements nationaux, entraîneront de nouveaux délais et peut-être, des risques sérieux de rejet. L'union économique et monétaire risque d'en être bloquée, sinon ruinée, dans ses possibilités de développement ultérieur.

N'est-ce pas là prendre un risque sans commune mesure avec l'enjeu, dès lors qu'une attitude plus souple pourrait permettre plus de facilités, moins de dangers, éviterait tout blocage et permettrait à l'entreprise de progresser, de se développer avec moins de heurts et d'incertitudes ?

Je me permets de demander que l'on réfléchisse à cet aspect si préoccupant d'une remise en cause du traité. Nous avons près de trois ans pour y réfléchir. Pesons-nous sérieusement tous les risques.

En réalité, avec l'idée de modifications au traité, une querelle de principe a été relancée entre théoriciens institutionnalistes qui veulent faire intervenir constamment les institutions pour les modifier, au gré des circonstances, et fonctionnalistes, plus pratiques, plus réalistes, plus empiriques, qui s'efforcent d'atteindre progressivement, par étapes, leur objectif, sans bouleversement, avec le minimum de nouvelles obligations juridiques.

C'est dans le camp de ces derniers qu'il faut, à mon avis, se ranger résolument, sans contrainte et sans nouveaux textes astreignants.

Ce qui compte, c'est l'objectif. Pour l'atteindre, il ne faut pas bouleverser, mais progresser pas à pas, comme l'ont voulu les auteurs du programme constructif mis au point à La Haye.

En conclusion, nous serions disposés à envisager favorablement les mesures, notamment monétaires, à prévoir dans une première étape et dans les étapes suivantes, du programme conduisant à l'union économique et monétaire.

Ce faisant, la France accomplirait un nouveau geste positif avec des répercussions politiques évidentes. Elle tient en effet à se signaler par une attitude aussi coopérative que possible dans tous les domaines où cette attitude constructive lui apparaît pouvoir être également celle de ses partenaires, afin que les tâches inachevées à ce jour puissent être menées à bien. Je veux parler ici, d'une part, de la ratification des accords de Luxembourg du 22 avril 1970 concernant le règlement financier et les ressources propres et qui ont été déjà ratifiés par le Parlement français et, également, des propositions de la Commission concer-

nant le soutien financier à moyen terme, connues sous le nom de « plan Barre ».

Il ne faut pas courir, en voulant aller plus vite et plus loin, au-devant d'une contradiction qui ne serait ni apparente, ni factice. La vraie difficulté, le vrai problème, consiste à ne sacrifier ni l'approfondissement à l'élargissement, ni l'élargissement à l'approfondissement. La loyauté envers l'œuvre accomplie commande de ne pas altérer le caractère de la Communauté pour lui permettre d'accueillir de nouveaux membres. La loyauté envers les pays candidats commande de ne pas envisager, en cours de négociation, un changement de la nature du traité de Rome. Il ne faut pas se laisser entraîner à mettre en cause l'acquis communautaire, à diluer la Communauté dans une zone de libre-échange. Le deuxième danger est de prévoir prématurément la création d'un appareil institutionnel qui rendrait la Communauté inutilement inquiétante. Il faut n'accepter ni dilution ni surenchère.

Si les règlements du traité de Rome étaient remis en cause, la négociation n'aurait plus pour objet d'élargir la Communauté, mais de la remplacer, donc d'abord de la détruire. Il ne faut pas commettre une faute majeure, une de celles qui pardonnent le moins en politique : vouloir à la fois une chose et son contraire. Faut-il rappeler que le premier ministre de Grande-Bretagne a maintes fois répété que la candidature du Royaume-Uni et les perspectives d'une Europe plus intégrée que celle du traité de Rome s'excluaient mutuellement, alors que c'est pour l'Europe de ce même traité que nous négocions avec nos partenaires. Des propos analogues à ceux du premier ministre de Grande-Bretagne ont été répétés à l'occasion du discours du Trône. Il est en tout cas contradictoire de vouloir à la fois l'Europe fédérée et l'Angleterre dans le Marché commun. En tout cas, il serait dangereux, me semble-t-il, et peu politique de négocier avec des pays candidats sur un texte mouvant.

C'est sur cette mise en garde que je termine ce trop long exposé. Sous couvert de faire vite et mieux, gardons-nous des embûches de la précipitation dans une matière aussi délicate. Nous voulons construire par étapes l'Europe économique et monétaire. Nous sommes engagés dans une négociation fondamentale avec des pays candidats pour qui la base du traité de Rome et des accords subséquents demeure le fondement de leur adhésion.

Sachons donc allier l'audace à la prudence et construisons, sans détruire au préalable sous prétexte de mieux construire.

*(Applaudissements)*

M. le Président. — La parole est à M. Wolfram.

M. Wolfram. — (A) Monsieur le Président, Monsieur le président du Conseil, Mesdames, Messieurs, le dé-



**Wolfram**

bat parlementaire de ce jour se traduit par un large accord en ce qui concerne le but à atteindre ; mais il en ressort aussi — ce qui nous a étonné — qu'il est nécessaire de prendre de nombreuses décisions politiques. C'est avec le plus grand intérêt que nous avons entendu les déclarations du président en exercice du Conseil et du membre de la Commission, M. Barre.

Je me réjouis tout particulièrement de ce que M. Barre ait également souligné que la réalisation de la politique économique et monétaire est un problème politique de tout premier plan. Vu sous cet angle, il peut sembler surprenant que notre collègue Lühr, par exemple, en ait appelé au Conseil pour que celui-ci ne perde pas de vue le parallélisme entre l'union économique et l'union monétaire d'une part et l'union politique d'autre part, sans rappeler, en même temps, qu'entre les affirmations du rapport Werner et l'avis de la Commission européenne des divergences subsistent justement sur cette question.

Les conséquences d'ordre économique, politique et institutionnel dont fait état le rapport Werner n'ont été reprises que partiellement dans l'avis de la Commission européenne. Elles sont formulées d'une manière très générale. Il est inconcevable pour moi que nous restions en deçà des conceptions politiques du rapport Werner. Cela vaut également en ce qui concerne le transfert des compétences sans préjudice du fait qu'il faut en même temps souligner la nécessité de renforcer le système de contrôle parlementaire par le Parlement européen.

Dans ses déclarations sur la fonction et le statut du Parlement européen, la Commission européenne n'a formulé que des conceptions générales. Sans vouloir anticiper sur les avis définitifs des commissions compétentes et de cette haute assemblée, je suis certain que notre parlement se prononcera en faveur de conceptions plus larges et ira peut-être encore plus loin.

Certes, nous considérons également comme indispensable que soit fixée la répartition définitive des compétences entre les institutions chargées de diriger la politique économique et monétaire et l'organe de décision en matière de politique d'une part, et le système d'une banque centrale communautaire d'autre part. Il doit être évident que le système de banque centrale doit se voir accorder l'autonomie.

Au sujet de la réforme du traité, je ne veux plus entrer dans les détails. Dans ce domaine, je partage l'opinion de mon collègue Lange selon laquelle le traité doit être interprété de manière extensive, qu'il importe de l'utiliser entièrement et que les modifications doivent porter sur les points qui ne renferment pas de base pour l'union économique et monétaire. Mais il me semble à tout le moins douteux que l'on puisse se rallier aux déclarations de la Commission européenne.

Si la réalisation de l'union économique et monétaire exige que le traité soit modifié et complété, ce que les mois prochains démontreront, il importe, à mon avis, que ces modifications soient arrêtées.

Personnellement, je voudrais également, en ce qui concerne la garantie d'une expansion économique, du plein emploi et de la stabilité, me rallier à la formule du rapport Werner selon laquelle ces objectifs doivent être atteints en même temps et avec la même priorité. Pour ce qui est de ces objectifs, il ne peut y avoir, à mon avis, aucune différenciation et aucune priorité.

Je pense qu'il faut encore une fois souligner la déclaration du président en exercice du Conseil selon laquelle notre Communauté doit devenir un pôle de stabilité et qu'elle ne doit pas avoir l'ambition de devenir un pôle autarcique dans l'économie mondiale, qu'elle doit au contraire rester ouverte et contribuer au renforcement de la division internationale du travail. Il semble qu'il est nécessaire de souligner ce point précisément au stade actuel de la discussion internationale. Je suis de même d'avis que, dans le cadre de la réalisation de l'union économique et monétaire, la circulation des capitaux doit être totalement libéralisée.

Il y a encore bien d'autres divergences notables qui mériteraient que l'on s'y attarde. Les commissions compétentes et, au cours de sa prochaine session de décembre 1970 cette haute assemblée, devront se prononcer à ce sujet.

Je voudrais souligner une fois de plus à quel point il est nécessaire de tenir compte des conclusions politiques du rapport Werner et à quel point le plan par étapes montre que la réalisation de l'union économique et monétaire et la coopération politique sont liées l'une à l'autre.

De l'harmonisation de la politique économique découle la nécessité — et cela devient de plus en plus évident — de renforcer la coopération politique, de réorganiser les institutions et les instruments communautaires et de les soumettre à un contrôle parlementaire précis.

Cela suppose une coopération politique dynamique. C'est là une politique réaliste. Et si certains collègues de cette haute assemblée croient que tout ce que nous avons fait jusqu'ici et que tout ce que nous envisageons de faire au cours de cette décennie n'a rien à voir avec la politique, on peut dire qu'ils se trompent. Ce que nous faisons, c'est une politique pragmatique, partielle et globale en vue d'atteindre le grand objectif politique qui est la réalisation de l'union politique.

*(Applaudissements)*

M. le Président. — La parole est à M. Aigner.

**M. Aigner.** — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'intervention de M. Cousté m'amène à prendre la parole alors que je n'avais pas l'intention de le faire.

Je dois vous avouer que peu à peu je deviens allergique aux protestations enflammées, aux discours enflammés en faveur de l'Europe. La plupart du temps ces discours sont en rapport inverse de la volonté d'entreprendre les démarches nécessaires en faveur de l'Europe. Les motifs invoqués par M. Cousté à l'appui de ses amendements n<sup>os</sup> 10, 11 et 15 sont si faibles que l'on peut supposer qu'ils tentent de cacher le dilemme dans lequel se trouve le parti gaulliste. Lorsqu'il s'agit de prendre la responsabilité réelle des institutions communautaires, nous ne trouvons malheureusement pas l'approbation des gaullistes.

Je crois qu'en agissant ainsi ils désavouent également, d'une certaine manière, le rapporteur qui a établi son rapport — je le dis avec gratitude — avec beaucoup de peine, beaucoup de courage et beaucoup d'engagement et aussi, je pense, en étant couvert par Paris. Que ce soit justement de son groupe que vienne ce désaveu, cela n'est pas une chose fort agréable pour ce parlement.

Je voudrais dire deux choses à nos amis gaullistes. On ne trouvera certainement pas en Europe une majorité pour la gestion commune des réserves monétaires si en même temps on ne crée pas une instance politique centrale commune.

Il est d'autre part impensable de vouloir additionner les incitations nationales en vue de diriger les politiques communautaires si l'on n'est pas en même temps disposé à accepter l'autonomie du Conseil des banques centrales. Ces deux choses sont indissociables et tous les groupes devraient en tenir compte.

Je voudrais encore adresser un mot au président du Conseil et il est dommage qu'il ne soit plus présent. Je lui suis reconnaissant d'avoir dit qu'il n'y aura qu'une Europe stable ou pas d'Europe du tout. J'appuie cette manière de voir. Nous avons nos expériences car nous avons également un système fédéral. Je pense ici à l'application de la loi sur la stabilité dans mon pays et aux actions entreprises par exemple dans le Land de Hesse. Et notez bien nous avons un Conseil fédéral et un État fédéral.

Si je ne veux donc pas d'une politique commune, ou si je ne veux pas la défendre, il est totalement exclu de mettre en œuvre une politique de stabilité au niveau communautaire. Je crois donc pouvoir dire que vouloir la stabilité ne suffit pas en soi si l'on ne peut mettre en œuvre cette volonté et si l'on ne crée pas les instruments nécessaires et n'arrête pas les décisions indispensables. Je ne voudrais pas être méchant en rappelant ici ce qui a été dit au Bundestag : « enfin la loi sur la stabilité a trouvé son gouvernement ». Nous savons ce que valent de telles formules.

Permettez-moi de dire un dernier mot à la Commission européenne. Je comprends parfaitement qu'elle défende sa position et qu'elle veuille tout faire pour que les orientations n'entraînent pas un affaiblissement de la Commission. Mais, je voudrais répéter ce que j'ai déjà dit ce matin : Monsieur Barre, ce parlement sera toujours à vos côtés pour renforcer la Commission dans la mesure où la Commission ne freine pas l'action, mais va de l'avant. Mais si du fait d'une peur institutionnelle, elle devait agir en tant que frein, elle ne trouvera sûrement pas l'appui de ce Parlement.

C'est avec beaucoup de précautions que je voudrais formuler ce que je pense : malheureusement, Monsieur le Président, cette discussion nous donne l'occasion de constater que l'esprit de La Haye est de moins en moins présent. Il est juste que le rapport Werner est une excellente chose et qu'il a été déposé dans des délais fort courts. Nous ne pouvons qu'en être reconnaissants. Mais nous sentons bien que malheureusement un élément intervient au Conseil qui retarde l'application des décisions de La Haye. C'est là une constatation dangereuse. Nous n'avons plus beaucoup de temps.

Permettez-moi d'en venir à ma conclusion. En matière d'intégration européenne nous devons aller plus rapidement de l'avant. Peut-être que tous ceux qui sont présents ici ne sont pas d'accord ; mais nous voyons les dangers qui menacent l'unification de l'Europe. Nous voyons les mouvements à l'Est. Nous n'aurons bientôt plus suffisamment de marge pour réaliser l'intégration européenne. Nous n'aurons bientôt plus une couverture suffisante pour l'unification de l'Europe. Le temps presse et c'est pourquoi chacun doit savoir que l'union économique et monétaire représente une véritable percée. C'est l'espoir et l'aventure de notre temps et on devrait réellement tenter d'avancer en ce sens afin d'arriver au plus vite à une véritable Europe intégrée.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — La parole est à M. Malfatti.

**M. Malfatti, président de la Commission des Communautés européennes.** — (I) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je crois que nous sommes tous d'accord pour reconnaître l'importance toute particulière que revêt le débat d'aujourd'hui, étant donné le sujet si vaste et empreint d'une si profonde signification qui a été abordé. Qu'il me soit permis, au nom de l'exécutif, de remercier le président en exercice du Conseil, le ministre fédéral Schiller, et M. Bousch ainsi que tous les parlementaires qui sont intervenus sur un thème qui ne surgit pas de manière subreptice dans le débat européen des forces politiques, Monsieur Leonardi, mais qui, au contraire, depuis quelque temps, apparaît au plein jour des débats du Parlement européen et qui — je tiens à le

**Malfatti**

rappeler — a été le pivot autour duquel s'est établi le programme du nouvel exécutif, programme que j'ai eu l'honneur d'exposer dans cet hémicycle le 15 septembre dernier.

Non par vanité, mais pour la clarté politique de la chose, je me permets de rappeler rapidement que dans le rapport que je vous ai fait et que certains ont qualifié de rapport vague et sans grande portée politique, j'ai eu l'honneur de dire ce qui suit :

« Le plan d'union économique et monétaire et les procédures qui en permettent la réalisation sont devenus pour la Commission, à la lumière de ces nouvelles stratégies, le cadre et le principe normalisateur de ses propositions actuelles et futures. C'est en effet dans la perspective de l'union économique et monétaire que devront se situer les politiques communes déjà mises en œuvre ou les politiques communes nouvelles à proposer. En outre, la Communauté dont l'élargissement fait actuellement l'objet de négociations, est une Communauté destinée à devenir une union économique et monétaire. Enfin, c'est en fonction des exigences objectives de cette union économique et monétaire que nous devons envisager le développement des institutions de la Communauté et son devenir politique.

Nos prédécesseurs étaient déjà hantés par ces préoccupations. Si cela est possible, elles assailliront encore davantage la Commission actuelle qui entend orienter toute son activité en fonction des exigences de la construction d'une Communauté de développement et de stabilité ».

Lors d'un autre débat, j'ai eu l'honneur de dire au Parlement européen que l'exécutif était d'avis que l'union économique et monétaire n'est autre chose qu'un des aspects d'une vision plus générale de la construction européenne, un aspect relevant de l'union politique. Et l'on comprend alors que de l'ancien au nouvel exécutif se manifeste une continuité dans les propositions présentées peu à peu, procédant non pas de manière technocratique, mais démocratique, Monsieur Leonardi, pour en arriver à ce qui a été l'expression suprême de la volonté politique de nos pays, le sommet de La Haye, où a été décidé ce saut de qualité, cette transformation de notre Communauté en une Communauté de développement et de stabilité, afin de concrétiser au cours de la présente décennie l'union économique et monétaire.

Comme le disait ce matin le vice-président Barre, on peut discerner une ligne de développement logique qui commence avec le rapport présenté par l'exécutif le 12 février 1969 et qui se poursuit à travers le nouveau rapport présenté en mars 1970 et les propositions de l'exécutif, approuvées par le Conseil, en vue de renforcer les procédures et les consultations préalables en matière de décision économique, le mécanisme de concours financier à court terme et le pro-

gramme de politique économique à moyen terme, textes que le Parlement devra examiner au plus tôt. Cette série d'actes préparatoires permet de comprendre pourquoi, à partir de l'affirmation d'une volonté politique exprimée à La Haye par les chefs d'État ou de gouvernement, le nouvel exécutif a fait de l'union économique et monétaire le pivot de sa stratégie politique et de sa stratégie en matière de programme.

Arrivé à ce point, Monsieur le Président, me basant sur les textes approuvés par l'exécutif et qui feront prochainement l'objet d'un examen plus détaillé par le Parlement, je déclare que l'exécutif se rallie aux principes exposés dans le rapport Werner en tant qu'éléments indispensables à la vie d'une union économique et monétaire, compte tenu des conséquences politiques que comporte une telle union.

Cette prémisse de caractère général étant posée, l'exécutif, dans la mesure de ses pouvoirs et dans le cadre de ce que je crois être le vœu constant du Parlement européen, a voulu prendre l'initiative, sur la base du rapport Werner, de concrétiser ce rapport dans une série de documents qui devront être examinés par le Parlement et qui feront l'objet de discussions et — nous le souhaitons — de délibérations du Conseil à partir de sa session du 23 novembre.

On peut se demander si la critique est justifiée qui a affleuré dans cet hémicycle et qui a sans doute été également exprimée au-dehors, et que je voudrais plaisamment exprimer ainsi : au maxi-rapport qu'est précisément le rapport Werner ne font face que les mini-propositions soumises par l'exécutif que j'ai l'honneur de présider.

Quant à moi, il me semble que cette critique n'est pas justifiée. Par une analyse sereine des documents que nous avons soumis à votre examen et à celui du Conseil, on peut éclaircir certains malentendus et faire ressortir avec une grande précision et clarté ce qu'a voulu entreprendre l'exécutif dans une matière si complexe et en même temps politiquement si importante et — je voudrais le souligner — d'une définition si urgente.

En premier lieu, les objectifs de la stabilité et du développement sont — de l'avis de l'exécutif — clairement exprimés. Entre autres, dans le texte rédigé par l'exécutif, il est fait référence, d'une part, à l'esprit de l'article 104 du traité de Rome et, d'autre part, justement à la définition de Communauté de stabilité et de développement contenue dans les déclarations politiques du sommet de La Haye.

De même, la critique ne nous semble pas justifiée selon laquelle l'exécutif n'aurait pas tenu compte du parallélisme nécessaire entre la politique monétaire et la politique économique.

Ce matin, M. Barre a dit à quel point son esprit critique s'insurgeait contre un faux problème et contre

**Malfatti**

cette nième bataille entre écoles théologiques opposées : d'une part, les « économistes », d'autre part, les « monétaristes ».

Il semble que dans les propositions mêmes du rapport Werner, il y ait un juste équilibre entre l'économique et le monétaire. Cet équilibre se retrouve d'ailleurs dans les propositions de l'exécutif et — permettez-moi de le dire — il y est particulièrement mis en relief. Je me bornerai, à ce propos, à citer les aspects régionaux et structurels — ce qui sera en même temps une réponse à certaines préoccupations exprimées notamment par M. Oele — dont notre communication au Conseil dit ce qui suit :

« La Commission tient à souligner que dans la définition du contenu de la première étape, une place plus grande devrait être faite aux actions structurelles et régionales. Ces actions doivent être engagées sans retard dans la Communauté si celle-ci veut réduire les tensions susceptibles de compromettre la réalisation à terme de l'union économique et monétaire. La Commission estime que le contenu de la première étape devra être complété en ce sens. »

J'estime en toute sincérité qu'on ne pouvait exprimer en termes plus clairs, plus fermes et plus succincts les préoccupations légitimes qui se sont manifestées dans cette enceinte. Ce passage est en outre la preuve réelle de ce que notre proposition ne présente pas une déformation « monétariste », mais que l'exécutif conserve une position de juste équilibre entre l'aspect monétaire et l'aspect économique.

Je dois maintenant évoquer rapidement un problème délicat, celui des institutions communautaires à propos desquelles j'ai entendu, au cours du débat, des critiques parfois contradictoires de membres de cette Assemblée qui, politiquement, se situent aux antipodes les uns des autres.

En ce domaine, le point de vue de l'exécutif part de la constatation évidente qu'un processus de cette complexité ne pourra être réalisé que progressivement dans le temps et grâce à un certain transfert de pouvoirs du plan national au plan communautaire. Je vous dirai que cette constatation n'a pas exigé un grand courage étant donné que cette position a été arrêtée en termes d'engagement politique par le Conseil lui-même lors de la session des 8 et 9 juin de cette année.

Il est donc nécessaire de prévoir ce transfert progressif de pouvoirs et, parallèlement, le renforcement des institutions communautaires. La logique de notre proposition tend justement à faire en sorte que l'union économique et monétaire ne se réalise pas en dehors des institutions de la Communauté, mais représente plutôt un bond en avant qualitatif de la Communauté, de notre Communauté, sans qu'il soit nécessaire de créer de nouvelles institutions en dehors d'elle.

Voilà pourquoi il n'y a pas dans notre texte de référence explicite au centre de décision pour la politique économique dont il est question dans le rapport Werner ; voilà pourquoi, par contre, il y est fait mention du transfert de pouvoirs et du renforcement des actuelles institutions communautaires.

Il est un autre point dont il faut tenir compte. Cette « attribution » — pour employer les mots mêmes de nos propositions — à la Communauté des compétences nécessaires pour gérer l'union économique et monétaire, appelle évidemment un renforcement du contrôle démocratique parlementaire et donc des pouvoirs conférés au Parlement.

Et ceci — je m'adresse notamment à M. Burgbacher qui a souligné cet important aspect — est dit clairement dans nos propositions : « Les politiques arrêtées au niveau communautaire devront faire l'objet d'un contrôle démocratique exercé par le Parlement européen. »

Étant donné les nombreuses matières qu'il faudra discuter au fur et à mesure, il est à notre avis absolument évident, que le processus devra nécessairement se dérouler sur la base de procédures démocratiques. Et cela est en rapport direct avec le problème du renforcement du contrôle exercé par le Parlement. Enfin, ce processus complexe, qui soulève évidemment des questions qui ne sont pas explicitement prévues par le traité de Rome, et qui soulève aussi des questions relatives au renforcement institutionnel, pose le problème de la réforme du traité de Rome.

Quel est, en ce domaine, le point de vue défendu par l'exécutif ? Il défend un point de vue souple que personne n'a contredit dans cette enceinte, qui au contraire est partagé par tous les groupes parlementaires et dont le ministre Schiller a dit dans sa deuxième intervention qu'il tenait compte du réalisme et de la prudence nécessaires.

Ainsi que M. Barre le rappelait ce matin, l'exécutif s'est engagé, lorsqu'il aura recueilli les expériences de la première étape qui devrait se terminer en 1973, à traiter ce problème en temps utile pour empêcher toute vacance de pouvoir et pour permettre de prendre les décisions en temps utile.

A ce propos, le problème d'une réforme du traité de Rome est évoqué dans le rapport Werner et il y est clairement précisé que pour réaliser la première étape de l'union douanière et monétaire, il n'est pas nécessaire de modifier ce traité qui contient des bases juridiques suffisantes. En ce qui concerne cette première étape, l'exécutif n'a pas fait autre chose que de reprendre dans ses propres propositions celles du rapport Werner. Mais au moment propice, à la suite des expériences réalisées au cours de la première étape et selon les exigences et les nécessités du moment, il sera indispensable de songer à la réforme du traité.

**Malfatti**

Vous savez que le rapport Werner prévoit à ce propos la convocation, au moment opportun, d'une conférence intergouvernementale. Par ailleurs, procéder à la réforme du traité ne signifie rien d'autre qu'appliquer une procédure prévue par l'article 236 du traité.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler que cette procédure prévoit la possibilité d'une initiative soit de la part d'un État membre, soit de la part de l'exécutif. Et qu'a fait l'exécutif ? Fort de son pouvoir d'initiative dans ce domaine aussi, convaincu qu'une telle réforme est la condition nécessaire du passage de la première étape à la suivante, il a pris l'engagement politique, à l'égard des institutions communautaires, de soumettre avant le mois de mai 1973 une proposition de réforme du traité de Rome en vue du passage à cette étape. Ce qui, selon la procédure prévue par l'article 236, appelle une décision de la part du Conseil et, ensuite, la convocation d'une conférence intergouvernementale.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je disais qu'au cours du débat auquel j'ai eu l'honneur d'assister, il n'y a pas eu de thèses contradictoires quant à la méthode qu'il importe de suivre dans ce domaine. Tout le monde a souligné la nécessité d'une certaine souplesse dans un processus de construction aussi complexe, car rien n'est plus complexe que l'union douanière si ce n'est l'objectif de l'union économique et monétaire, rien n'est plus difficile que la matière que nous devons affronter, que l'engagement politique que nous devons prendre pour atteindre cet objectif en un laps de temps plus bref que celui qui a été nécessaire pour réaliser intégralement l'union douanière.

C'est avec plaisir que je voudrais souligner deux passages de l'excellent discours que le ministre Schiller a fait ce matin devant l'Assemblée en sa qualité de président en exercice du Conseil, lorsqu'il a dit : « Quelle que soit l'utilité d'un programme prédéterminé, l'union économique et monétaire constitue une entreprise d'une telle portée que nous ne pouvons renoncer ni à une certaine souplesse, ni à l'expérience acquise peu à peu durant sa réalisation » et « la mise en œuvre des mesures proposées pour la réalisation de la première étape dans un délai de trois ans représenterait déjà un important pas en avant. »

C'est là, je le répète, un point qu'il faut souligner afin que l'importance de l'entreprise que nous avons à réaliser n'échappe à personne. Comme je l'ai déjà dit, il s'agit de faire un saut qualitatif ; c'est une opération extrêmement complexe et difficile, mais qui est chargée d'une signification politique claire et précise. C'est pourquoi j'ai dit que l'union économique et monétaire s'insère dans le cadre plus vaste de la construction politique de l'Europe.

M. Leonardi a demandé que soit établie une étude sur le marché commun. Je puis vous assurer que l'exécutif a pris des mesures pour qu'un tel document soit

élaboré et il est en voie d'achèvement. Quoi qu'il en soit, le bilan des travaux réalisés jusqu'ici sera établi. Mais ce bilan nous servira surtout aujourd'hui de plate-forme de lancement vers un objectif beaucoup plus grand.

Je pense que politiquement nous sommes tous convaincus : nous avons entendu diverses interventions en ce sens et en particulier celle de M. Aigner. Nous savons tous que ce saut qualitatif est une occasion politique qui se présente sur la voie de la construction européenne, une occasion à laquelle nous devons répondre positivement et que nous devons concrétiser en une politique de mise en œuvre progressive, mais c'est aussi une occasion que nous pouvons laisser échapper, et cela deviendrait alors une de ces pages noires comme nous en avons connu d'autres, ces dernières années, dans l'histoire de la construction européenne.

Voilà pourquoi, en conclusion, l'exécutif souhaite — et je voudrais me limiter à cela — que l'incitation donnée par ses propositions ne se traduise pas par des positions inconciliables, mais par la possibilité d'arrêter, avant la fin de l'année, des actions politiques qualifiées en vue de mettre en route la réalisation de ce grand objectif qui ressort de la volonté politique exprimée au sommet de La Haye : la transformation du marché commun en une union économique et monétaire. Nous ne devons pas en arriver à constater un jour que nous n'avons pas été capables d'atteindre, même progressivement, un objectif que nous nous sommes politiquement engagés à réaliser.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Bousch.

M. Bousch, *rapporteur*. — Monsieur le Président, au terme de ce débat, je voudrais tout d'abord, au nom de la commission, remercier tous ceux qui sont intervenus, ceux qui ont apporté leur soutien aux propositions de la commission, comme d'ailleurs ceux qui ont apporté des critiques concrètes et constructives. Je voudrais rappeler ici que dans mon esprit, par le vote de la proposition de résolution, l'Assemblée donnait un assentiment général aux principes posés dans le communiqué de La Haye, aux principes des décisions prises par les ministres et à l'orientation générale du projet de création par étapes de l'union économique et monétaire.

Il n'est pas question pour nous de définir maintenant les dispositions ni les modalités de telle ou telle étape.

Je comprends parfaitement les inquiétudes des uns, qui voudraient que l'on précisât d'abord et en tout cas aussi rapidement que possible, les nouvelles responsabilités des institutions européennes. Mais l'heure n'est pas venue de le faire.

D'autres, en particulier parmi mes amis politiques, pensent que les problèmes qui risquent de se poser

**Bousch**

au terme de la première étape vont soulever des difficultés.

Il est certain que l'éventualité d'une modification du traité de Rome pose un problème politique considérable que nous ne pouvons trancher aujourd'hui. Mais je pense que ce problème, comme quelques autres, qui ont été évoqués en cours de la discussion n'appellent pas de prise de position immédiate. M. le ministre Schiller a rappelé tout à l'heure, si j'ai bien compris, ceci : La première étape est une étape expérimentale ; à la fin de cette étape, au vu des résultats obtenus, en fonction des progrès réalisés, on se concertera entre États pour savoir ce que sera la deuxième étape et quelle sera sa consistance, tout en perdant pas de vue l'objectif final.

Aussi, je voudrais dire clairement à cette Assemblée qu'à l'heure du choix, ou bien nous voterons la proposition de résolution en lui donnant la signification générale que je viens de rappeler ou bien l'Assemblée désire préciser et compléter la proposition de résolution en y insérant des dispositions relatives à la première étape. Dans ce cas, je serai obligé de constater que je n'ai pas les éléments pour éclairer l'Assemblée sur tous les amendements proposés, qui sont complexes et que la commission économique n'a pas eu le temps d'examiner. D'ailleurs, comment l'aurait-elle pu puisque c'est aujourd'hui même que M. le ministre Schiller a transmis au Parlement la demande de consultation concernant les propositions de la Commission ?

Par conséquent, nous nous prononcerons sur les dispositions relatives à la première étape lors de notre prochaine session. Si l'Assemblée ne peut se prononcer sur les dispositions générales de la proposition de résolution et veut la compléter par des dispositions nouvelles non examinées en commission, alors je demanderai le renvoi en commission de tous les amendements et la commission présentera, au mois de décembre, une nouvelle proposition de résolution. A cette heure, on ne peut pas corriger l'esprit du texte de la résolution qui vous est soumise pour en faire l'instrument de travail qui constituera l'avis du Parlement sur l'ensemble du projet, sur la première étape et sur les propositions de la Commission.

Sur le fond du problème, je n'ai pas relevé d'opinion discordante dans cette Assemblée, même si, sur le processus et sur les modalités, des mises au point restent à faire et des accords doivent encore être recueillis.

Il ne faudrait pas que la position que nous allons prendre laisse planer un doute sur la position favorable prise par le Parlement sur le projet de création d'une union économique et monétaire par étapes tel qu'il a été suggéré dans le communiqué final de La Haye.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Lange.

**M. Lange.** — (A) Monsieur le Président, mes chers collègues, j'ai déjà fait ce matin une proposition qui a sans doute été mal comprise par les collègues du groupe de l'UDE. Je tiens à confirmer expressément ce qu'a dit M. Cousté, à savoir que ceci est une contribution à une question que la commission parlementaire discutera les 23 et 24 novembre et dont l'assemblée plénière du Parlement aura à trancher les 3 et 4 décembre. Tous les amendements du groupe de l'UDE se réfèrent à la première étape de la réalisation de l'union économique et monétaire. Je ne puis que confirmer que, dans ce contexte, ils sont extrêmement précieux car ils nous permettent de nous faire une opinion, mais je voudrais aussi dire que le rapporteur, M. Bousch, a parfaitement raison de dire que nous ne devrions pas réduire, en ce moment, par ces amendements se référant à la première étape, la portée de cette proposition de résolution qui approuve des principes généraux de la réalisation de l'union économique et monétaire.

Voilà pourquoi, Monsieur le Président, je vous ai soumis la demande formelle de renvoyer à la commission parlementaire les amendements 1 à 9 qui se réfèrent à la première étape et de passer au vote.

**M. le Président.** — Monsieur Lange, votre demande de renvoi en commission est-elle faite à titre personnel ou au nom de la commission économique ? Les dispositions du règlement sont différentes dans un cas ou dans l'autre.

En effet, si la demande est faite au nom de la commission, le renvoi est de droit. S'il est fait, par contre, à titre personnel, je dois consulter l'Assemblée.

La parole est à M. Lange.

**M. Lange.** — (A) Merci, Monsieur le Président. Je me suis peut-être mal exprimé, la demande est faite en accord avec le bureau et la volonté reconnue de la commission.

**M. le Président.** — Je dois donc en déduire que votre demande est présentée au nom de la commission économique.

Par ailleurs, que vous estimiez traduire la pensée de la commission économique est un fait qui ne regarde que vous-même.

La parole est à M. Triboulet.

**M. Triboulet.** — Monsieur le Président, je voudrais que les choses soient parfaitement claires. Que veut dire exactement le président de la commission économique ? Car s'il demande le renvoi de la proposition de résolution et des amendements, ce renvoi est de droit. Mais je ne crois pas qu'il y ait d'exemple que dans la procédure parlementaire on demande le renvoi des seuls amendements ; sans cela le droit d'amendement d'une Assemblée serait supprimé puisqu'il

**Triboulet**

suffirait que la commission demande le renvoi des amendements et il n'y aurait plus que le texte de base.

Si M. Lange veut bien le permettre, j'insisterai vivement pour qu'au nom de la commission il suive le conseil que je m'étais permis de présenter ce matin. Nous avons eu un débat général extrêmement intéressant. Nous partions de textes que vous aviez étudiés à la commission économique, d'un rapport excellent de M. Bousch, mais il se trouve que des documents de dernière heure sont arrivés : le rapport définitif Werner, les propositions de la Commission, et qu'aujourd'hui même nous avons entendu de la bouche de M. Schiller et de M. Malfatti des précisions extrêmement intéressantes. Est-ce qu'il ne serait pas mieux vraiment, plutôt que de discuter maintenant sur des amendements que vous n'avez même pas pu étudier, de renvoyer l'ensemble, c'est-à-dire la proposition Bousch, les amendements, tous les renseignements que nous avons obtenus aujourd'hui, devant votre commission qui établirait un rapport définitif sur les débats de l'union économique et monétaire. A ce moment-là chacun pourrait représenter des amendements, nous voterions en toute clarté, tandis qu'aujourd'hui cela apporterait, à la fin de cette journée si intéressante, un élément de trouble que je ne crois pas bon.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Lange.

**M. Lange.** — (A) Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne veux ni toucher au règlement ni compliquer davantage encore la situation. A la commission politique nous avons déjà discuté de la complexité de la situation du fait de la présentation, en dernière minute, de nouveaux textes. Afin de mettre fin à ce débat, je demande donc expressément, en raison des réactions de la commission économique, et en mon nom personnel, de renvoyer le tout à la commission. Le débat général est pratiquement terminé, il est inutile de le reprendre les 3 et 4 décembre. Je pense qu'ainsi le problème est résolu.

**M. le Président.** — Puisque la demande de renvoi a été présentée au nom de la commission économique, le renvoi de la proposition de résolution et des amendements est ordonné.

La discussion sur ce point de l'ordre du jour est close.

##### 5. Modification de l'ordre du jour

**M. le Président.** — La parole est à M. Cointat qui l'a demandée pour une modification de l'ordre du jour.

**M. Cointat.** — Monsieur le Président, je vous demande pardon d'intervenir à ce point de l'ordre du

jour, mais je voudrais solliciter votre très grande indulgence et votre bienveillance.

Je dois demain matin me trouver sans faute à Paris pour défendre une loi forestière assez délicate. Ici, j'ai un problème : je dois présenter un rapport qui est inscrit à la fin de l'ordre du jour. J'en ai exactement pour cinq minutes, Monsieur le Président, et je voudrais vous demander, si mes collègues et les autres rapporteurs en étaient d'accord, s'il n'y aurait pas moyen de pouvoir faire passer mon rapport tout de suite, ce qui me permettrait de rejoindre Paris. Je vous promets que je ne serai pas plus long que cinq minutes, si mes collègues, c'est-à-dire M. Dittrich et M. Aigner, en sont d'accord; je leur demande ceci comme un service personnel.

**M. le Président.** — La parole est à M. Aigner.

**M. Aigner.** — (A) Monsieur le Président, on m'a demandé de présenter également le budget supplémentaire tout de suite après, et cela ne prendra pas plus de cinq minutes, car ces problèmes ont été traités parallèlement en commission. Si l'assemblée n'y voyait pas d'objection, cela serait dans l'intérêt même de la commission. On me l'a demandé expressément.

**M. le Président.** — Je consulte l'Assemblée sur la demande d'inversion de ces deux points de l'ordre du jour.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La proposition est adoptée.

##### 6. Règlement prévoyant un acompte complémentaire sur les dépenses éligibles au FEOGA, section garantie

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la discussion selon la procédure d'urgence du rapport de M. Cointat, fait au nom de la commission des finances et des budgets, sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à un règlement prévoyant un acompte complémentaire sur les dépenses éligibles au FEOGA, section garantie, au titre de la période de comptabilité « deuxième semestre 1969 » (doc. 180/70).

La parole est à M. Cointat qui l'a demandée pour présenter son rapport.

**M. Cointat, rapporteur.** — Monsieur le Président, permettez-moi, sur les cinq minutes que je vous ai promises, de vous remercier d'abord pour votre gentillesse et de remercier également mes collègues rapporteurs pour leur compréhension.

J'ai à traiter d'un petit problème FEOGA section « garantie » concernant un acompte supplémentaire.